

DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

MÉTÉO

28° : ALGER

29° : TAMANRASSET

p. 2

Mercredi 23 Octobre 2013 - 18 Dhoul al-Hijja 1434 - N° 408 - Deuxième année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

www.dknews-dz.com

Les news

ALGÉRIE - LIBYE
Le Président Bouteflika félicite le président du Congrès général national libyen
Page 24

SAHARA OCCIDENTAL - ONU - ALGÉRIE
M. Ross à Alger
Page 7

AFRIQUE : A MENACES COMMUNES, PARADES COMMUNES
Les convictions de l'Algérie
Page 7

SUIVI DU PROGRAMME DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
Le tour d'Algérie de Sellal
► Le Premier ministre à Sidi Bel-Abbès
Page 3

COMMUNICATION La presse à la «Une»

Le ministre de la Communication, Abdelkader Messahel, a affirmé, hier, à Alger que l'Etat était déterminé à poursuivre son aide et son soutien à la presse pour consacrer le principe de la liberté d'expression. «L'Etat reste déterminé à aider et soutenir la presse pour consacrer les principes de la liberté de presse en adéquation avec les réformes engagées au cours des deux dernières années», a déclaré M. Messahel lors d'une rencontre avec des représentants de médias nationaux, à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de la presse, décrétée par le Président de la République.

Pages 6 et 9



«Le projet de loi sur l'audiovisuel «consacrera les règles du jeu» en vigueur mondialement»

EDUCATION NATIONALE

Le CNAPEST décide la suspension de la grève
Page 9

TASSILI AIRLINES

2 dessertes supplémentaires à destination de Béchar et Ghardaïa-Djanet-Ghardaïa
Page 3



SURÉTÉ NATIONALE

L'atout communication
Page 24

SCIENCE et VIE
CANCER de l'intestin grêle en savoir plus
Pages 12-13

HISTOIRE

L'ÉPOPÉE D'UN GRAND HOMME
«Roland Miette ou le serment de «Bouy el glalil»
Page 14

FOOTBALL

JSM BÉJAÏA-MO BÉJAÏA
16 000 billets seront mis en vente pour le derby de Yemma Gouraya
Page 22

JUSTICE

ALGER
Perpétuité pour homicide volontaire
Page 10

**MÉTÉO**

**Régions Nord :
28° à Alger**

- Temps voilé avec tendance orageuse notamment vers les régions Ouest et Centre en fin de journée.
- Les vents seront variables à faibles près des côtes.
- La mer sera peu agitée.

Régions Sud : 29° à Tamanrasset

- Temps généralement ensoleillé.
- Les vents seront variables 20/40 km/h avec soulèvements de sable.

Alger	max	28°	min	21°
Oran	max	26°	min	15°
Annaba	max	32°	min	20°
Béjaïa	max	32°	min	20°
Tamanrasset	max	29°	min	13°

SELON
L'ONM

Les hausses de température se poursuivront jusqu'à la fin de la semaine

Les hausses de température se poursuivront jusqu'à la fin de la semaine en raison d'une haute pression atmosphérique sur le Bassin méditerranéen et de vents sud-ouest, ont indiqué les services de météorologie. A cet effet, Mme Aïcha Kerrouche de la cellule de communication à l'Office national de météorologie (ONM), a précisé que les températures varieront aujourd'hui entre 29 et 32 degrés sur les régions du Nord et de l'intérieur du pays et 37 degrés sur certaines régions du Sud. Le ciel demeura dégagé et les températures relativement chaudes durant les prochains jours avec une légère hausse vendredi pouvant atteindre 35 degrés à Alger, Relizane, Boumerdès, Blida et Chlef, tandis qu'on prévoit 40 degrés sur certaines régions du Sud.

TÉBESSA
Lancement des études de faisabilité du tramway

Les études de faisabilité d'une ligne de tramway viennent d'être lancées à Tébessa, a-t-on appris hier auprès de la direction de wilaya des Transports. C'est à un bureau d'études français qui a été confiée cette étude qui permettra aux habitants du chef-lieu de cette wilaya de bénéficier, dans une étape ultérieure, de ce moyen de transport urbain, sûr, rapide et confortable, a ajouté la même source.

La ligne du futur tramway reliera, dans un premier temps, le centre-ville à l'université, le long de la RN10, avant d'être étendue vers le nouveau pôle universitaire de Boulhaf Dyr, à 10 km au nord de Tébessa, a-t-on encore indiqué à la direction des Transports.

VIDÉOS DE DÉCAPITATION
Cameron qualifie Facebook d'irrespectable

La Grande-Bretagne est révoltée par la décision de Facebook d'autoriser à nouveau la diffusion de vidéos d'exécution et de décapitation, qualifiée hier par le Premier ministre David Cameron d'«irrespectable».

David Cameron a utilisé Twitter, autre réseau social, pour condamner la décision de Facebook demandant à ses dirigeants «d'expliquer leurs actions aux parents inquiets» devant ces scènes de décapitation diffusées «sans avertissement». Facebook avait provisoirement interdit la mise en ligne de telles vidéos en mai après les protestations de plusieurs associations. Mais officiellement, les responsables du réseau social ont affirmé que leur décision était motivée par le principe de libre circulation des images. «Facebook a toujours été une plateforme où les gens viennent partager leurs expériences, particulièrement lorsque celles-ci sont liées à des événements controversés sur le terrain comme des violations des droits de l'homme, des actes de terrorisme ou d'autres actions violentes.

LE PR GUERINIK MOHAMED INVITÉ CE MATIN À 10H30 DU FORUM DE DK NEWS

Conférence-débat sur «la prise en charge des urgences médico-chirurgicales»

Le professeur Guerinik Mohamed, Chef de service des urgences au CHU Mustapha Pacha, sera l'invité ce matin à 10h30, du Forum de DK News, 3 rue du Djurdjura Ben Aknoun, Alger. L'hôte du journal animera à cette occasion une conférence-débat qui portera sur le thème : «Prise en charge des urgences médico-chirurgicales».



**CE MATIN
À 10H AU SIÈGE
DE LINDE GAS
ALGÉRIE**

Conférence de presse de l'organisateur du 5^e Marathon international d'Alger

Le manager général de Sport Events International, M. Abdelladjid Rezkane, animera aujourd'hui à 10h au niveau de la direction générale de Linde Gas Algérie (sis 100 mètres avant l'hippodrome) une conférence de presse qui sera axé sur le déroulement du 5^e Marathon international de la ville d'Alger prévu le vendredi 1^{er} novembre à l'occasion du 59^e anniversaire du déclenchement de la révolution nationale.

No comment

842 MILLIONS DE PERSONNES TOUCHÉES PAR LA FAIM DANS LE MONDE



**DEMAIN À L'INSP
Portes ouvertes sur le don d'organes**



L'association de don d'organes «Biloba», organisera demain jeudi 24 octobre à partir de 14h30, à l'Institut national de santé publique d'Alger (INSP), une journée portes ouvertes sur le don et la greffe d'organes. L'objectif de cette manifestation est la sensibilisation de la population et la promotion de la culture du don.

CE MATIN À BÉLOUÏZDAD
Conférence de presse de l'UGCAA

L'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA) tiendra ce matin à 10h30, en son siège, (18, rue Mohamed Boudloum, Belouizdad, Alger), une conférence de presse qui portera sur «la transformation et le recyclage des déchets».

DEMAIN À 20H30 À LA SALLE IBN KHALDOUN

Concert de Naïma Dziria

L'Etablissement Arts et Culture de la wilaya d'Alger organise demain jeudi 24 octobre à partir de 20h30 à la salle Ibn Khaldoun, un concert hawzi et chaâbi qui sera animé par la grande artiste Naïma Dziria.

SUIVI DU PROGRAMME DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Premier ministre à Sidi Bel-Abbès

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, entame aujourd'hui une visite d'inspection et de travail dans la wilaya de Sidi Bel-Abbès dans le cadre du suivi du programme du Président de la République, M. Abdellaziz Bouteflika.

Au cours de cette visite d'une journée, M. Sellal s'intéressera au suivi de projets et à l'état de développement de nombreux secteurs dans cette wilaya. Il s'agit particulièrement des secteurs de l'industrie, de l'agriculture, des ressources en eau, de la santé, de l'habitat, de l'enseignement supérieur, du transport et de la jeunesse et des sports.

Le Premier ministre, qui sera accompagné par une forte délégation composée de plusieurs membres du gouvernement, devra visiter le barrage érecteur, situé dans la commune de Tabia, où une présentation lui sera faite sur le secteur des ressources en eau. Ensuite, il se rendra dans la commune d'Amarnas où il vi-



sitera une exploitation agricole et suivra une présentation sur le secteur de l'agriculture.

Le secteur de l'habitat figure en bonne place au programme de M. Sellal qui aura l'opportunité d'être informé sur le futur pôle urbain, prévu dans la zone Sud de Sidi Bel-Abbès. Il devra visiter un projet de réalisation de 1 500 logements de type Aadi et un autre de 1 500 logements de type LPP. Une présentation lui sera faite sur la situation du secteur de l'habitat et les différents projets dont a bénéficié ces dernières années la wilaya de Sidi Bel-Abbès.

La visite de deux entreprises industrielles, l'une publique et l'autre privée, a été retenue. Il s'agit du complexe de l'entreprise nationale des industries électroniques dont la renommée et la fiabilité de ses produits sont reconnues à l'échelle nationale et régionale, ainsi que l'usine Chiali Tube. Au cours de cette visite, M. Sellal, inaugure la résidence universitaire de 2 000 lits au campus de Sidi Bel-Abbès avant de suivre une

présentation sur le secteur de l'enseignement supérieur. Le Premier ministre procédera également à la mise en service de l'établissement hospitalier de Sidi-Djillali d'une capacité de 120 lits. Les responsables du secteur lui présenteront, à cette occasion, un état des lieux et les perspectives de développement du secteur.

D'autre part, M. Sellal inspectera le chantier du futur centre des jeunes talents de football et suivra un exposé sur le secteur de la jeunesse et des sports. Il achèvera sa tournée sur le terrain en se rendant au chantier du futur tramway de Sidi Bel-Abbès où une présentation sur le secteur du transport lui sera faite. Comme ce fut le cas pour les autres visites d'inspection et de travail dans diverses wilayas du pays, le Premier ministre aura une rencontre avec les représentants de la société civile, un moment privilégié d'écoute, d'échanges et de proximité avec les citoyens qui feront partie de leurs préoccupations et de leurs aspirations en de lendemains meilleurs.

Le Président constamment à l'écoute des préoccupations des citoyens

En donnant des instructions au Premier ministre sur la nécessité de prendre en charge les préoccupations des citoyens, le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, aura prouvé, une fois de plus, tout l'intérêt qu'il accorde à l'amélioration des conditions de vie de la population et à tout ce qui touche à son environnement. Lors de l'audience qu'il a accordée avant-hier au Premier ministre, le chef de l'Etat n'a pas manqué de réaffirmer cette exigence en instruisant le gouvernement pour qu'il veille sur les préoccupations des citoyens et à leur prise en charge. Le président de la République avait déjà recommandé avec beaucoup d'insistance la persévérance dans l'effort de prise en charge des préoccupations des citoyens dans leur quotidien en matière de déplacements, en veillant à l'amélioration des conditions de sécurité, de confort et de gain de temps. Il n'omettra pas, non plus, de souligner que le développement de moyens de transport au profit des populations devra s'inscrire dans une vision cohérente et une organisation à la mesure des besoins exprimés par les citoyens en vue d'éliminer les disparités existantes.

Il faut dire que les préoccupations des citoyens sont au cœur de l'action du gouvernement qui semble plus que jamais déterminé à se pencher, de manière sérieuse et effective, sur la prise en charge des problèmes qui préoccupent les citoyens, tout en s'engageant à œuvrer à l'amélioration de leurs conditions de vie. Les messages lancés par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, lors de chaque visite qu'il effectue dans les différentes wilayas du pays, ne laisse planer aucun doute sur la volonté et la détermination du gouvernement d'en finir avec toutes les formes de bureaucratie qui ont entravé le processus de développement local. C'est dans ce sens que l'ensemble des ministres ont été chargés, chacun en ce qui le concerne, de prendre les mesures qui s'imposent pour résoudre l'ensemble des problèmes posés par les citoyens et ce, conformément aux orientations données en ce sens par le président de la République. Le chef de l'Exécutif qui avait déjà tracé sa feuille de route et fixé les objectifs à atteindre, ne compte rien laisser au hasard et semble décidé à honorer ses engagements en ce qui concerne l'achèvement, dans les délais contractuels, de l'ensemble des projets inscrits au titre du programme du président de la république.

« Nous sommes chargés d'exécuter un programme, nous avons donné notre parole d'honneur au président de la République et nous devons travailler dans ce sens », avait assuré le Premier ministre. Cela démontre, si besoin est, que le Chef de l'Etat suit de près l'évolution des affaires du pays et ne manque pas d'intervenir, à chaque fois qu'il l'estime nécessaire, pour donner ses instructions et ses orientations sur la manière de conduire les dossiers dont le Premier ministre a la charge. La priorité, aujourd'hui, pour l'Etat algérien et d'aller vers davantage d'investissements économiques pour satisfaire la demande nationale, créer plus d'emploi, améliorer la productivité et augmenter les exportations en les diversifiant. Les différentes visites effectuées par le Premier ministre dans les wilayas du pays ont montré réellement que beaucoup de choses sont en train de changer, notamment en ce qui concerne le développement local et l'amélioration des conditions de vie des citoyens, aspects sur lesquels s'articule le programme du président de la République.

Ces visites qui attestent d'une réelle volonté des pouvoirs publics à passer à l'acte et être constamment à l'écoute des doléances et des préoccupations des citoyens, constituent une occasion pour l'Exécutif de procéder à une évaluation de la situation avec les autorités locales et la société civile en vue d'énumérer les défaillances et trouver les solutions à tous les problèmes cernés. La nouvelle stratégie adoptée par Abdelmalek Sellal montre à quel point le gouvernement reste attaché à la prise en charge des problèmes des citoyens dans le cadre de la mise en œuvre du programme présidentiel.

APS

Le tour d'Algérie de Sellal

Walid. B

Après la wilaya de Ghardaïa, le Premier ministre, Abdelmalek Sellal reprend son bâton de pèlerin et se rendra aujourd'hui à Sidi Bel-Abbès pour une autre visite de travail et d'inspection dans le cadre de la mise en œuvre du programme de développement du président de la République, Abdelaziz Bouteflika.

M. Sellal qui conduira une importante délégation ministérielle, procédera à l'examen de l'état d'exécution et d'avancement de plusieurs projets socio-économiques dans cette wilaya et présidera une réunion élargie aux représentants de la société civile. En multipliant ses sorties sur le terrain, le chef de l'exécutif aura démontré tout l'intérêt qu'il accorde au développement, un processus qu'il compte accélérer en vue de concrétiser les engagements pris par le gouvernement dans ce sens. Les préoccupations des citoyens et le souci d'améliorer leurs conditions de vie, ont toujours constitué une priorité pour le président de la République qui donne, à chaque fois si nécessaire, des orientations dans ce sens au gouverne-

ment. Récemment, le chef de l'Etat a reçu le Premier ministre qui lui a exposé sur l'état d'exécution du programme présidentiel ainsi que la situation économique et sociale du pays. Le Premier ministre a également dressé au président Bouteflika un compte rendu sur ses visites de travail aux différentes wilayas ainsi que sur les projets de développement inspectés. À cette occasion, le Président de la République a donné des instructions au Premier ministre pour la prise en charge des préoccupations des citoyens dans les différents domaines.

Cela traduit, on ne peut mieux, la volonté et la détermination des autorités au plus haut sommet de l'Etat à répondre aux besoins exprimés par les populations dans les différentes régions du pays et être constamment à leur écoute. Pour ce faire, M. Sellal fait du contact direct avec les populations sa méthode idéale de gouvernance et c'est dans cette optique que s'inscrivent ses visites dans les wilayas. Il faut relever à ce titre que depuis sa désignation à la tête du gouvernement, il a sillonné plusieurs wilayas du pays, du Sud au Nord en passant par les Hauts-Plateaux, battant, ainsi, le record des sorties par rapport

port à ses prédécesseurs. Le Premier ministre veut, à travers ses sorties, apporter une nouvelle pratique dans l'exercice politique en s'engageant à déployer tous les efforts pour améliorer le quotidien des citoyens à travers l'amélioration du service public et le rétablissement de la confiance entre le citoyen et l'administration. Homme de terrain à l'écoute de la société civile, Sellal s'implique directement dans la gestion de tous les grands dossiers et se déploie énergiquement pour rompre avec les vieilles méthodes et se réconcilier avec les citoyens. C'est la raison pour laquelle il n'a pas hésité à déclarer la guerre aux pratiques malsaines qui entraînent le développement local et fustiger les responsables qui tentent, à travers des lenteurs bureaucratiques, de bloquer l'investissement créateur de richesse et d'emploi.

M. Sellal qui table sur les ressources dont recèle l'Algérie pour développer les capacités de développement dans tous les domaines et améliorer le service public, s'est inscrit dans une dynamique d'efficacité et de réalisme pour à mener à bien la mission que lui a confiée le Président de la République.

TASSILI AIRLINES

2 dessertes supplémentaires à destination de Béchar et Ghardaïa-Djanet-Ghardaïa

La compagnie nationale Tassili Airlines annonce l'ouverture dès dimanche prochain de deux dessertes supplémentaires dans le cadre de son programme d'exploitation du réseau de transport régulier domestique grand public. Tassili Airlines propose deux nouveaux vols depuis Alger à destination de Bechar et Ghardaïa-Djanet-Ghardaïa. La desserte de la ville de Bechar sera assurée dimanche et mercredi à partir du 27 octobre prochain, et les vols à destination de Ghardaïa-Djanet-Ghardaïa se feront chaque mardi, et ce, à partir du 29 octobre, précise la compagnie aérienne dans un communiqué. Tassili Airlines propose un tarif promotionnel de moins de 50%, soit un billet à 7,526 DA (TTC) en aller retour à destination de Béchar et ce, pour toute réservation avant le 24 novembre. La nouvelle connexion reliant les villes de Ghardaïa à Djanet connaîtra l'application de la même

réduction, soit un billet en aller retour à 9 966 DA (TTC) pour toute réservation effectuée avant le 13 novembre. Pour renforcer son offre de transport domestique grand public, Tassili Airlines compte mobiliser pas moins de douze aéronefs d'une capacité globale de 1.064 sièges. La compagnie annonce, par ailleurs, la création d'un réseau de vente «agences commerciales» touchant dans un premier temps les principales villes couverte par son programme d'exploitation, qui devra s'étendre dans une deuxième phase à l'ensemble du territoire national. Tassili Airlines a confié à Touring Voyage Algérie (TVA) et l'Office national du tourisme (Onat) les missions de réservation et de vente de billet et procéder à l'acquisition d'un «système de réservation» aux normes et standards du transport aérien international.

APS

Walid. B

UNIVERSITÉ Le système LMD, une formule à «améliorer qui ne sera pas abandonnée»

Le système LMD (licence-master-doctorat) est une formule qui est appelée à être améliorée, mais ne sera pas abandonnée, a affirmé hier le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Mohamed Mebarki. Reconnaissant l'existence de «dysfonctionnements» dans l'application du système LMD, le ministre a indiqué, sur les ondes de la Chaîne III de la Radio algérienne, que l'Algérie s'attellera à améliorer ce système, mais «ne l'abandonnera pas».

«Chaque fois qu'il y a un dysfonctionnement qui apparaît, il doit être corrigé dans la concertation. Il faut évaluer au fur et à mesure ce système pour le rendre plus dynamique, plus souple et l'amener à répondre aux objectifs pour lesquels il a été adopté», a-t-il expliqué. Evoquant l'adéquation des diplômes de l'université algérienne avec l'économie du pays, le ministre a assuré que ces diplômes «ne posent aucun problème de reconnaissance», soulignant, toutefois, la nécessité d'améliorer la qualité de l'enseignement pour réhabiliter l'université algérienne. M. Mebarki a, en outre, insisté sur la nécessité de créer des filières d'excellence devant permettre à l'université algérienne de jouer «pleinement» son rôle dans la formation et l'émergence d'une élite d'avenir.

Le ministre a plaidé, à ce propos, pour une décentralisation dans la création de ces filières d'excellence en faisant participer les enseignants, à travers leurs comités pédagogiques et conseils scientifiques, à toute décision concernant l'avenir de l'université algérienne.

Interrogé sur la rentrée universitaire 2013/2014, M. Mebarki a estimé qu'elle s'est déroulée «globalement» dans de «bonnes conditions», grâce, a-t-il dit, aux efforts consentis par l'Etat pour améliorer les conditions d'accueil des étudiants. (APS)

IMPRIMERIE SIE DE BÉCHAR Mise en service de l'imprimerie de presse début novembre

L'imprimerie de presse de Béchar sera mise en service comme prévu le 1^{er} novembre prochain, a affirmé hier le wali de Béchar. «Cette nouvelle réalisation du secteur de la communication sera inaugurée à l'échéance convenue et viendra consacrer le droit des citoyens à l'information», a précisé M. Abdellah Zââlène, lors d'une rencontre avec les représentants des médias à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de la presse. Cette imprimerie, qui relève de la société d'impression d'Alger, aura une capacité de tirage de 35.000 exemplaires/heure de différents titres quotidiens et hebdomadaires de la presse nationale, a-t-il signalé.

Cette structure, première du genre dans le Sud-ouest du pays, permettra, une fois en production, de mettre un terme aux retards, parfois d'une journée, dans la distribution de la presse nationale, tant à Béchar que dans les autres wilayas du Sud-ouest algérien, a souligné le même responsable.

La célébration de la Journée nationale de la presse a été aussi marquée par une exposition sur la Télévision nationale, la Radio locale de Béchar et l'entreprise nationale de Télédiffusion (TDA), ainsi que par une réception organisée en l'honneur des journalistes et correspondants locaux des médias publics et privés nationaux.

APS

L'APPEL DE FAROUK CHIALI Les entreprises publiques et privées invitées à nouer des partenariats

Le ministre des Travaux publics, Farouk Chiali, a invité hier à Alger les entreprises publiques et privées à s'orienter vers la conclusion de partenariats afin de réaliser des projets dans ce secteur et de se substituer progressivement aux entreprises étrangères.



«Le partenariat public privé est souhaité», a-t-il déclaré lors d'une rencontre sur «La promotion de l'outil national de réalisation dans le domaine des travaux publics» à laquelle ont pris part des cadres du secteur, des chefs d'entreprises publiques et privées et des responsables d'organisations patronales. Le ministre a regretté, toutefois, que «tout le monde craigne» cette option, soulignant que la rencontre était destinée à effectuer des échanges entre secteur public et privé afin de «donner un nouvel élan au secteur des travaux publics, pilier central du développement de l'Algérie».

Selon M. Chiali, des mesures sont prises par le gouvernement en faveur de l'outil national de production public et privé, et qu'il est attendu des entreprises algériennes l'amélioration de la qualité des travaux et le respect des délais de réalisation.

Il a préconisé l'adoption d'un système de management conforme aux normes ISO et la mise à niveau des ressources humaines pour améliorer les compétences et la rentabilité.

Le ministre a précisé que parmi les 6.500 entreprises activant dans le sec-

teur, seulement 1.000 d'entre elles étaient classées au niveau de qualification de 5 à 9, estimant que ce n'est pas encore assez.

Il a déploré le manque en Algérie d'entreprises d'envergure dans le domaine des travaux maritimes et de réalisation des aéroports, «ce qui nous pousse à nouer des partenariats» avec les étrangers, a-t-il dit. Néanmoins, le ministre a estimé que «des résultats tangibles» ont été constatées et que l'outil national de production «s'est développé».

Nécessité de développer l'outil national de production

Pour parvenir à une amélioration de la qualité de réalisation des entreprises locales, le ministre a rappelé que certains projets sont en cours dont celui de création d'une Ecole supérieure de management et une autre pour les métiers de travaux publics ainsi qu'un Centre national de contrôle de la qualité. Le ministre a promis aux chefs d'entreprises qu'il allait œuvrer afin de lever les contraintes rencontrées sur le terrain. Lors des débats qui ont suivi la présentation du ministre, les chefs

d'entreprises ont soulevé notamment la question de l'élaboration des appels d'offre. «Il y a réflexion au sein de la tripartite et je pense que nous devons faire un toilettage de ces cahiers des charges. Nous avons demandé à revoir et à harmoniser les cahiers des charges pour qu'ils ne soient pas différents pour des projets identiques. Même si cela prend du temps», a-t-il rétorqué.

Le ministre a souligné que les entreprises privées bénéficient de la commande de l'Etat en lançant 8.000 projets en 2014 mais qu'elles peuvent se consacrer aussi à l'entretien et la sauvegarde du patrimoine des travaux publics estimé à 20. 000 milliards DA.

Le président de la Confédération générale des entreprises algériennes, Habib Yousfi, a indiqué que cette rencontre s'inscrit dans le cadre des orientations de la dernière tripartite au cours de laquelle l'accent a été mis sur l'outil national de production.

Le président de la Confédération générale du patronat du BTPH, Abdelmadjid Denouni, a souligné que la réalisation de partenariats public-privé est une méthode qui pourrait permettre des économies de devises.

ÉVALUATION DU SYSTÈME NORMATIF ALGÉRIEN Les chefs d'entreprises organisent aujourd'hui un atelier de réflexion

Le Forum des chefs d'entreprise (FCE) organise aujourd'hui à Alger une rencontre consacrée à l'évaluation du système normatif algérien et ses perspectives, apprend-on auprès du Forum.

«Le système normatif algérien, état des lieux et perspectives» est le thème retenu pour cet atelier prévu ce jour au siège de l'organisation patronale.

Il s'agira, selon le FCE de débattre de l'état actuel du

système normatif en Algérie et de susciter la réflexion sur sa nécessité dans la relance industrielle et économique.

La rencontre regroupera des chefs d'entreprises, responsables d'organismes et administrations concernées par ce secteur à savoir l'IANOR, ONML, AAPPC, ALGERAC, ANDPME, Douanes Algériennes, CTC, INAPI, TUV, BUREAU VERITAS, AFNOR, SGS et des représentants de plusieurs ministères.

CONTRÔLE COMMERCIAL Hausse du nombre d'infractions de 14,7% durant les neuf premiers mois de 2013

Le nombre d'infractions à la réglementation commerciale a augmenté de 14,7% durant les neuf premiers mois de 2013 par rapport à la même période de l'année précédente, selon un bilan communiqué hier par les services du ministère du Commerce.

Sur les 812.379 interventions effectuées par les services de contrôle et de répression des fraudes durant les neuf premiers mois de 2013, on relève 164.117 infractions contre 143.061 enregistrées à la même période de l'année précédente, a précisé le directeur général du Contrôle économique et de la répression des fraudes au ministère Abdelhamid Boukahoune lors d'une conférence de presse. Les investigations opérées ont permis de mettre au jour un chiffre d'affaires illicite global de 44,11 milliards DA en hausse de 22,8% par rapport à la même période de référence en 2012 et l'élaboration de 147.089 dossiers de poursuites judiciaires (+11,6%) à l'encontre des contrevenants.

Les services de contrôle ont également saisi, lors des neuf premiers mois de l'année en cours, une marchandise d'une valeur de 1,37 milliard DA (+21%) pour des raisons liées à la péremption des produits et à leur commercialisation illégale sur le marché.

S'agissant du contrôle économique au niveau des frontières, les mêmes services ont procédé au blocage notamment au niveau des ports, aéroports et postes frontaliers terrestres de milliers de tonnes de marchandises d'une

valeur de 6,55 milliards DA lors des neufs premiers mois de l'année en cours contre 5,77 milliards DA lors de la même période de 2012. Il s'agit notamment de produits alimentaires (92.000 tonnes), de pièces de recharge (662 T) et de 141.000 tonnes de produits cosmétiques non conformes.

Le bilan du ministère du Commerce fait état aussi de 1.728 cas d'intoxication alimentaire collectives entre janvier et septembre 2013 en baisse de -26,2% par rapport à la même période de 2012. M. Boukahoune explique ce recul par «une meilleure maîtrise de la qualité des produits commercialisés sur le marché ainsi que par la prise de conscience dont font preuve les opérateurs économiques».

INDUSTRIE

Un investissement de 93 milliards de DA pour la production de véhicules industriels et utilitaires à Rouiba

L'Etat a consacré un investissement de plus de 93 milliards de DA pour la fabrication de véhicules industriels et utilitaires sous la marque Mercedes-Benz à Rouiba, a indiqué mardi à Alger, le ministre du Développement industriel et de la promotion de l'investissement, Amara Benyoumès.



Les partenariats conclus entre le ministère de la Défense nationale (MDN), le constructeur allemand Daimler, propriétaire de la marque Mercedes-Benz et le Fonds d'investissement émirati Aabar pour la réalisation de trois projets industriels à Rouiba (Alger), à Ain Boucheikif (Tiaret) et à Oued Hammime (Constantine) sont «stratégiques», a estimé le ministre en marge d'une visite de travail à la Société nationale des véhicules industriels (Sni) et à l'entreprise privée

NCA Rouiba, spécialisée dans la production de boissons.

Ce partenariat, a-t-il poursuivi, constitue pour la Sni qui a connu des difficultés par le passé, un «saut qualitatif». Selon le ministre, cet accord de partenariat permettra à la Sni de fabriquer 15.000 cars, bus et camions/an au niveau de son site de Rouiba.

Les contrats de partenariat signés au début du mois courant par le MDN, le constructeur allemand Daimler/Mercedes-Benz et le

groupe émirati Aabar portent également sur la production annuelle de 8 000 véhicules utilitaires sur le site de Ain Boucheikif (Tiaret) et de 25 000 moteurs au site de Oued Hammime (Constantine). Ce partenariat vise à atteindre un taux d'intégration de 30% durant les cinq premières années d'entrée en production de ces projets.

Les premières productions sous le label Mercedes-Benz seront livrées au marché national dès le premier semestre 2014.

PRODUITS ALIMENTAIRES

Hausse de 11 % des importations durant les neuf premiers mois 2013

Les importations algériennes de produits alimentaires se sont établies à 7,32 milliards de dollars (mds usd) durant les neuf premiers mois de 2013, en hausse de 11,45% par rapport à la même période de l'année dernière, a-t-on appris mardi auprès des Douanes algériennes. La facture des produits alimentaires, qui représentent 17,7% de la structure des importations globales algériennes, s'est élevée à 7,32 mds usd durant les neuf premiers mois de 2013 contre 6,56 mds usd durant le même période de 2012, en hausse de 11,45% (752 millions de dollars), a précisé le Centre national de l'informatique et des statistiques (Cnis). Cette augmentation est tirée essentiellement par l'importante hausse des importations des légumes secs (51,15%), des céréales (9,01%) ainsi que les sucres (6,23%), selon les chiffres des Douanes obtenus par l'APS. La valeur des importations des légumes secs a atteint 312,4 millions usd durant les neuf premiers mois de 2013 contre 206,7 millions usd à la même période de l'année dernière, soit une hausse de 51,15%. Les importations algériennes des céréales, qui représentent près de 35% du groupe des produits alimentaires importés, ont augmenté de 9%, totalisant 2,56 mds usd durant les neuf premiers mois de 2013 contre 2,35 mds usd, a relevé la même source.

La facture des importations des sucre a connu aussi une augmentation, mais à un degré moindre avec une hausse de seulement 6,23%. Elle est passée

ainsi de 713,9 millions usd à 758,4 millions usd durant la période de référence sus-citée.

Recul des importations des viandes, café et lait

Les importations des autres produits alimentaires, viandes, café et lait ont connu, en revanche, d'importantes baisses. La plus remarquable (16,85%) a concerné les viandes, puisque la facture est passée de 225,3 millions usd à 187,3 millions usd, a fait remarquer le Cnis. La facture des achats à l'étranger du café et thé a également connu une baisse de près de 14,8%, passant de 304,2 millions usd à 259,2 millions. Les importations des laits et produits laitiers ont reculé de 8,8%, passant de 1,02 milliard usd à 927,3 millions usd. De janvier à septembre dernier, les importations globales de l'Algérie se sont établées à 41,33 mds usd contre 36,20 mds usd à la même période en 2012, en hausse de 14,6%. Plus de la moitié (52,4%) des importations réalisées durant les neuf premiers mois de 2013 ont été financées par cash, soit plus de 21,64 mds usd, en hausse de plus de 15,9%. Les lignes de crédits ont financé 44,9% (18,56 mds) du volume global des importations (+13,9%). Le reste des achats a été réalisé par le recours aux comptes de devises propres et autres transferts financiers à raison de 2,7%, soit 1,12 mds usd. En 2012, les importations algériennes ont atteint 47,49 mds usd, avec une baisse de 8,4% de la facture des produits alimentaires à 9,02 mds de dollars.

ALGÉRIE - FRANCE

Les neutrinos pour détecter la nature de l'énergie utilisée dans un réacteur nucléaire

La nature de la composition de l'énergie utilisée dans un réacteur nucléaire peut être détectée par les neutrinos, a affirmé mardi à l'université de Constantine-1 un spécialiste français en marge de la 1ère rencontre algéro-française sur les neutrinos, une particule neutre, légère et invisible. M. François Vannucci, professeur émérite de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules de l'université de Paris VII (France) et chercheur au Centre national de la recherche scientifique (CNRS, France), a confié à l'APS que des applications, encore au stade expérimental, permettent de déterminer si l'énergie utilisée dans un réacteur est composée d'uranium (énergie «pacifique») ou de plutonium, un élément de base pour la fabrication d'une arme nucléaire. Les premiers résultats pratiques de cette jeune science sont prometteurs, a ajouté M. Vannucci dans une communication au

titre évocateur de «Neutrinos, messagers de l'invisible», ajoutant que les nombreux mystères entourant la formation des planètes et des étoiles commencent à trouver un début de réponse grâce aux possibilités offertes par les neutrinos qui portent en eux l'empreinte des temps passés. De son côté, le P. Noureddine Mebarki, directeur du laboratoire de physique théorique et subatomique (LPMPS) de l'université de Constantine-1, a souligné l'importance de cette manifestation hautement scientifique organisée en collaboration avec l'IN2P3 du Cnrs et l'Institut de recherche sur les lois fondamentales de l'univers (Irfu) relevant de la Direction des sciences de la matière du Haut Commissariat à l'énergie atomique (CEA). Intervenant devant un parterre d'étudiants, de docteurs et de chercheurs universitaires spécialisés, le P. Mebarki a estimé que cette première rencontre du genre «ouvre des perspectives

réelles de coopération scientifique et d'échanges d'expériences et de partenariat entre les différentes institutions universitaires dans le domaine de la recherche scientifique». Il a qualifié cette rencontre de «première» pour la communauté algérienne de physique des particules quant à la compréhension des mystères de l'astrophysique et de la cosmologie actuelle et dont les vertus, une fois découvertes, expliquées et appliquées, seront mises au service de l'humanité entière. La découverte des neutrinos, ces particules invisibles aux vertus insoupçonnées, ouvrent des voies «révolutionnaires» qui permettront de comprendre et de déchiffrer le mystère de la naissance, de l'expansion et de l'orientation de l'univers, a soutenu, de son côté, le P. Jamal Mimouni, conférencier, responsable du département de physique de l'université de Constantine-1 et président de l'association Sirius d'astronomie.

PARLEMENT:

Le FFS propose d'indemniser les victimes des événements survenus entre 1963 et 1965 et de leur restituer leurs biens

Le groupe parlementaire du Front des forces socialistes (FFS) à l'Assemblée populaire nationale (APN) a proposé dans un projet de loi sur la réhabilitation des victimes des événements survenus entre 1963 et 1965 d'indemniser ces victimes et de leur restituer les biens propriétés à l'époque.

Selon le projet de loi dont l'APS a reçu une copie, l'objectif de ce texte est de «définir les principes et règles qui réhabilitent» ces victimes des événements qu'a vécus l'Algérie entre le 29 septembre 1963 et le 16 juin 1965.

Le projet a été soumis au bureau de l'APN par le secrétaire général du FFS, Ahmed Batache le 28 septembre 2013, soit la veille de la célébration du 50ème anniversaire de la création du parti (29 septembre 1963). L'article 2 du projet stipule que «l'Etat doit veiller à restituer les droits moraux et matériels aux victimes de ces événements». «En vertu de cette loi, toute personne assassinée, blessée, torturée, emprisonnée ou dont les fonds ont été saisis en raison sa participation aux événements sus-cités est considérée comme victime», selon l'article 3 du projet. Le texte proposé stipule que «l'Etat reconnaît toute victime de ces événements comme martyr du devoir» et prévoit la création d'un comité national de recensement des victimes.

Il propose, entre autres, de faire bénéficier les autres droits de ces martyrs des mêmes droits accordés aux ayant droit des chouhada cités dans la loi relative au moudjahid et au chahid. Pour les personnes souffrant d'invalidités suite à ces événements, le texte propose d'accorder à ces personnes des indemnités et des primes selon l'invalidité. Il propose également d'accorder des indemnités à toute personne emprisonnée ou torturée. Le FFS propose, dans le même projet, que «l'Etat s'engage à restituer les biens immobiliers expropriés lors de ces événements ou à accorder une indemnité financière pour ces biens selon leur valeur actuelle». M. Ali Laskri, ancien secrétaire national et actuellement membre de l'instance présidentielle du parti avait déclaré à l'APS que «les anciens du FFS sont les seuls qui ne sont pas aujourd'hui pris en charge par l'Etat, même les repentis et ceux qui ont assassiné et volé ont été réhabilités». Il a rappelé qu'un dossier relatif à cette question avait été introduit en 1990 auprès du gouvernement de Mouloud Hamrouche qui s'était engagé à «les indemniser mais rien n'est fait après son départ en 1991». M. Laskri a soutenu que plus de 3000 personnes avaient été «incarcérées dans les prisons de Berrouaghia et de Lambâs» et que «plusieurs parmi ces militaires sont décédés».

«L'Algérie a vécu, entre le 29

septembre 1963 et le 16 juin 1965, des événements douloureux ayant abouti à des négociations entre l'autorité représentée par le Front de libération nationale (FLN, parti au pouvoir) et les représentants du commandement du FFS (opposition), selon les motifs avancés dans le texte proposé à l'APN.

Les négociations entre les deux parties «ont débouché, le 16 juin 1965, sur un accord historique qui a mis fin au conflit, néanmoins le développement des événements politiques n'avait pas, alors, assuré le cadre adéquat pour sa mise en œuvre», indique la même source. «50 ans après, les victimes de ces événements (militants du FFS) sont toujours jetées aux oubliettes par l'Etat algérien, bien que ces enfants de l'Algérie aient sacrifié leurs vies durant la guerre de libération», estime le parti.

Ces événements résultent «d'une crise politique qui a surgi juste après l'indépendance et suite à laquelle des personnes ont été assassinées, emprisonnées et torturées et dont les biens de certains ont été expropriés en raison de leurs positions politiques», lit-on dans le texte. «L'Etat algérien a reconnu, dans le cadre de la loi relative au moudjahid et au chahid, les victimes des événements qui ont eu lieu entre mars et septembre 1962 et les droits de leurs proches. Il est temps maintenant de réhabiliter les victimes» des événements survenus entre 1963 et 1965, estime le parti. «La véritable réconciliation implique que l'Etat algérien reconnaîsse ses vaillants enfants, rattrape ses manquements à leur égard et mette en place le premier jalon d'une réconciliation historique qui ouvre une nouvelle page et une nouvelle lecture de l'histoire de l'Algérie moderne qui consacre les droits de l'homme et la démocratie», selon le même texte. Le FFS avait également soumis le 4 octobre 2013, au bureau de l'APN deux propositions. La première porte sur l'amendement de la loi relative au moudjahid et au chahid promulguée en 1991, alors que la deuxième concerne une résolution pour l'amendement du règlement intérieur de l'APN. Dans son projet d'amendement de la loi relative au moudjahid et au chahid, le FFS propose d'accorder «le statut de chahid à toutes les victimes des massacres du 8 mai 1945», cette catégorie n'étant pas citée dans la loi en vigueur. Pour l'amendement du règlement intérieur de l'APN, le parti propose la création «d'un comité chargé des droits de l'homme et des libertés publiques et des questions liées aux droits civils, politiques, socio-économiques et culturels, et ce en collaboration avec les institutions de l'Etat et les organisations non gouvernementales (ONG) concernées».

APS

TÉLÉVISION NUMÉRIQUE TERRESTRE L'installation des équipements dans le sud du pays finalisé à fin 2014

Le programme d'installation des équipements et autres installations techniques pour la généralisation de la (TNT) à travers l'ensemble des wilayas du grand Sud algérien sera finalisé à la fin de 2014, a indiqué hier à Béchar le directeur régional de l'Entrepise publique de la Télédifusion algérienne (TDA).

Des émetteurs de 1,5 kilowatt et 250 watt sont en voie d'installation par la TDA à travers plusieurs zones des wilayas de Béchar, Adrar, Tindouf, Ghardaïa, Ouargla, Tamanrasset et Illizi, pour la réception des programmes des chaînes de la Télévision nationale et de celles de la Radio nationale en système numérique en lieu et place de l'analogique, a précisé à l'APS M. Omar Daoudi, en marge de la célébration de la Journée nationale de la presse.

Le bouquet national de la TNT a été officiellement mis en service en mars 2012 dans le Sud-Ouest du pays et a touché, dans une première phase, les chefs-lieux des wilayas de Béchar, Adrar et Tindouf, en plus de la localité frontalière de Béni-Ounif (100 km au nord de Béchar), a signalé un cadre de la TDA.

La TNT permet d'accéder à une offre numérique des plus adaptées aux téléspectateurs nationaux, à savoir une meilleure qualité d'image et de son, de même qu'elle permet techniquement la diffusion, en un seul canal, de plusieurs programmes télévisuels et radiophoniques, a-t-il expliqué.

TÉLÉPHONIE Le choix des premières wilayas couvertes par la 3G reste «confidentiel»

Le choix des premières wilayas qui seront couvertes par la téléphonie mobile de 3^e génération reste «confidentiel», a appris hier l'APS auprès de l'Autorité de régulation de la Poste et des télécommunications (ARPT).



A cet effet, une réunion avait regroupé lundi la commission d'appel à la concurrence de l'ARPT, présidée par M. Salah Mahgoune et les représentants des trois opérateurs de la téléphonie mobile, Algérie Telecom Mobilis (ATM), Watanya Telecom Algérie (WTA, Nedjma) et Orascom Telecom Algérie (OTA, Djezzy).

Aucune information officielle n'a été communiquée sur cet aspect par l'ARPT, a-t-on précisé encore. Dans une déclaration à l'APS, le chef de département communication à l'ARPT, Amar Ingarachen, a précisé que le processus d'attribution des licences de la téléphonie mobile de 3^e génération (3G) est toujours sous «le sceau de la confidentialité jusqu'à la publication dans le *Journal officiel* du décret exécutif attribuant les licences». Selon M. Ingarachen, la réunion qui s'est déroulée dans de bonnes conditions avec les trois opérateurs, s'est articulée autour de deux orientations, à savoir que dans les trois années qui viennent, il doit y avoir au moins un opérateur dans les 48 wilayas.

La deuxième orientation, a-t-il ajouté, est que dans les sept prochaines années, toutes les wilayas doivent être couvertes par les trois opérateurs.

JOURNÉE NATIONALE DE LA PRESSE

Messahel promet un «Rendez-vous régulier et sans tabous»

Dans le cadre de la célébration, pour la première fois cette année, de la Journée nationale de la presse, décrétée par le président de la République le 3 mai 2013, Le ministre de la communication, Abdelkader Messahel a rencontré les directeurs des organes des médias algériens à la résidence Djenane El Mithaq, hier.

Très estimé des professionnels, l'ami des journalistes a découvert l'exposition consacrée à l'histoire de la presse nationale avant et après l'indépendance. Cette exposition de photos et de documents retracque les différentes étapes franchies par la presse.

Le ministre de la Communication a indiqué que la loi sur l'information consacre le droit du citoyen à l'information et garantit au journaliste le droit d'accès aux sources de l'information.

L'Etat a œuvré pour que le secteur de la presse accède à "la place qui lui sied" à travers la promulgation d'une loi organique qui consacre "le droit du citoyen à l'information et garantit au journaliste le droit d'accès aux sources de l'information a ajouté M. Messahel.

Le ministre a souligné l'importance de cette loi qui a permis de "réaliser des progrès majeurs, notamment la dépénalisation du délit de presse et le droit de réponse en cas de diffamation et d'atteinte à la vie privée conformément aux normes en vigueur au niveau international".

L'Algérie "s'apprête à finaliser un arsenal de textes législatifs et réglementaires dans le cadre d'une démarche nationale globale visant à introduire des réformes globales qui permettent de hisser son expérience démocratique



au niveau des aspirations de la société", précisera-t-il encore.

Conférence de presse mensuelle

«Nous allons organiser une

conférence de presse mensuelle conjointe avec le ministre des Affaires étrangères».

Elle portera sur toutes les questions de la vie politique, économique et sociale du pays

: «Un rendez-vous régulier (...) sans tabous» destiné à «mieux communiquer et à mieux expliquer la situation réelle de l'Algérie, ses atouts et ses défis».

KSENTINI DE LA CCNDPH Les journalistes et le droit

Concernant la nouvelle loi sur l'information, promulguée en 2012, il a estimé que le texte renferme des aspects positifs notamment pour ce qui est de la dépénalisation du délit de presse. Cet acquis ne doit cependant pas encourager la presse indépendante à verser dans la diffusion et dévier de sa noble mission.

Les médias algériens se sont forgé une place de choix au niveau du monde arabe de l'avis même d'experts internationaux, a encore considéré M. Ksentini ayant du mettre l'accent sur l'importance du professionnalisme et de la formation, en matière juridique notamment, qui constituent, a-t-il dit, les plus grands défis qui se posent à la presse algérienne

MESSAHEL

L'Etat déterminé à poursuivre son aide et son soutien à la presse

Le ministre de la Communication, Abdelkader Messahel, a affirmé hier à Alger que l'Etat était déterminé à poursuivre son aide et son soutien à la presse pour consacrer le principe de la liberté d'expression en adéquation avec les réformes engagées.

«L'Etat reste déterminé à aider et soutenir la presse pour consacrer les principes de la liberté de presse en adéquation avec les réformes engagées au cours des deux dernières années», a déclaré M. Messahel lors d'une rencontre avec des représentants de médias nationaux, à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de la presse décrétée par le président de la République.

Il a estimé que ce progrès «tangible» était le fruit du soutien «multiforme» accordé par l'Etat à la presse «directement ou indirectement».

Le ministre de la Communication a souligné que ce soutien a englobé le domaine de la formation à travers la mise en place d'un fonds d'aide à la presse et la généralisation de la formation à la presse écrite et aux activités de l'audiovisuel et de la presse électronique. M. Messahel a mis en exergue dans ce sens «l'importance» accordée par l'Etat à la formation en garantissant notamment les moyens de financement, les infrastructures spécialisées (presse écrite, électronique et audiovisuelle) et les textes de lois réglementaires

tant la profession au service du citoyen.

A cette occasion, le représentant du gouvernement a évoqué la promulgation en 2011 de la loi organique relative à l'Information réitérant la disposition de l'Etat à finaliser une série de textes législatifs et réglementaires dans le cadre d'une démarche nationale globale visant à introduire des réformes globales qui permettent de hisser son expérience démocratique au niveau des aspirations de la société».

Le ministre a souligné que cette loi renforce l'exercice de l'activité journalistique en toute liberté et sans aucune contrainte et garantit au journaliste le droit d'accès aux sources de l'information et la préservation du secret professionnel. Dans cet esprit, la loi accorde au secteur de l'Information la place qui lui sied en le dotant d'un texte consacrant le droit du citoyen à l'information, à la liberté d'expression et à la démocratie, a encore soutenu M. Messahel

Le ministre a souligné l'importance de cette loi qui a permis de «réaliser des progrès majeurs, notamment à travers la dépénalisation du délit de presse et en consacrant le droit de réponse en cas de diffamation et d'atteinte à la vie privée conformément aux normes en vigueur au niveau international».

Evoquant les réformes engagées dans le secteur de l'Information, M. Messahel

a affirmé que cette démarche avait assuré les garanties nécessaires au journaliste pour l'exercice de son métier dans les meilleures conditions balisant le chemin à la promulgation d'autres textes législatifs et réglementaires pour améliorer la situation socioprofessionnelle des journalistes.

Le ministre a annoncé que cette année verra la finalisation des textes législatifs et réglementaires issus de la loi organique relative à l'information, notamment la loi relative à l'activité audiovisuelle qui permettra l'ouverture de cette activité à l'investissement national privé.

Des comités de régulation de la presse écrite, de l'audiovisuel et de l'éthique professionnelle seront également mis en place. D'autres mesures relatives à la presse électronique, à la carte et au statut du journaliste seront également mises en oeuvre, a-t-il ajouté.

L'occasion était pour M. Messahel de rendre hommage à la presse nationale pour son rôle dans les différentes étapes de développement du pays, soulignant que la société algérienne «aspire à une presse forte et compétitive fondée sur les valeurs de cette journée que nous célébrons, consciente des dangers qui guettent le pays et fidèle aux luttes de ses prédecesseurs depuis le mouvement national et la Révolution nationale».

APS

ALGÉRIE - QATAR

M. Bensalah et l'ambassadeur du Qatar à Alger examinent les relations de coopération entre les deux pays

Le président du Conseil de la nation, Abdelkader Bensalah a examiné, lors d'une rencontre, hier à Alger avec l'ambassadeur du Qatar à Alger Abdallah Nacer Abdallah Alhamidi dont la mission en Algérie s'est achevée, «les relations bilatérales privilégiées» qui lient les deux pays, indique un communiqué du Conseil.

La rencontre a porté «sur le niveau de coopération atteint grâce à la volonté politique des deux pays frères», précise la



même source, ajoutant que «cette démarche permettra d'élargir les domaines de coopération au service des deux peuples frères». L'ambassadeur qatari a sa-

lué les progrès importants réalisés en matière de coopération bilatérale grâce au soutien des responsables dans les deux pays.

SAHARA OCCIDENTAL - ONU - ALGÉRIE

M. Ross à Alger

L'envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU pour le Sahara Occidental, Christopher Ross, est arrivé hier à Alger, après un périple l'ayant conduit au Maroc, aux camps de réfugiés sahraouis, aux territoires occupés puis en Mauritanie en tant que pays voisin et observateur.

M. Ross a été accueilli, à son arrivée à l'aéroport Houari-Boumediene, par le ministre délégué, chargé des Affaires maghrébines et africaines, Madjid Bouguerra.

«Le périple de M. Ross entre dans le cadre des efforts qu'il déploie au nom du secrétaire général de l'ONU pour aider les deux parties au conflit à trouver une solution politique mutuellement acceptable qui garantisse le droit à l'autodétermination au peuple sahraoui», a déclaré à la presse M. Bouguerra. Le ministre a expliqué



que M. Ross s'était d'abord rendu au Maroc, puis aux camps des réfugiés sahraouis où il avait rencontré «les responsables des deux parties identifiées comme parties au conflit (Maroc et Front Polisario)», avant de se rendre à Smara et à Laâyoune, deux villes des territoires occupés,

pour y rencontrer des membres de la société civile. Son périple l'a conduit, par la suite, en Mauritanie puis en Algérie. «Deux pays voisins observateurs du processus de règlement de la question sahraouie», a-t-il ajouté. Le ministre a en outre, indiqué que l'envoyé personnel du

SG de l'ONU pour le Sahara Occidental, devrait présenter, à la fin de ce mois, un rapport sur sa tournée dans la région, au Conseil de sécurité.

«Le conflit au Sahara occidental a trop duré. Les bonnes volontés, où qu'elles se trouvent doivent s'unir autour d'un règlement qui soit honorable pour tous», avait déclaré M. Ross, à l'issue de l'audience que lui avait accordée, en novembre 2012, le président de la République, Abdelaziz Bouteflika.

M. Ross qui séjournera à Alger jusqu'à demain, aura des entretiens, aujourd'hui, avec M. Bouguerra puis, demain, avec le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra.

Le Sahara Occidental, considéré depuis 1964 par l'ONU comme un territoire non-autonome, est la dernière colonie en Afrique que

L'Algérie un acteur-clé au Maghreb et en Afrique

Kamel Chérif

L'Algérie a conseillé au Maroc de faire montre de «retenue» quand il s'agit d'évoquer l'intégration maghrébine et la coopération Sud-Sud. L'Algérie reste un acteur fondamental et incontournable dans l'édition du Maghreb arabe et apporte une contribution reconnue et appréciée dans ce qui est appelé la coopération et l'intégration Sud-Sud.

Le ministre des Affaires étrangères Ramtane Lamamra a affirmé à ce propos que l'engagement de l'Algérie à l'intégration maghrébine et africaine ainsi qu'à la solidarité des pays du Sud est au-dessus de tout débat. Une manière de clore un débat ne servant qu'à susciter une polémique somme toute stérile.

Toutefois, les Marocains tentent d'alimenter ce débat et continuent de rabâcher et de râler sur la fermeture des frontières avec l'Algérie. Ils considèrent la décision de fermeture des frontières, prise

souverainement par les autorités algériennes, comme un «frein à l'intégration maghrébine et à la coopération Sud-Sud». Ces propos ont été tenus par le ministre marocain du Tourisme, Lahcen Haddad à Bruxelles dans le cadre de l'assemblée extraordinaire du Forum de Crans-Montana.

Il faut relever qu'en matière d'intégration maghrébine et de coopération Sud-Sud, l'Algérie a toujours été à l'avant-garde. N'est-ce pas l'Algérie qui avait abrité le sommet historique de Zeralda pour signer l'acte de naissance du Grand Maghreb arabe en 1988. Ce fut à l'époque des défuntz président de la République Chadli Bendjedid et roi du Maroc Hassan II. En ce sens, l'Algérie a tout fait pour concrétiser sur le terrain l'intégration maghrébine et faire de la région un espace privilégié d'échange et de coopération dans divers domaines.

L'Algérie a de tout temps affirmé que la question du Sahara occidental relève des Nations unies et s'inscrit dans le ca-

dre de la décolonisation. Un principe cardinal pour l'Algérie qui a toujours défendu l'autodétermination des peuples et la souveraineté des Etats et des pays.

Pour ce qui de l'intégration Sud-Sud, l'Algérie a été et demeure un acteur principal dans les foras et rencontres à travers le monde appelant à encourager la coopération entre les pays du Sud. D'ailleurs, Alger a abrité dernièrement un séminaire d'une semaine ayant traité de la coopération Sud-Sud avec la participation de plusieurs penseurs qui ont planché sur les voies et moyens à même de renforcer cette coopération.

En ce sens, l'Algérie a toujours revendiqué et réaffirmé son appartenance au continent africain et à l'hémisphère Sud de la planète. Sa contribution et son engagement réels et effectifs dans ce domaine ont été salués et reconnus par plusieurs pays. La récente réélection d'un Algérien à la tête du Conseil de paix et sécurité de l'Union africaine en est une preuve parmi tant d'autres.

AFRIQUE: À MENACES COMMUNES, PARADES COMMUNES

Les convictions de l'Algérie

Said Abjaoui

L'Algérie entrevoit le renforcement de sa stabilité et de sa sécurité à travers la fenêtre qui s'ouvre sur son voisinage. Aucun événement interne ou externe ne peut l'en détourner car elle a toujours exprimé sa conviction selon laquelle la sécurité ne peut être que collective. Quand on parle de voisinage, il est évident qu'il s'agit en premier lieu des espaces maghrébin et africain, Lamamra ayant tenu à souligner que l'engagement de l'Algérie à l'intégration maghrébine et africaine est «au-dessus de tout débat». Il n'oublie pas de préciser qu'il en est de même pour ce qui concerne la solidarité avec les pays du Sud.

La diplomatie de l'Algérie est forte de sa cohésion nationale, sachant que l'unité nationale est sacrée pour la nation, forte également de sa puissance financière, et celle-ci est évidente au regard des réserves financières, forte de son économie, au regard de son tissu industriel, de ses investissements massifs dans le bâtiment et les travaux publics, forte de sa défense qui en fait la première puissance régionale, forte de la constance de ses principes au regard du fait qu'elle n'est jamais osillante.

Si le ministre d'Etat du Burkina Faso a tenu à rendre hommage au «leadership» de l'Algérie dans la lutte contre le terrorisme, c'est qu'il confirme au regard de l'expérience algérienne la conviction africaine que l'Algérie développe une maîtrise en ce domaine particulière et qu'elle est disponible à la mettre au service de l'Afrique.

La conscience africaine qu'à des menaces communes, il faudrait impérativement que les parades ne soient pas dispersées mais concernées, est renforcée par le travail de haute qualité du Conseil de paix et de sécurité créé au sein de l'UA ainsi d'ailleurs des réflexions menées au sein du Caert en collaboration entre experts civils et militaires. Elle est également renforcée par la conviction de tous que les destinées sont communes et que ce qui peut déstabiliser et insécuriser un pays membre ne doit pas laisser indifférent le reste des pays. Une mention spéciale est accordée aux voisins frontaliers dont les institutions pourraient s'affondrer face aux solidarités développées entre les mouvements terroristes qui s'entraînent pour briser les cohésions nationales avec pour implications des troubles pouvant se transformer en guerres civiles, assurer la promotion et la prolifération des organisations de narco-trafiquants, et empêcher toute construction des institutions.

Le fait qu'en plus, nous soyons voisins nous oblige à nous y impliquer. Le fait qu'en plus, nous coopérons à combattre le terrorisme qui constitue pour nous tous une menace commune nous condamne tous à coopérer solidiairement et opérationnellement, ne pas nous croiser les doigts. Une instabilité à nos frontières quand tout est transfrontalier nous condamne encore plus à répondre à toutes les sollicitations dans l'espace sahélien. L'atteinte à un de ces principes sera cause d'un véritable chaos.

Il ne s'agit pas pour nous d'adopter le principe américain (époque Bush) de guerre préventive, mais plutôt d'adopter le principe qui doit être algérien, à savoir prudence préventive. Nous le devons car notre sécurité nationale se joue maintenant beaucoup plus au-delà de nos frontières plutôt qu'à l'intérieur de celles-ci.

Sur quoi relève la crédibilité de l'Union africaine ? Redisons-le nous encore une fois. Deux principes fondent la politique de l'Union. Le premier est celui du respect de l'intangibilité des frontières héritées du colonialisme. Le deuxième consiste en la condamnation de tout coup d'Etat. Il suffit que commence à se généraliser un seul de ces principes et cela entraînera toute l'Afrique dans un chaos duquel elle ne se relèvera peut-être même pas.

LOI DE FINANCES 2014

Exposé de M. Laksaci devant l'APN

La commission des finances et du budget de l'assemblée populaire nationale (APN) sous la présidence de M. Khalil Mahi a entendu un exposé présenté lundi par le Gouverneur de la Banque d'Algérie (BA) M. Mohamed Laksaci dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances 2014.

Abordant les indicateurs de l'économie algérienne, M. Laksaci a fait état d'une avancée en matière d'investissements publics et une stagnation au niveau des hydrocarbures avec une baisse du taux de chômage, selon un communiqué de l'APN. Le Gouverneur de la BA a révélé une réduction de l'inflation pour l'année 2012 et insisté sur l'amélioration de l'investissement productif générateur de richesses hors hydrocarbures.

M. Laksaci a fait également d'un recul des exportations des hydrocarbures au cours du 1er semestre de l'année 2013 contre une hausse des importations, faisant observer une hausse des crédits accordés au secteur privé comparés à ceux octroyés au secteur public. La politique monétaire menée actuellement par la BA



vise à absorber de plus en plus les liquidités et à contribuer à l'amélioration de la gestion de l'excédent des liquidités bancaires. Les interventions des membres de la commission se sont articulées essentiellement sur les mesures prises pour assurer la protection des réserves de change conservées à l'étranger, et sur la nécessité de leur exploitation en vue de développer l'investissement en Algérie, l'augmentation de l'allocation touristique qui est restée inchangée depuis de longues années, la disponibilité de la devise et la réglementation de sa circulation par l'ouverture de bureaux de change.

Les membres de la commission ont éga-

lement appelé à œuvrer à la valorisation de la monnaie du dinar, tout en s'interrogeant sur les mesures à prendre au cas où la crise économique mondiale influerait sur l'économie algérienne, ajoute le communiqué. Les membres de la commission ont exprimé également leurs préoccupations quant à la qualité des billets de banque qui gagneraient à s'améliorer, soulevé la question du crédit documentaire dans les transactions commerciales extérieures et examiné la proposition de l'Union générale des travailleurs algériens (Ugta) relative à la réglementation des autorisations d'importation dans le but de favoriser le produit national.

EDUCATION

85% des affectations du budget de fonctionnement destinés aux salaires et charges supplémentaires

Le ministre de l'Education nationale, Abdelatif Baba Ahmed a affirmé, lundi, que «85% des affectations du budget de fonctionnement allouées à son secteur seront destinées à la couverture des salaires et charges supplémentaires».

Le ministre qui présentait un exposé sur le budget du ministère de l'Education nationale devant les membres de la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN) a précisé que 11% du budget seront affectés au soutien à la scolarisation, à l'entretien des équipements et des bâtisses et aux autres dépenses liées à la réforme éducative et au raccordement à internet outre la poursuite du programme d'alphabetisation, indique un communiqué de l'APN.

Concernant le budget d'équipement, M. Baba Ahmed a

indiqué que ce dernier a augmenté de 3,93% précisant qu'il a été réparti entre l'autorisation de programme (50 milliards DA) et les affectations de paiements (99 milliards DA).

Il a, également, rappelé que le budget de son secteur représentait 16,42% du budget de l'Etat et avait enregistré une hausse de 5%.

De leur côté, les membres de la commission ont souligné la nécessité de «trouver une solution rapide aux problèmes des soubresauts qui secouent le secteur, notamment au regard de leur impact négatif sur les élèves».

Il a également été question de «la situation des corps communs relevant du secteur et de la nécessité de mettre au point un bilan des réformes en vue de les évaluer et de les impulser».

SELON LE MINISTRE DE LA SANTÉ

L'amélioration enregistrée dans le secteur de la santé «insuffisante»

L'amélioration qu'a connue le secteur de la santé ces dernières années «demeure insuffisante», en raison du développement enregistré dans tous les domaines, a affirmé lundi le ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, Abdelmalek Bouafia.

Le ministre qui présentait le bilan de son secteur devant les membres de la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN) dans le cadre de l'examen des budgets sectoriels affectés au titre de l'exercice 2014, a indiqué que «cette amélioration demeure insuffisante en raison de la hausse de l'espérance de vie et l'augmentation des différents besoins des citoyens outre l'introduction des nouvelles technologies», indique un communiqué de l'APN.

Les affectations proposées pour cet exercice concernant le budget de



fonctionnement «ont augmenté de 59 021 milliards DA, soit 19,23% comparé à l'exercice 2013», a souligné M. Bouafia précisant que «74 nouvelles structures sanitaires seront prises en charge en plus de l'ouverture de 6 716 postes budgétaires».

Après avoir écouté l'exposé du ministre, les membres de la commission ont exprimé leurs préoccupations concernant «le mauvais état» des hôpitaux et la mauvaise prise en charge des malades.

Ils ont, à ce titre, évoqué «le manque en médecins spécialistes et leur répartition anarchique sur les hôpitaux du pays ainsi que le manque en équipements médicaux, en vaccins et en médicaments».

Par ailleurs, les députés ont souligné la nécessité de mener des visites inopinées aux hôpitaux pour un meilleur contrôle et une meilleure prise en charge.

FORMATION

M. Bedoui exhorte les entreprises de construction à s'ouvrir à la formation de jeunes apprentis



Le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, M. Nouredine Bedoui, a exhorté, lors de l'inauguration du premier Salon des métiers de la construction de Béjaïa, les entreprises du bâtiment et les acteurs qui gravitent autour de ce secteur à s'ouvrir et à contribuer à la formation d'apprentis spécialisés et/ou d'ouvriers. Cette formation, a-t-il dit, leur permettra de faire face aux besoins de leurs chantiers en main-d'œuvre qualifiée et, par ricochet, consolider la formation des stagiaires issus des établissements professionnels. Le ministre y vise surtout les entreprises qui réalisent pour le compte de l'Etat et qui bénéficient d'un plan de charges important, mais qui, paradoxalement, se plaignent de la rareté de certaines compétences, difficiles à trouver sur le marché du travail, notamment en maçonnerie, plâtrerie, électricité, chauffage, et qui, souvent, donnent prétexte au retard dans leur réalisation. «Il faut absolument intégrer le volonté formation dans leur activité et favoriser les recrutements des stagiaires qui en bénéficieront», a-t-il martelé, estimant «qu'au vu du nombre d'entreprises engagées dans la réalisation des

differents programmes publics, la chose est non seulement possible, mais est susceptible de permettre l'insertion, en formation ou en activité, des milliers de jeunes.»

Secteur locomotive de l'économie locale, le bâtiment et la construction est un pourvoyeur majeur d'emploi, à fortiori en cette période où le programme public est optimal. Pas moins de 21 000 logements sont inscrits à l'actif de la wilaya de Béjaïa, sans compter le programme promotionnel privé et la construction par des particuliers. Seulement sur le terrain, -la conduite des projets, au-delà des contraintes rencontrées lors de leur mise en œuvre, entre autres, la non maturation des études, les financements et les litiges fonciers-, beaucoup d'opérateurs et même de particuliers, mettent en avant, la rareté de certaines qualifications pour justifier la faiblesse des cadences de réalisation. «Cela fait trois (3) mois que je cours derrière un bon maçon. Mais en vain», se lamente Karim Semaoun, un particulier à Seddouk, venu au salon, avec l'espoir de recruter un maçon et d'autres ouvriers qualifiés. «C'est un véritable souci», a-t-il opiné, un constat lancinant et fortement partagé. Le salon, animé par une cinquantaine de participants, regroupant des opérateurs économiques, d'anciens stagiaires issus des centres de formation professionnelle, attirés par l'aventure de l'entreprise, des formateurs et des institutions, impliquées dans les différents dispositifs d'insertion des jeunes sans emploi, a donné l'opportunité à tous de trouver des réponses à leurs soucis respectifs et individuels. «C'est un espace d'échange et d'information, certes, mais il vise surtout à rapprocher l'appareil de formation avec les utilisateurs et opérateurs économiques», soulignera, pour sa part, le directeur de wilaya de la formation professionnelle qui ne désespère point de mettre en place des ponts entre les uns et les autres, pour un bénéfice collectif.

APS

MESSAHEL

Le projet de loi sur l'audiovisuel «consacrera les règles du jeu» en vigueur mondialement

Le ministre de la communication, Abdelkader Messahel a affirmé, mardi, que le projet de loi sur l'audiovisuel qu'il présentera jeudi devant les membres de la commission spécialisée de l'Assemblée populaire nationale (APN) «consacrera les règles du jeu» en vigueur mondial. Intervenant en marge d'une rencontre avec les représentants des médias nationaux à l'occasion de la célébration de la journée nationale de la presse, décrétée par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, le 3 mai 2013, M. Messahel a souligné la volonté de l'Etat, le Président Bouteflika à sa tête, d'ouvrir le champ audiovisuel.

Les «grandes lignes» de ce projet sont les mêmes que celles édictées dans les lois internationales régissant le secteur de l'information. Elles permettent de protéger aussi bien le citoyen qui doit jouir de son droit d'accéder à une information crédible, que les journalistes en ce sens qu'elles consacrent les règles de l'exercice médiatique, en vigueur mondialement, a poursuivi le ministre. Le texte de loi définit, en outre, le rôle de la presse et du citoyen dans ce volet afin que «nous puissions donner une image réelle de ce qui se passe dans notre pays», a-t-il ajouté. A une question sur le travail des chaînes de télévision privées qui activent sur la scène médiatique, le ministre a répondu que «seul le cahier des charges définit la nature de leur travail» rappelant, à cet effet, que les médias audiovisuels «répondent, de par le monde, à la demande des citoyens en tentant de fournir des informations crédibles». «En ce qui concerne ces chaînes, le problème n'est pas lié uniquement aux informations qu'elles diffusent, mais plutôt à l'imperatif de se conformer aux règles et lois régissant l'action médiatique à l'instar de ce qui est en vigueur dans tous les pays», a soutenu M. Messahel. «Le droit de critiquer est garanti par la loi, mais il doit être exercé dans le respect de l'éthique et de la déontologie», a encore fait valoir le ministre ajoutant que le droit de réponse «est aussi sacré et la question de demeure, globalement, liée au respect des règles du jeu plutôt qu'à toute autre considération». S'exprimant sur la liberté d'expression en Algérie, M. Messahel a affirmé que «seul le citoyen est habilité à juger de l'existence ou non de cette liberté» indiquant que le citoyen «a besoin d'avoir une information crédible reflétant une image réelle de ce qui se produit dans son pays, c'est un droit consacré par la loi». Les médias algériens «doivent également jouer le rôle qui leur incombe sur la scène internationale en faisant toute la lumière sur les réalisations et pas franchis par l'Algérie», une mission qu'assument pleinement les Institutions de l'Etat et le gouvernement, a souligné pour conclure le ministre.

EDUCATION NATIONALE

Le CNAPEST décide la suspension de la grève

Le Conseil national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (Cnapest) a décidé mardi de suspendre le mouvement de grève éclaté depuis le 7 octobre suite à l'engagement du ministère d'examiner la plateforme de revendications qui lui a été soulevée.

Le responsable de la communication du Cnapest, Messaoud Boudiba a précisé dans une déclaration à l'APS que les membres du conseil réunis en session extraordinaire mardi, ont décidé de suspendre le mouvement de grève à partir de mercredi suite à l'engagement de la tutelle, lors d'une rencontre lundi avec le directeur de cabinet du ministère de satisfaire leurs revendications. Au terme de la réunion qui a regroupé lundi des représentants du ministère avec le syndicat il a été convenu que l'enseignant membre du Cnapest à Boura qui s'est vu signifier son licenciement le 9 octobre soit réintégré dans son poste de travail et que les journées de grève ne soient pas défaillées des salaires des grévistes à condition qu'ils s'engagent à compenser les cours, a précisé M. Boudiba.

Le Cnapest avait appelé le 7 octobre à une grève pour revendiquer le règlement de certaines questions d'ordre socioprofessionnel dont la révision des statuts des travailleurs de l'Education, la réhabilitation des anciens enseignants exclus de la promotion, car ne disposant pas de diplôme universitaire, le dossier de la médecine du travail, le logement, la prime de zone qui est encore calculée sur le salaire de base de 2008 et la réintégration du syndicaliste licencié.

APS

M. KSSENTINI

Affaire du blogueur Aloui : poursuites judiciaires «dans l'ordre des choses», détention préventive «inacceptable»

Les poursuites judiciaires engagées à l'encontre du blogueur Abdelghani Aloui pour avoir publié des caricatures attentatoires au président de la République s'inscrivent dans l'ordre des choses, mais la détention avant qu'un jugement définitif ne soit rendu «est inacceptable», a affirmé lundi à Alger le président de la Commission nationale consultative pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Cnccpdh), M^e Farouk Ksentini.

Du point de vue légal et éthique, il n'est pas permis de brocarder un Chef d'Etat élu par le peuple de la manière avec laquelle s'est livré le jeune Abdelghani, ainsi «les poursuites judiciaires engagées à son encontre s'inscrivent dans l'ordre des choses, mais sa détention préventive avant qu'un jugement définitif ne soit prononcé est inacceptable», a soutenu M^e Ksentini rappelant que «dans les autres pays qu'ils soient démocratiques ou autres, l'opposition critique le Chef de l'Etat dans le respect».

L'Algérie n'interdit pas «des critiques de la politique du président ou

précisé, à cet effet, que le procès d'Abdelghani Aloui n'a rien à voir avec la liberté d'expression et d'opinion, car le mis en cause a «attenté à la personne du président de la République et du Premier ministre qui représentent deux institutions souveraines de l'Etat algérien». «La manière avec laquelle le jeune a attenté au président de la République et au Premier ministre est intolérable», a soutenu M^e Ksentini rappelant que «dans les autres pays qu'ils soient démocratiques ou autres, l'opposition critique le Chef de l'Etat dans le respect».

Le point de vue légal et éthique, il n'est pas permis de brocarder un Chef d'Etat élu par le peuple de la manière avec laquelle s'est livré le jeune Abdelghani, ainsi «les poursuites judiciaires engagées à son encontre s'inscrivent dans l'ordre des choses, mais sa détention préventive avant qu'un jugement définitif ne soit prononcé est inacceptable», a soutenu M^e Ksentini rappelant que «dans les autres pays qu'ils soient démocratiques ou autres, l'opposition critique le Chef de l'Etat dans le respect».

L'Algérie n'interdit pas «des critiques de la politique du président ou

de ses projets, pour peu qu'elles soient objectives et exprimées dans le respect», a-t-il ajouté. S'exprimant sur les critiques de certaines ONG étrangères à l'encontre de la Justice algérienne concernant ce dossier, M^e Ksentini a indiqué que «ces critiques sont inopportunes et subjectives» les qualifiant d'«ingérence de la part de ces organisations qui incitent au non-respect des devoirs du peuple et des instances à l'égard du Chef d'un Etat souverain».

Si le jeune Abdelghani Aloui n'avait pas été placé en détention préventive avant qu'un jugement définitif ne soit rendu, «des critiques aussi acerbes n'auraient pas eu lieu».

Ksentini exhorte la presse à opter pour la critique objective

Le président de la commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (Cnccpdh) M^e Farouk Ksentini a exhorté lundi à Alger les médias nationaux à faire la promotion, aussi bien dans le pays qu'à l'étranger, des réalisations accomplies par l'Algérie et à contribuer au développement du pays à travers la critique objective.

«L'Algérie a accompli de nombreuses réalisations d'importance sur des questions nationales et internationales» et les médias doivent constituer le meilleur outil pour faire écho à ces réalisations, a affirmé M^e Ksentini dans un entretien accordé à l'APS à l'occasion de la célébration de la journée nationale de la presse.

Les réalisations accomplies ces dernières années notamment n'ont malheureusement pas été mises en relief comme il se devait, a déploré le président de la Cnccpdh qui a rappelé les critiques d'instances et d'organisations qui ignorent totalement les acquis obtenus depuis l'indépendance comme la gratuité de l'enseignement et des soins.

Il intervient a appelé les médias nationaux à relever les insuffisances et à contribuer aux actions d'amélioration en faisant preuve d'objectivité et en optant pour «la critique constructive».

Pour M^e Ksentini, le secteur de l'information a enregistré de grandes avancées en Algérie depuis la consécration du pluralisme. Cette évolution «est la concrétisation de la volonté du peuple, du législateur et des pouvoirs publics». L'Algérie est en droit

aujourd'hui de se vanter de jouir d'une liberté d'expression garantie par toutes ses Constitutions, a-t-il dit. Même avant les réformes politiques et législatives initiées par le président de la République depuis avril 2011, l'Algérie avait «une presse indépendante qui s'exprime en toute liberté dans le cadre de la loi qui interdit la diffamation et l'insulte et la publication d'informations mensongères», a-t-il insisté soutenant que les réformes politiques et législatives sont venues conforter la liberté d'expression par l'ouverture du champ audiovisuel qui s'est traduite par l'émergence de plusieurs nouvelles chaînes.

Il ne faut pas utiliser la liberté d'expression à mauvais escient pour en faire un outil pour semer un chaos préjudiciable aussi bien au ci-

toyen qu'au pays et au processus démocratique.

Concernant la nouvelle loi sur l'information, promulguée en 2012 il a estimé que le texte renfermait des aspects positifs notamment pour ce qui est de la dépenalisation du délit de presse. Cet acquis ne doit cependant pas encourager la presse indépendante à verser dans la diffamation et dévier de sa noble mission.

Les médias algériens se sont forgés une place de choix au niveau du monde arabe de l'avis même d'experts internationaux, a encore considéré M^e Ksentini avant de mettre l'accent sur l'importance du professionnalisme et de la formation, en matière juridique notamment, qui constituent, a-t-il dit, les plus grands défis qui se posent à la presse algérienne.

TRANSPORT

Les travaux de forage sur la ligne Hai el Badr-Aïn Naâdja prendront fin en mars 2014

Le ministre des transports Amar Ghoul a fait savoir lundi à Alger que les travaux de forage pour l'extension du métro sur la ligne Ain Naâdja 2 à un tunnel souterrain de 800 m relié à la station finale de la même ligne. La deuxième extension, celle reliant Hai el Badr à El Harrach a enregistré récemment la pose des rails dans le cadre de l'aménagement et d'équipement. Selon M. Ghoul,

d'autres extensions suivront vers Bab Ezzouar, l'aéroport Houari Boumediene, Régaha et Rouiba d'un côté et vers Baraki, les Eucalyptus et Larba d'un autre côté. «Nous avons ordonné le lancement des études préliminaires

maines à venir pour les études d'aménagement et d'équipement de cette nouvelle ligne qui s'étend sur 3,6 kms. Le ministre a assisté à la jonction de la station Ain Naâdja 2 à un tunnel souterrain de 800 m relié à la station finale de la même ligne. La deuxième extension, celle reliant Hai el Badr à El Harrach a enregistré récemment la pose des rails dans le cadre de l'aménagement et d'équipement. Selon M. Ghoul,

d'autres extensions suivront vers Bab Ezzouar, l'aéroport Houari Boumediene, Régaha et Rouiba d'un côté et vers Baraki, les Eucalyptus et Larba d'un autre côté. «Nous avons ordonné le lancement des études préliminaires

pour l'extension de la ligne du métro vers les régions est et sud de la capitale dans un souci d'adaptation à la dynamique économique de ces localités et pour répondre aux besoins des citoyens», a-t-il dit.

Les travaux de réalisation de ces nouvelles lignes sont confiés à l'entreprise publique Cosider dans le cadre de contrats de gré à gré. Cosider a acquis l'expérience l'habilitant à poursuivre la réalisation des projets de métro à Alger et dans d'autres wilayas, a soutenu le ministre qui préconise la formation d'un main d'œuvre qualifiée pour une telle mission.

APS

ALGER

Perpétuité pour homicide volontaire

A.Ferrag

Mises en rapport avec Rabah à travers les petites annonces matrimoniales, les femmes se laissaient séduire des qu'il leur promettait de les épouser.

Comment Rabah parvint-il à inspirer confiance à tant de femmes et à les déposséder ? Quel était le secret de son si-nistre succès ?

Rabah, petit, maigre, portait une barbe, des sourcils broussailleux surplombant ses yeux toujours aux aguets. Au moment des faits, il était âgé de cinquante ans.

Son comportement, toujours aimable et courtois, ne pouvait qu'inspirer confiance. Il inscrivait absolument tout sur son petit carnet. A la longue, le travail régulier cessait de l'intéresser et il se mit à chercher des moyens illégaux de se procurer de l'argent. Grâce à une annonce, il fit la connaissance d'une certaine Mme Salih. Il lui écrivit des lettres tendres, lui promit le mariage et finalement la délesta de 30.000 DA. Pour mener un train de vie luxueux, il décida de pratiquer systématiquement l'escroquerie liée au mariage pris attaché avec des femmes qui disposaient de quelques moyens. Sa « tactique d'approche » avait déjà fait ses preuves avec Mme Salih.

Il savait que l'on pouvait ainsi entrer plus facilement en contact avec un certain type de



femmes célibataires à la recherche de bonheur, femmes mariées dont l'union a été échec, veuves éplorées qui aspirent au remariage et divorcées à la recherche d'une vie plus heureuse.

Il estimait que ces femmes, particulièrement celles d'âge mûr, étaient facilement abordables. Rabah fait donc paraître la petite annonce suivante : « Homme sérieux désire épouser veuve ou femme incomprise, entre 35 et 45 ans ». Il eut de nombreuses réponses à cette annonce, parmi lesquelles Rabah retint celle de Baya, une veuve de 38 ans. La jeune femme tomba facilement sous le charme de Rabah.

Mal lui en prit. Elle disparaît avec son fils âgé de 9 ans, probablement assassinés dans l'appartement de son amant.

Avec le « fruit » de son crime, Rabah s'achète une voiture.

Sa deuxième victime fut Mme Fatiha, une veuve de 46

ans, qui a succombé à son charme et a été tuée, selon toute vraisemblance. Mme Zina, une autre veuve, connut le même sort, après avoir tué Khalida. Rabah marqua un temps d'arrêt. Il se contentait de rendez-vous et de rencontres intimes, ses petites annonces lui amenaient tant de femmes.

Le succès de Rabah était dû non seulement à son comportement, mais aussi à une virilité étonnante chez un homme de son âge.

Sa dernière petite amie révèle à ce sujet que sa vigueur transformait ses conquêtes en esclaves sur le plan sexuel.

L'escroquerie par le mariage étant devenue pour lui une source de revenus, Rabah se vit forcé de chercher d'autres femmes à « déplumer ». Sa nouvelle victime fut Mme Malika, une veuve de 40 ans qui possédait 10.000 DA d'économie. Il la subjuga et l'amena dans son appartement. Elle fut assassinée. Les causes de ce

crime sont assez obscures. Il est probable que la jeune femme avait le secret de son amant. Puis ce fut le tour de Mme Zohra, pour une somme de 20.000 DA, puis Dalila pour 15.000 DA. Le tour de Mme Salima, qui possédait un atelier de couture, arriva pour 50.000 DA, ce fut par le plus grand des hasards que les autorités furent enfin informées des activités de Rabah.

En effet, les familles de Mme Malika et Zohra, trouvant l'affaire louche, alertèrent la police. L'enquête fut confiée à un inspecteur de police, ce dernier commença par contacter les deux familles, Mme Nadia, sœur de Mme Zohra, l'accueillit avec méfiance et se montra patiente. Elle promit tout de même d'informer les policiers si elle rencontrait l'amant de sa sœur. Le même jour, elle téléphona à l'inspecteur : « Venez vite, je l'ai vu l'homme à la barbe », Rabah s'était, en effet, rendu dans un magasin mais l'oiseau avait malheureusement quitté son nid.

Ce ne fut qu'après qu'on réussit à l'arrêter, la perquisition de son domicile permit de découvrir deux carnets sur lesquels était consignée la « comptabilité criminelle » du prévenu. L'enquête close, le procès débuta en octobre 2013. Rabah nia fermement être un assassin malgré les preuves qui l'accablent. Lorsque le jury rendit son verdict en tenant de la culpabilité, il prononça cette phrase : « Je n'ai rien à ajouter ».

Lorsqu'il apprit qu'il était condamné à la prison à perpétuité, il prit encore la parole : « J'ai un mot à dire, le tribunal s'est trompé, je n'ai jamais été un assassin ».

Le frère du terroriste !

L'affaire est jugée en octobre 2013, au tribunal d'Alger qui prononce le verdict à l'encontre d'un jeune homme accusé d'appartenance à un groupe armé, c'est aussi le jeune frère d'un terroriste décédé en 1994.

« Pourquoi procédez-vous à mon arrestation ? Mon frère était un terroriste, mais vous n'avez aucune preuve contre moi, ce n'est pas parce que quelqu'un appartient à un groupe armé que toute sa famille doit en faire les frais, je suis innocent ».

Telle est la déclaration du jeune Salim, lors de son arrestation à un barrage de police, les services de sécurité, en vérifiant son identité, ont tout de suite en mémoire le nom d'un terroriste. « Mon frère est d'ailleurs mort en 1994, quant à moi, je

n'ai rien à me reprocher » dira-t-il encore à l'intention des services de sécurité. En fait, ces derniers ignoraient la disparition du défunt, mais ils ont du mal à croire à l'innocence de son frère qui, selon eux, en fait un peu trop en forçant sur ses déclarations, pas aussi innocentes que cela puisque, en effet, selon le chef d'accusation, le jeune Salim appartenait effectivement à un groupe armé, sa mission était d'établir des comptes rendus et de rapporter des informations liées à la situation sécuritaire du pays.

Le jour du procès, Salim tient les mêmes propos qu'en mars 2010 lors de son arrestation : « M. le président, je n'ai jamais appartenu à un groupe armé, le seul terroriste que j'ai connu était mon frère et il n'est plus de ce monde. Je jure

que je suis innocent. Le chef d'accusation ne peut être remis en cause, vous fournissez des informations à un groupe armé, et par conséquent, vous serez jugé et condamné pour ce grave délit ».

« Mais je jure que je suis innocent !

Alors que le représentant du ministère public requiert une peine de 10 ans de prison ferme, les avocats de la défense demandent l'acquittement de leur client : « Certes, son frère était membre d'un groupe armé, mais aucune preuve n'incrimine notre client ».

La cour se retire pour délibérer et rend son verdict. Salim est condamné à 5 ans de prison ferme pour appartenance à un groupe armé.

A. Ferrag

BORDJ BOU-ARRÉIDJ Un jeune homme mortellement poignardé à El M'hir

Un drame est survenu lundi, à El M'hir, à 40 kilomètres du chef lieu de la wilaya de Bordj Bou Arréridj.

Un jeune homme répondant aux initiales D. B., âgé de 23 ans a trouvé la mort. Il a rendu l'âme suite à une agression qui s'est mal terminée.

Le meurtre a eu lieu au centre-ville d'El M'hir. La victime, pour des raisons encore inconnues, a été poignardée par un passant qui se baladait avec une épée à la main. Évacué en

urgence à l'hôpital Bouzidi-Lakhdar de Bordj Bou-Arréidj, le jeune homme a finalement succombé à ses blessures à l'hôpital en début de soirée.

Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances exactes de ce drame. Une autopsie devrait être pratiquée.

M. B.

TISSEMSILT Deux arrestations pour conduite sans permis de conduire

OULD SIDI AMAR

Les éléments de la police judiciaire relevant de la Sûreté de wilaya de Tissemsilt ont arrêté deux chauffeurs âgés de 25 et 33 ans, conduisant des voitures sans permis de conduire qui leur ont été retirées par des gendarmes pour non-respect du code de la route.

Selon l'officier chargé de la cellule de communication de la sûreté de wilaya de Tissemsilt, après leur interrogatoire d'usage, ces deux mis en cause ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Tissemsilt qui les a placés sous mandat de dépôt.

Le tronçon routier Khemisti- Youssoufia très dangereux

Les usagers de la RN14, très fréquenté par les automobilistes, se plaignent du tronçon qui relie les deux villes de Khemisti et Youssoufia pour sa dangerosité puisque cette partie de la voie est la plus meurtrière dans la wilaya de Tissemsilt. En effet, et selon des statistiques, c'est sur ce tronçon que les services de sécurité et la Protection civile ont enregistré le plus grand nombre d'accidents de la circulation qui ont fait plusieurs morts et blessés dont certains sont handicapés à vie. Les sinistres sur ce tronçon surviennent notamment en hiver. Ce point noir est emprunté quotidiennement par toutes sortes de véhicules, allant du tracteur agricole tirant des remorques et autres citerne, aux poids-lourds transportant des matériaux de construction qui se déversent sur la chaussée, rendant cette voie à grande circulation très dangereuse.

A cela, il faut ajouter le non respect des panneaux de signalisation par certains fous du volant qui font fi du code de la route, et ce, malgré les conseils et les recommandations des services de sécurité à l'égard des automobilistes et des piétons.

Les habitants du douar Sabsmen veulent leur part du développement

Les citoyens habitant le douar de Sabsmen, relevant de la commune de Maacem, sont montés au créneau ces derniers jours pour attirer l'attention des responsables locaux sur l'isolement dont ils sont victimes depuis plusieurs années.

Ils se plaignent, notamment, de l'état de la route reliant le douar au chef-lieu de la commune ainsi que des villages limitrophes, en l'occurrence Ammari et Lardjem pour rejoindre Tissemsilt. Cette situation est encore plus précaire en période de pluie ou en hiver qui rendent la route impraticable.

L'éclairage public fait également défaut, ce qui rend le cadre de vie insupportable. Contacté, le président de l'APC, M. Ali Hellali confirme cela, et se dit solidaire des habitants de Sabsmen tout en affirmant que les insuffisances signalées sont toutes prises en charge dans le cadre des PCD.

HADJ

Retour du premier contingent de hadji des wilayas du Sud

Le premier contingent de pèlerins des wilayas du Sud, programmé sur l'aéroport Aïn El-Beida d'Ouargla, est revenu mardi matin, après avoir accompli le devoir du hadj aux Lieux Saints de l'Islam.

Le contingent, constitué de 250 pèlerins, en provenance de Djeddah à bord d'un appareil de la compagnie nationale Air-Algérie, a été accueilli à son arrivée par les autorités de la wilaya. Neuf vols ont été programmés par la compagnie aérienne nationale à partir de l'aéroport d'Ouargla pour le transport des 2.250 pèlerins du Sud (saïson 2013), sur la période s'étalant entre le 22 et le 29 octobre courant. Ces vols, d'une moyenne de 250 passagers chacun, ont concerné les pèlerins des wilayas de Ghardaïa (707 personnes), El-Oued



(606). Ouargla (537), Tamanrasset (250) et Illizi (150), selon la représentation locale d'Air Algérie. L'ensemble des services concernés, police des frontières, douanes, aéroport,

croissant rouge algérien, ainsi que des bénévoles de l'association caritative «Essafa», se sont mobilisés pour faciliter les procédures d'usage et les conditions d'accueil de ces pèlerins.

Rencontrés par l'APS, certains de ces hadji ont affiché leur joie d'être de retour et se sont félicités des efforts déployés par l'Etat algérien pour leur faciliter l'accomplissement de leur devoir religieux dans de bonnes conditions, implorant le Tout-Puissant pour qu'il préserve la stabilité du pays et le bien être du peuple algérien.

ILLIZI

Journées de sensibilisation sur les méfaits de la drogue et la déperdition scolaire

Des journées de sensibilisation et de prévention sur les méfaits de la drogue, la déperdition scolaire et l'exploitation des enfants sont organisées depuis lundi à Illizi, a-t-on constaté. Au programme de cette manifestation de cinq jours, qui abrite le centre culturel Othmane Bali, une exposition de photos et affiches sur les drogues, la toxicomanie et les modes de prévention. Un film documentaire sur les révélations de toxicomanes concernant les dangers de ce fléau sur la santé, sur la société et sur l'économie nationale ainsi que sur le noyau de la société à savoir la famille, est également projeté

à cette occasion. Des statistiques sur la déperdition scolaire dans les trois paliers de l'enseignement, dans la wilaya, dénombrant 151 cas dont 47 filles, ont été présentées, en plus de la mise en relief de certaines solutions pour remédier à ce fléau, à leur tête le rôle de l'établissement scolaire. La cellule de communication de la sûreté de wilaya d'Illizi a présenté de son côté des statistiques sur les différentes affaires relatives à la drogue, enregistrées cette année, ainsi qu'une exposition photos sur les différents types de drogues.

Cette campagne de sensibilisation vise à faire connaître aux jeunes les mé-

fats de la drogue, un phénomène en augmentation ces dernières années, en orientant les toxicomanes vers les établissements de jeunesse ou existe une prise en charge psychologique, et vers les centres de désintoxication, a indiqué le psychologue, Abdallah Meddah.

Des conférences sont également organisées à l'occasion avec différents intervenants et partenaires, dont la Sûreté nationale, la Gendarmerie nationale et d'autres institutions, afin de sensibiliser sur les méfaits de ce fléau qui «menace la stabilité des sociétés», a souligné M. Meddah.

BECHAR

Des investissements de plus 130 millions DA pour 14 projets touristiques

Des investissements privés de plus de 130 millions de dinars sont consacrés actuellement à la réalisation de 14 projets touristiques à travers la wilaya de Bechar, a-t-on appris auprès de l'Agence nationale de développement des investissements (Andi). Ces projets, appelés à entrer en service au cours des quatre prochaines années, engendreront plus de 250 emplois dans différents segments des prestations hôtelières et touristiques, a-t-on signalé. Des soutiens multi-

formes, au titre du dispositif de promotion et d'encouragement des investissements, ont été apportés par l'Andi aux promoteurs de ces projets de développement touristique.

De 2002 à 2012, le guichet unique de cette agence nationale dans la wilaya de Bechar a enregistré la déclaration de 419 projets dans différentes activités économiques, avec un coût global de plus de 240 millions DA, générant 4.548 emplois, selon la même source.

KHENCHELA Près de 100 projets financés en 6 mois par l'ANGEM

Quatre-vingt-seize (96) projets ont été financés à Khencela durant le 1er semestre de l'année en cours au titre du dispositif de l'Agence nationale de gestion du microcrédit (Angem), apprend-on mardi auprès de la coordination de wilaya de cette agence. Cette source fait état de l'étude, durant la même période, de 200 dossiers dont 192 ont été déclarés éligibles pour activer dans les secteurs des services, de l'artisanat traditionnel et de l'élevage. Le responsable de la coordination de l'Angem à Khencela estime à 1.068 le nombre de crédits accordés par l'agence pour l'acquisition de matières premières au profit d'artisans et à 900 celui des microcrédits non rémunérés. Depuis sa création en 2012, l'antenne de Khencela de l'Angem a financé au total 13 144 crédits dont 2 000 non rémunérés, selon la même source.

GUELMA

Plus de 140 projets d'investissement ayant généré 1 500 emplois accompagnés par l'ANDI

Cent quarante-deux projets d'investissement dans divers secteurs d'activité, accompagnés par l'Agence nationale de développement de l'investissement (Andi), ont bénéficié à Guelma d'un montage financier avec le concours des banques, a-t-on appris mardi auprès de cette agence.

Les investissements portent sur les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, des travaux publics, de la construction, du tourisme et de la santé, a déclaré à l'APS le directeur-adjoint du guichet unique dé-

centralisé de l'Andi, Mohamed Zouara, au lendemain d'une journée d'information organisée à l'institut technique agricole de Guelma sous le slogan «L'investissement, de l'agriculture à l'industrie». Selon le même responsable, le créneau des transports (voyageurs et marchandises) occupent 63 % des investissements avec 89 projets générant 286 emplois directs.

M. Zouara a également précisé que les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics sont les plus pour-

voyeurs d'emplois, avec 1.200 postes de travail permanents.

La journée d'information organisée par l'Andi, lundi, en collaboration avec la Chambre de l'agriculture, l'Office national des terres agricoles (Onta) et la banque de l'agriculture et du développement rural (Badr), a donné lieu à plusieurs interventions sur l'investissement dans l'agro-industrie, un secteur correspondant à la vocation de la wilaya de Guelma qui produit notamment des céréales et de la tomate industrielle.

NAÂMA

Lancement prochain de projets de préservation du parc du Djebel Aïssa

Des projets pour la préservation de la biodiversité et de l'écosystème du parc national de Djebel Aïssa, 14 km à l'est de la commune de Tiout, seront lancés prochainement, a-t-on appris mardi auprès de la Conservation des forêts de la wilaya de Naâma. Le premier projet retenu pour ce parc s'étendant sur une surface de 24 500 ha consiste dans la réalisation de 30 km de pistes forestières et de points d'observation pour le suivi de l'impact des changements climatiques, ainsi que la valorisation des ressources naturelles, faunistiques et floristiques du parc, a-t-on précisé à la conservation. Révélant une importance particulière dans la préservation de l'écosystème de la région des Hauts-Plateaux de l'Ouest, ce parc a également bénéficié d'autres actions à même de contribuer à la régénération de son couvert végétal et la protection de sa richesse faunistique, particulièrement les espèces menacées d'extinction, a-t-on ajouté de même source. Selon le responsable du développement de la flore et de la faune à la conservation des forêts, M. Mohamed Remili, le schéma directeur d'aménagement touristique (Sdat) de 2025 prévoit la réalisation, à court terme, de travaux à même de protéger les sites naturels et les ressources de la biodiversité, en vue de la réalisation de projets scientifiques et touristiques. Le parc de Djebel Aïssa renferme des paysages naturels féeriques, en plus de sites archéologiques et historiques, et de stèles commémoratives témoignant des batailles menées dans la région contre le colonialisme français. La conservation des forêts fait état, pour ce qui est de la richesse faunistique, de l'existence d'une vingtaine d'espèces de mammifères et de reptiles, de 33 espèces aviaires, en plus d'une richesse floristique portant sur plus de 90 espèces de plantes aux vertus thérapeutiques.

Selon une étude établie par la conservation des forêts, le parc de Djebel Aïssa fait face, cependant, aux menaces des aléas naturels, dont les inondations, nécessitant la correction des cours d'eau. Les responsables de la conservation des forêts entendent mettre à jour les études de recensement de la biodiversité, ainsi que la mobilisation d'agents chargés du contrôle et de la lutte contre le pâturage anarchique mettant en péril l'écosystème de ce parc.

OUM EL BOUAGHI

Près de 20 km de routes nationales modernisés

Un linéaire total de 18,5 km de routes nationales (RN) a fait l'objet de travaux d'entretien et de modernisation depuis le début de l'année 2013, a déclaré mardi à l'APS le directeur des travaux publics (DTP). Un tronçon de 8,6 km de la RN 10, faisant la jonction entre le col de Chouf Daba (Aïn Fakroun) au village agricole de Sidi Rghis, a été revêtu de béton bitumineux, a ajouté le même responsable, précisant que cet axe est emprunté quotidiennement par 20 000 véhicules. Des travaux similaires sont actuellement menés sur la RN 3 reliant Constantine à Batna via Oum El Bouaghi, traversée chaque jour par plus de 25 000 véhicules, a indiqué le DTP. La wilaya d'Oum El Bouaghi dispose d'un réseau routier composé de 412 km de RN, 413 km de chemins de wilaya et 611 km de chemins communaux, selon la même source qui a estimé que l'état des chemins communaux «continue de nécessiter la programmation de travaux de réhabilitation».

CANCER DE L'INTESTIN GRÈLE EN SAVOIR PLUS

Cancer rare qui prend naissance dans les cellules de l'intestin grêle. Le cancer de l'intestin grêle est rare. Le risque de développer ce type de cancer croît avec l'âge. Il touche habituellement les personnes de plus de 60 ans et est plus fréquent chez les hommes.

Le cancer de l'intestin grêle prend naissance dans les cellules de l'intestin grêle. Il s'agit d'un organe creux, en forme de tube, qui s'étend de l'estomac au gros intestin. Il constitue la plus longue partie du tube digestif (aussi appelé tractus gastro-intestinal) et possède la plus grande surface. L'intestin grêle ou petit intestin est divisé en trois parties :

- le duodénum - la première section, reliée à l'estomac ;
- le jéjunum - la partie du milieu ;
- l'iléum - la dernière section, rattachée au gros intestin.

L'adénocarcinome est le type le plus répandu de cancer de l'intestin grêle (40 % de tous les cas de cancer de l'intestin grêle). Ces tumeurs se développent sur la paroi interne du petit intestin, souvent dans le duodénum.

Les facteurs de risque

Les facteurs de risque peuvent accroître la possibilité qu'une personne soit atteinte d'un cancer de l'intestin grêle. Les facteurs qui augmentent le risque de développer ce cancer comportent les suivants :

- polyposse adénomateuse familiale (PAF)
- cancer colorectal héréditaire sans polypose (HNPCC)
- syndrome de Peutz-Jeghers
- maladie de Crohn
- maladie coeliaque

Il est possible que le cancer de l'intestin grêle ne cause aucun signe ni symptôme aux tout premiers stades. Les symptômes apparaissent lorsque la tumeur se propage aux tissus et organes avoisinants.

Symptômes

Les signes et symptômes du cancer de l'intestin grêle peuvent également être causés par d'autres affections médicales; c'est pourquoi il est important de signaler tout symptôme inhabituel à un médecin. Les signes et symptômes du cancer de l'intestin grêle sont les suivants :

- crampes et douleur à l'abdomen
- gonflement
- nausées
- vomissements
- perte de poids
- présence de sang dans les selles
- masse dans l'abdomen
- invagination de l'intestin (intussusception)
- perforation ou occlusion de l'intestin
- faiblesse
- fatigue
- malaise
- fièvre
- jaunisse

Diagnostique

On réalise des épreuves diag-



nostiques lorsqu'il y a présence de signes et de symptômes d'un cancer de l'intestin grêle ou si le médecin soupçonne un tel cancer. Ces épreuves peuvent comporter :

- examen physique complet
- épreuves de laboratoire
- analyses sanguines
- recherche de sang occulte dans les selles
- examens d'imagerie
- radiographie de l'abdomen
- transit soc-gastroduodénal
- lavement de l'intestin grêle
- tomodensitométrie de l'abdomen
- endoscopie
- endoscopie des voies digestives supérieures
- coloscopie
- biopsie

Il est possible qu'on effectue des examens supplémentaires tels que radiographies, échographies et tomodensitométries, afin d'évaluer le stade de la maladie (jusqu'où elle a progressé).

Pathologie et stadiification

Une fois qu'on a diagnostiqué un cancer de l'intestin grêle, on effectue des examens afin de déterminer :

- le type de cancer de l'intestin grêle
 - les adénocarcinomes représentent environ 97 % des tumeurs à l'intestin grêle
 - le sarcome de l'intestin grêle représente l'autre 3 % des tumeurs à cet organe
- le stade du cancer (jusqu'où il

a progressé)

- le stade est fondé sur la taille de la tumeur et sur l'atteinte possible des ganglions lymphatiques ou d'autres régions du corps

- le degré de malignité, ou grade, de la tumeur (à quel point l'apparence et le comportement des cellules cancéreuses sont anormaux)

Certains des emplacements où le cancer de l'intestin grêle se propage le plus souvent sont notamment :

- paroi abdominale
- ganglions lymphatiques
- foie
- poumons
- os
- cerveau

D'autres types de cancers peuvent se propager à l'intestin grêle. Dans un tel cas, le cancer n'est pas considéré comme un cancer de l'intestin grêle. On dira plutôt qu'il s'agit d'une métastase du cancer d'origine à l'intestin grêle.

Le pronostic d'une personne dépend des facteurs suivants :

- stade du cancer
- type de tumeur
- emplacement de la tumeur

Traitement

Chaque personne atteinte d'un cancer de l'intestin grêle aura un plan de traitement personnalisé établi par son équipe soignante. Celle-ci recommandera des options thérapeutiques basées sur les caractères spécifiques du cancer et sur les besoins particuliers

de la personne atteinte. Un plan de traitement du cancer de l'intestin grêle peut comporter l'une ou plusieurs des options suivantes :

- chirurgie
 - afin de retirer la tumeur et une partie de l'intestin grêle, dépendant de l'étendue et de l'emplacement de la tumeur
 - dans le but de contourner un blocage quand la tumeur ne peut être retirée complètement
 - pour soulager la douleur ou maîtriser les symptômes d'un cancer de l'intestin grêle au stade avancé
- chimiothérapie

- après la chirurgie, afin de détruire les cellules cancéreuses qui pourraient rester et réduire le risque de réapparition du cancer (chimiothérapie adjuvante)

- dans le but de traiter le cancer qui s'est propagé à d'autres parties du corps
- pour soulager la douleur ou maîtriser les symptômes d'un cancer de l'intestin grêle au stade avancé

• radiothérapie

- après la chirurgie, afin de détruire les cellules cancéreuses qui pourraient rester et réduire le risque de réapparition du cancer (radiothérapie adjuvante)
- dans le but de traiter une récidive locale (cancer qui réapparaît, mais qui ne s'est pas propagé à d'autres parties du corps)

- pour maîtriser les symptômes d'un cancer de l'intestin grêle au stade avancé

- traitement ciblé
- dans le but de traiter des tumeurs stromales gastro-intestinales malignes de l'intestin grêle

• thérapie biologique

- Dans le but de traiter un lymphome non hodgkinien (LNH) de l'intestin grêle; elle peut être administrée seule ou en association avec la chimiothérapie.

Prévention

Détection précoce du cancer de l'intestin grêle

La détection et le traitement précoces d'un cancer de l'intestin grêle entraînent de meilleures chances de réussite du traitement.

Reconnaitre les symptômes et subir périodiquement un examen médical sont les meilleurs moyens de détecter le cancer de l'intestin grêle à un stade précoce. Plus les signes et les symptômes sont signalés tôt au médecin, plus rapidement le cancer sera diagnostiquée et traité.

Personnes à risque élevé

Les personnes qui ont un risque plus élevé que la moyenne de développer un cancer de l'intestin grêle devraient discuter avec leur médecin d'un plan de dépistage personnalisé. Les personnes atteintes des affections ou

maladies suivantes présentent un risque plus élevé que la moyenne :

- maladie de Crohn
- maladie coeliaque
- syndrome de Peutz-Jeghers
- polyposse adénomateuse familiale (PAF)
- cancer colorectal héréditaire sans polypose (HNPCC).

Les personnes atteintes d'une affection qui augmente leur risque pourraient envisager de subir :

- une coloscopie
- un transit soc-gastro-duodénal et un transit baryté de l'intestin grêle.

Réduisez votre risque personnel de cancer

Réduire son risque personnel de cancer, c'est agir concrètement de manière à prévenir l'apparition de la maladie. Votre style de vie de même que votre environnement de vie ou de travail peuvent avoir un effet positif ou négatif sur ce risque. Il faut toutefois savoir que même une personne « à faible risque » peut éventuellement avoir un cancer, tout comme une personne « à risque élevé » n'en sera jamais atteinte.

Un risque faible ne signifie pas que vous n'aurez jamais le cancer, mais qu'il est peu probable que vous en soyez atteint. Un risque élevé signifie que les probabilités de développer un cancer sont plus grandes mais pas absolues.

Le cancer n'est pas attribuable à une seule cause, mais certains facteurs pourraient accroître le risque qu'une personne en soit atteinte. C'est ce que l'on appelle des facteurs de risque. Certains facteurs de risque sont impossibles à modifier, par exemple :

- l'âge;
- les antécédents familiaux de cancer (héritéité).

Certains facteurs de risque sont liés à des habitudes quotidiennes que vous pouvez changer. Par exemple, vous pouvez faire les choses suivantes :

- Ne pas fumer et éviter la fumée du tabac;
- Adopter un régime alimentaire sain;

• Faire de l'activité physique tous les jours;

- Maintenir un poids santé;
- Limiter votre consommation d'alcool;

• Réduire votre exposition aux rayons ultraviolets (UV) du soleil ou des appareils de bronzing artificiel, par exemple les lits de bronzage;

- Bien connaître votre corps et signaler tout changement à votre médecin ou à votre dentiste;
- Suivre les règles de santé et de sécurité lorsque vous utilisez des produits dangereux à la maison ou au travail.

Cuisson au barbecue : y a-t-il des risques pour la santé ?

En été, l'envie d'organiser des barbecues en famille ou entre amis se fait sentir. Mais l'enthousiasme ne doit pas faire oublier que ce mode de cuisson peut être dangereux pour la santé. Quelques conseils pour ne pas prendre de risque.

Un risque lié aux parties noircies...

Le risque principal vient du gras qui s'écoule lors de la cuisson des viandes et des poissons, et qui prend feu au contact des braises, carbonisant l'aliment. Plusieurs études ont révélé que cette réaction provoque la formation d'amino-acides hétérocycliques, une substance cancérogène. Toutefois, cette réaction n'est pas seulement imputable à la cuisson au barbecue. Toutes les cuissures d'aliments à des températures élevées augmentent le risque de cancer, et il convient de toujours retirer les parties noircies des aliments.

Ceci ne vaut que pour la cuisson des viandes et des poissons. En plus d'être bons pour la ligne, les légumes cuits au barbecue sont donc tout à fait sains pour la santé, même si l'on n'est pas très conseillé de consommer les parties noircies.

Si le danger existe, il doit être relativisé du fait que le barbecue est une cuisson saisonnière, et donc peu fréquente. En règle générale, il est conseillé de ne pas dépasser deux barbecues par semaine en période estivale.

Privilégiez une cuisson lente

Pour diminuer au maximum le risque de formation de substances cancérogènes, le meilleur moyen est de faire cuire les viandes lentement sur le barbecue. Pendant la cuisson, l'idéal est de placer les aliments à 10 cm au minimum des braises.

Même lentement, il faut que la viande soit bien cuite, de façon à éviter les intoxications alimentaires. Par souci d'hygiène, les viandes cuites et crues doivent être bien séparées.

Malgré une croyance très répandue, le type de barbecue utilisé ne change rien. Au gaz, électrique ou au bois, aucun n'est à bannir. Il faut toujours bien nettoyer la grille après utilisation.

La vitamine D protégerait contre le cancer de l'intestin

Les personnes ayant un important taux de vitamine D dans leur sang auraient moins de risques de développer un cancer de l'intestin.

Selon une étude publiée dans le British medical journal, les personnes ayant un important taux de vitamine D dans leur sang auraient quasiment deux fois moins de risques de développer un cancer de l'intestin que ceux ayant un taux moins élevé.

Des chercheurs de l'ARC et de l'Imperial college de Londres se sont penchés sur les formules sanguines de plus de 1200 personnes souffrant d'un cancer de l'intestin pour mettre en avant les effets protecteurs de la vitamine D. Les experts avaient déjà montré les risques provoqués par une carence en vitamine D et insisté pour l'ajout de vitamine D dans le lait ou d'autres produits alimentaires.

Le cancer de l'intestin en 5 questions

Le cancer de l'intestin est une maladie maligne qui atteint le côlon et le rectum, c'est pourquoi il est appelé également cancer colorectal.

Comment se forme le cancer de l'intestin ?

L'histoire naturelle d'un grand nombre de cancers colorectaux est celle d'adénomes (ou polypes) qui se transforment en cancer. Statistiquement, sur 1000 adénomes, une centaine d'entre eux vont atteindre la taille d'1 cm ; 25 d'entre eux vont évoluer en cancer et ce sur une période d'une dizaine d'années (entre 5 et 15 ans). Quand ces adénomes sont enlevés (essentiellement par coloscopie), l'histoire est donc interrompue et on évite le cancer.

Quelle gravité ?

C'est la deuxième cause de mortalité par cancer après le cancer du poumon chez l'homme et le cancer du sein chez la femme. Le dépistage permet :

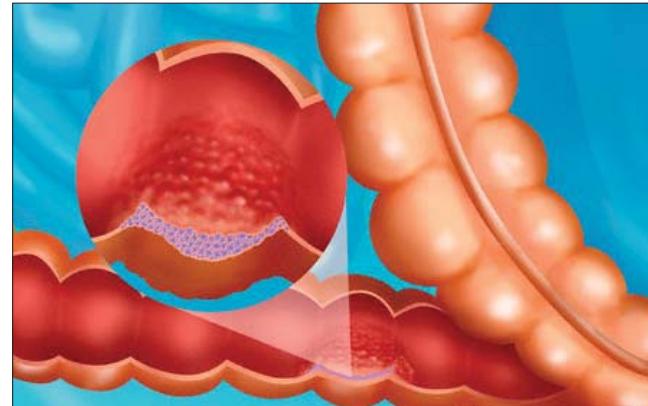
- soit de diagnostiquer précocement une lésion cancéreuse permettant ainsi un traitement précoce et une amélioration des chances de guérison ;

- soit de diagnostiquer un polype (ou adénome), de l'enlever lors de la coloscopie et d'éviter ainsi qu'il n'évolue éventuellement en cancer.

Qui est touché ?

Le risque de cancer colorectal commence à augmenter après l'âge de 40 ans et de façon plus importante après l'âge de 50-55 ans.

Toutes les données publiées démontrent clairement que la grande majorité des cancers colorectaux surviennent entre 50 et 75



ans. Le nombre de nouveaux cas est faible avant 50 ans pour augmenter ensuite de façon rapide.

Quelle est l'utilité du dépistage ?

Tout d'abord, le cancer se guérit plus facilement quand il est détecté précocement.

Mais de plus, le dépistage permet aussi de détecter des lésions bénignes (polypes). En les enlevant, on évite l'apparition d'un cancer. Si un cancer est déjà présent, le test permet de le trouver plus tôt et d'augmenter les chances de guérison.

Peut-on éviter d'avoir un cancer de l'intestin ?

Le dépistage permet entre autres, d'identifier des polypes et de les enlever, ce qui empêche qu'ils dégénèrent en cancer. Mais il existe aussi des recommandations alimentaires et d'hygiène de vie qui favorisent le fait de ne pas avoir de cancer : la consommation de fruits et de légumes, la lutte contre l'excès de poids et l'obésité, la pratique d'une activité physique régulière. De plus ces attitudes recommandées apportent un bénéfice en termes de prévention pour d'autres affections telles que les maladies cardio-vasculaires.

Aliments contre le cancer de l'intestin

Le cancer de l'intestin est une maladie fréquente. Heureusement, une alimentation équilibrée permet d'en diminuer le risque. Alors quels aliments mettre dans son assiette pour éviter un cancer de l'intestin ? Tour d'horizon des produits à privilégier.

L'ail

L'ail possède plus d'un atout et peut être consommé à volonté pour protéger son corps de multiples pathologies. Il contient notamment des composés qui permettraient de réduire de 30% le risque de tumeurs de l'intestin, notamment une substance chimique appelée l'aciline, qui favorise l'élimination des molécules carcinogènes dans l'intestin, le foie et le côlon. L'idéal ? Consommer l'ail cru, en l'écrasant ou en le hachant directement dans votre assiette.



perturber le fonctionnement de la muqueuse intestinale. L'artichaut contient en outre de l'inuline qui permettrait le développement de bactéries bénéfiques à l'intestin, comme les bifidobactéries, et de réduire le risque de cancer de l'intestin. À noter que tous les fruits et légumes riches en fibres sont intéressants pour lutter contre le cancer de l'intestin.

L'artichaut

Voilà un aliment délicieux à consommer régulièrement. Tout comme le céleri et les épinards, l'artichaut est un légume très riche en fibres, à la fois solubles et insolubles (100g de chair contiennent plus de 8g de fibres) qui jouent le rôle de véritables petits balais, pour nettoyer en douceur l'intestin et éviter la stagnation d'éléments non assimilables qui peuvent

également riche en fibres, essentielles pour protéger des cancers digestifs. Voilà donc une vraie source de bienfaits. Cru, cuit à la vapeur ou en sauce, n'hésitez pas à le consommer régulièrement.

Le curcuma

Cette épice santé a décidément plus d'un atout. Réputée pour ses vertus anti cancer, on doit ses bienfaits à une molécule qu'elle contient appelée curcumine, puissamment antioxydant et anti-inflammatoire. Le curcuma permet de détoxifier les cellules cancéreuses, les rendant inoffensives, de bloquer la prolifération des cellules cancéreuses et de provoquer le suicide (l'apoptose) des cellules cancéreuses. Une supplémentation en curcuma est donc très bénéfique : n'hésitez pas à colorer vos plats ou à parfumer vos vinaigrettes en ajoutant quelques pincées. Pour faciliter son assimilation, il est recommandé d'en associer à du poivre noir.

Les aliments riches en oméga 3

Les oméga 3 auraient une influence sur le développement des polypes, ces tumeurs bénignes situées au niveau du colon et jouant un rôle important dans le développement du cancer de l'intestin. Ce légume, que l'on consomme peu, est

lièrement des aliments en contenant une quantité intéressante comme le saumon, le thon, l'huile de colza ou de noix, les graines de lin (à condition de les consommer broyées) ou encore les épinards.

Les salsifis

Les salsifis contiennent de l'inuline, que l'on retrouve également dans l'artichaut, une molécule qui préservera du cancer de l'intestin. Ce légume, que l'on consomme peu, est

L'ÉPOPÉE D'UN GRAND HOMME

«Roland Miette ou le serment de «Bouy el glalil»

Par Amar Belkhodja (*)

A grande ou à petite échelle, il est des hommes qui choisissent de militer et de mourir pour une cause, pour un idéal. El-Hammami renonça au bonheur de la famille et du foyer pour sillonna tout l'Occident et tout l'Orient, avec une seule idée en tête, défendre l'Algérie, le Maghreb, les Arabes et l'Islam, par le verbe et par la plume, avant d'avoir combattu par les armes le colonialisme franco-espagnol aux côtés de l'Emir Abdelkrim El-Khattabi dans le Rif marocain. Il meurt dans un accident d'avion.

Che Guevara, l'Argentin, choisit lui aussi de se battre pour l'émancipation des peuples d'Amérique latine. Il pérît en Bolivie après avoir combattu aux côtés de Fidel Castro. Mohamed Boudia, ce grand patriote algérien, s'engagea aux côtés des Palestiniens dans leur longue lutte contre le sionisme usurpateur et ses protecteurs occidentaux. Il est assassiné par le Mossad à Paris.

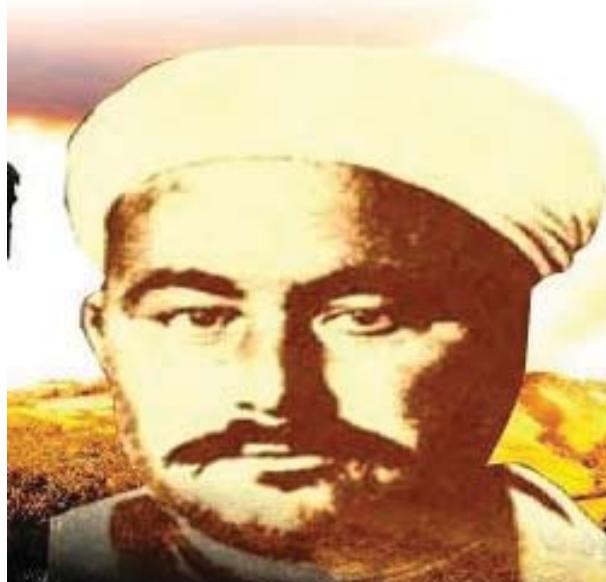
Frantz Fanon, un Antillais, a choisi une patrie et un terrain de lutte. C'est l'Algérie qui lui inspirera des réflexions et des écrits sur le phénomène colonial et sur le combat que mèneront les peuples colonisés. Durant la guerre d'Algérie, plusieurs Français d'Algérie et de France, écrivains, artistes, démocrates, journalistes, cinéastes, hommes d'église, défendent la cause d'une Algérie indépendante. Beaucoup d'entre eux donnent leur vie pour l'idéal de la liberté, d'autres séjournent dans les geôles coloniales tant en Algérie qu'en France. L'Algérie doit honorer la mémoire des uns et exprimer un hommage particulier aux autres. La conquête coloniale fut, elle aussi, combattue par des Français généraux, hostiles à l'injustice et au crime. Au début du siècle, les députés Paul-Vigné d'Octon et Albin Rozet, algériophiles, défendent avec des accents intenses les intérêts du peuple algérien et dénoncent les lois répressives et les crimes coloniaux. En Algérie, Victor Spielmann, grand ami de l'Emir Khaled, milita, quant à lui, avec ferveur pour les droits des musulmans et dénonce la dépossession de la paysannerie.

Le nationalisme algérien, à différentes étapes de son évolution, attira de sympathies parmi certains éléments de la communauté européenne. Ils ne sont pas nombreux, certes, mais cela ne nous empêche pas d'évoquer leur action, leur courage parce qu'ils subiront les pires et les plus vils affronts non seulement de la part de leurs propres coreligionnaires, mais aussi de ces ignobles caïds dévenus les auxiliaires du colonialisme.

Dans les années 1940, nous allons donc rencontrer, en feuilletant les pages d'Histoire, un Français de Zemmora (Relizane) qui, militait au sein de l'Union démocratique du Manifeste algérien (UDMA), parti nationaliste de Ferhat Abbas, choisira de devenir le candidat du deuxième collège. Il s'agit du sympathique et honorable Roland Miette, ingénieur agricole. Sensible au sort des Algériens, à leurs conditions sociales et économiques des plus désastreuses, Roland Miette s'engage dans le combat politique et prête son savoir pour venir en aide à la petite paysannerie, confrontée à un véritable problème de survie. Le grand ami des pauvres va acquérir auprès de toutes les populations algériennes une admiration et une sympathie des plus sincères si bien qu'il remporta toutes les batailles électorales contre les caïds, vils et corrompus. Car peut-être unique dans le mouvement natio-

محمد بن عبد الكريم الخطابي

ABD EL KRIM KHATTABI



nal, l'algériophile de Zemmora était devenu le candidat de l'UDMA et siégeait au Conseil général du département d'Oran sous l'étiquette du parti de Ferhat Abbas, au titre du deuxième collège. Cette formation nationaliste, à travers le militant Roland Miette, a démontré que lorsqu'un peuple prend conscience de son état et de ses intérêts, il sait choisir ses représentants et fait complètement fi des barrières raciales et religieuses.

Dans la circonscription de Zemmora et dans l'Oranie, les petits fellahs, les ouvriers agricoles et les skhemas appelaient avec une grande affection Roland Miette « Bouyyi » (mon père) ou encore « Bouy El-Glalil » (le père des pauvres). Grâce à l'arabe qu'il parlait couramment, Roland Miette allait au fond des problèmes et discutait longuement avec les paysans qui trouvaient en lui l'adversaire du colonialisme mais aussi le conseiller agricole.

Les électeurs algériens le portaient en triomphe en infligeant de cinglantes défaites électorales aux caïds qui partageaient pourtant leur langue, leur religion, leur culture et leurs coutumes. Roland Miette qui a accepté de se mettre du côté des faibles s'exposera à la haine des gros colons des hauts-plateaux qui l'attaquent de mille menaces et deviendra également la cible des caïds féodaux parce que son action menaçait les intérêts égoïstes des uns et des autres.

Les aînés doivent se rappeler comment se déroulaient les élections sous le règne du consul Marcel-Edmond Naegelen. La fraude électorale s'était institutionnalisée et révélait toutes sortes d'abus : intimidations, provocations, expulsions de délégués nationalistes, bourrage d'urnes, chantage avec les cartes de ravitaillement, agressions et crimes (Deschmya et Laghouat).

Lors des élections des candidats au Conseil général, en mars 1949, Miette, en sa qualité de délégué d'un autre candidat nationaliste, se fait malmené par les sbires d'un candidat de l'administration dans la circonscription de Palikao (Tighennif). Les supporters du candidat de l'administration

pelle matmora, réserve souterraine de grains conservé pendant cinq ou six ans dans le souci de faire face aux années maigres de la sécheresse. Les structures agraires seront complètement détruites par le colonialisme. Les matmora, au fil des décennies disparaîtront complètement. La loi instituant l'Office des blés les contrôlera sévèrement. Chaque année, les matmora seront fouillées par la gendarmerie qui y préleve les excédents au taux de conservation autorisé. En 1943, six mille quintaux de blé furent saisis dans les matmora de la région de Zemmora. « De grâce, n'accusez pas d'imprévoyance des gens à qui l'on interdit de conserver une poire pour la soif », souligne R. Miette.

Le chapitre de la matmora n'est pas si ban qu'on le croit. Roland Miette, de par sa qualité d'ingénieur agricole, en avait perçu l'utilité capitale. Dans sa tradition millénaire, le fellah algérien fut toujours épargné des années de disette grâce à ce silo souterrain qu'est la matmora. Avec le colonialisme dont la dépossession est le corollaire, la matmora ne jouera plus un rôle de régulation et de prévoyance. Nous connaissons la suite. Les sécheresses cycliques qui caractérisent la contrée engendrèrent des famines qui déclémèrent des tribus entières. Le sujet est très bien traité par Annie Rey-Goldzeiguer dans son ouvrage *Le Royaume arabe*.

Roland Miette a toujours abordé le problème agricole en Algérie avec des données impréscriptibles, lorsqu'il avance notamment : « Problème démographique, problème économique, problème social, problème politique, tels sont les complexes du destin algérien... Lorsque l'examen des ressources nationales est effectué eu égard aux besoins normaux de la population, l'Etat doit se rendre à la triste évidence que la marche vers le progrès, vers le mieux-être, vers l'élevation morale, intellectuelle et matérielle est entravée... Mais hâtons-nous de dire que la politique aura son action marquée par l'économie, lorsque le pouvoir sera aux mains d'hommes désireux d'assurer le progrès algérien et non aux mains de ceux qui veulent entretenir la misère publique pour en tirer le plus gros profit ». (*Egalité* n° 55 du 13 décembre 1946).

L'appauvrissement continu de la paysannerie algérienne, induit par une spoliation continue, depuis les premières confiscations des terres jusqu'aux endettements, s'est résulté, au terme du cycle colonial, par une micro-exploitation qui domine le paysage agricole des exploitations musulmanes. Roland Miette constate l'émettement (qu'il nous donne le jeu de mot) faute de cheptel, faute de matériel et faute de semences : « Un agriculteur possédant 90 hectares a pu en semer dix l'an dernier, en semera six cette année ; un autre possédant 20 hectares a semé l'an dernier, et court après la semence cette année, sans en trouver ; un troisième possédant 120 hectares en a semé 30 l'an dernier, en semera 20 cette année. J'ai deux cents exemples du même type ». (*Egalité* n° 60 du 16 janvier 1947).

Les éleveurs, confrontés au même sort que les paysans, sont également défendus par l'ingénieur agricole de Zemmora qui déplore que l'administration interdise le pacage dans les espaces forestiers sous le prétexte hypocrite qu'ils subissent des dégradations.

« Si l'Algérie est aujourd'hui déboisée à un taux qui peut donner de réelles inquiétudes, n'est-ce pas en grande partie à la colonisation que nous le devons ? », accuse Roland Miette ajoutant que « dans la plupart des villages de colonisation, les vieux Européens vous parlent des immenses étendues forestières qu'ils ont connues et qui sont aujourd'hui des champs de céréales ou de vignobles entre les mains de la colonisation. Ajoutons à cela l'expropriation d'immenses étendues de parcours qui ont placé ces troupeaux familiaux devant le dilemme : la forêt ou la mort ». (*Egalité* n° 97 du 3 octobre 1947).

A.B.

(*) Journaliste-auteur
A suivre...

ALGÉRIE - BURKINA-FASO**M. Ould Khelifa s'entretient avec le ministre burkinabé des AE sur les relations bilatérales**

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN) M. Mohamed Larbi Ould Khelifa s'est entretenu lundi à Alger avec le ministre d'Etat ministre des Affaires étrangères et de la Coopération régionale du Burkina Faso Yipene Djibril Bassole des relations entre les deux pays et des perspectives de leur développement.



Selon un communiqué de l'APN, les deux parties ont évoqué au cours de la rencontre «les relations entre les deux pays et les perspectives de leur développement, notamment au niveau parlementaire».

Le président de l'APN a souligné que «les bonnes relations politiques entre

l'Algérie et le Burkina Faso «constituent la clé pour une coopération économique efficace entre les Etats».

La rencontre a porté également sur «la coopération bilatérale en matière de sécurité, notamment à la lumière des développements que connaît la région du Sahel et le Mali en particu-

lier», ajoute le communiqué.

De son côté, le ministre burkinabé des Affaires étrangères a loué le «rôle pionnier» que joue l'Algérie dans la lutte contre le terrorisme, exprimant la «volonté» de son pays de renforcer sa coopération avec l'Algérie «pour l'éradication de ce fléau transfrontalier».

ONU - RD CONGO L'Accord-cadre d'Addis-Abeba «meilleure base de travail» pour résoudre la crise en RDC

L'Accord-cadre d'Addis-Abeba entre les pays de la région des Grands Lacs représente une «opportunité historique» pour le retour à une paix durable dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), a indiqué lundi le Conseil de sécurité de l'ONU.

Alors que les pourparlers de Kampala avec les rebelles du M23 sont suspendus, la délégation du Conseil de sécurité qui s'était rendue début octobre dans la région des Grands Lacs a estimé que l'Accord-cadre demeure «la meilleure base de travail» pour relancer les efforts en faveur d'une solution durable à la crise dans l'est congolais.

Signé en février 2013 par la RDC et dix autres pays de la région, ainsi que par quatre organisations régionales et internationales, l'Accord-cadre propose une approche globale pour une paix durable dans les Grands Lacs.

Lors de cette mission, le Conseil de sécurité de l'ONU a insisté sur l'importance pour tous les Etats de la région d'honorer leur engagement découlant de l'accord de paix d'Addis-Abeba que de la résolution 2098 du Conseil de sécurité de l'ONU, y compris l'absention de soutenir les groupes armés dirigés contre l'un ou l'autre.

ALGÉRIE - RUSSIE Le chef d'état-major de l'ANP en visite officielle en Russie depuis hier

Le général de corps d'Armée, Ahmed Gaïd Salah, vice-ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), effectue depuis hier, une visite officielle en Russie à l'invitation du général d'Armée Guerassimov Valery Vassiliévitch, chef d'état-major des Forces armées, Premier vice-ministre de la Défense de la Fédération de Russie, indique le ministère de la Défense nationale dans un communiqué.

Cette visite s'inscrit dans le cadre «des relations de coopération militaire et technique établie entre les deux pays et des contacts réguliers entre les responsables militaires des deux parties à l'effet d'aborder l'état actuel des relations de coopération militaire et technique et examiner ensemble les voies et moyens de la renforcer et de la diversifier», a-t-on précisé de même source.

SOUDAN DU SUD-SOUDAN-DIPLOMATIE Le président Omar al-Bachir entame une visite à Juba

Le président soudanais Omar al-Bachir a entamé mardi une visite à Juba au cours de laquelle il s'entretiendra avec son homologue sud-soudanais Salva Kiir, des sujets de discorde persistants entre les deux pays voisins. Les deux présidents se sont donné l'accolade sur le tarmac de l'aéroport de Juba.

«La réunion porte sur la construction des relations entre nos pays, afin de renforcer nos liens», a déclaré à la presse le ministre sud-soudanais des Affaires étrangères Barnaba Marial Benjamin, alors que les deux chefs d'Etat quittaient l'aéroport pour des entretiens à huis clos. La question de la région d'Abyei est l'un des prin-

cipaux sujets sur la table», a expliqué M. Benjamin.

L'ouverture des postes-frontières afin de permettre le passage des habitants et commerçants, le passage du pétrole sud-soudanais dans les oléoducs du Nord indispensables à son exportation, les échanges économiques et commerciaux entre les deux pays et les questions de sécurité figureront également au menu des discussions, a-t-il ajouté.

Le statut de la région d'Abyei, coincée entre le Soudan et le Soudan du Sud, est l'un des principaux litiges non résolus par l'Accord de paix global de 2005, qui a mis fin à la guerre civile et débouché sur l'indépendance du Soudan du

Sud en juillet 2011. Un référendum d'auto-détermination à Abyei, prévu par l'Accord de paix global, a sans cesse été repoussé, notamment en raison d'un désaccord entre Khartoum et Juba sur le corps électoral, et le statut de la région reste un sujet de tension majeur entre les deux voisins. Début septembre, après une visite de M. Kiir à Khartoum, le Soudan avait finalement accepté de ne pas interrompre le flux de pétrole sud-soudanais à travers ses oléoducs, comme il menaçait Juba, l'accusant de soutenir des groupes rebelles sur son territoire. Juba lance les mêmes accusations contre Khartoum.

RD CONGO Plus de 100 morts en deux jours d'affrontements entre milices

Plus de 100 personnes ont été tuées en deux jours d'affrontements entre milices, dans la cité de Pinga, dans la province du Nord-Kivu dans l'Est de la République démocratique du Congo (RDC), a indiqué lundi une ONG locale. Les affrontements ont opposé la milice Mai Mai Nyatura associée aux rebelles de Forces démocratique pour la Libération du Rwanda (FDLR) contre Nduema defency of Congo (NDC), selon l'ONG. «En date du 19 au 20 octobre, la cité de Pinga vient encore d'enregistrer des attaques opposant les groupes Mai Mai Nyatura associé aux FDLR contre le NDC, le bilan provisoire reste plus de 100 combattants tués des deux cotés», a indiqué la source. «La population locale a pris refuge dans le camp de la Mission de l'ONU pour la Stabilisation de MONUSCO», a poursuivi l'ONG, ajoutant que «la population de cette entité de Pinga souffre amèrement, et n'ayant pas d'accès à des produits de première nécessité».

ONU - AFRIQUE - NEPAD Ban Ki-moon salue le succès du Mécanisme africain d'examen par les pairs

Le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a salué lundi le succès du Mécanisme africain d'examen par les pairs que 17 pays africains, dont l'Algérie, ont appliqué jusqu'à maintenant depuis sa mise en place en 2003.

Ce processus «a non seulement favorisé un meilleur leadership et un dialogue national plus constructif mais aussi une plus grande participation des citoyens aux décisions qui les concernent», s'est félicité M. Ban lors du débat d'un panel de haut niveau sur l'innovation africaine dans le domaine de la gouvernance qui se tient depuis lundi à New York.

«Le Mécanisme africain d'examen par les pairs (MAEP) a renforcé une culture politique démocratique entre les gouvernements africains», a-t-il poursuivi. Ce débat marque le début d'une série d'activités au siège de l'ONU dans le cadre de «la semaine africaine», qui portent sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'initiative de croissance et de développement du Nouveau partenariat pour le développement en Afrique (NEPAD).

La semaine de l'Afrique coïncide cette année avec le 10ème anniversaire du MAEP, dont la création avait été initiée par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, aux côtés de ses homologues sud-africain et nigérien, et avec le cinquantenaire de la fondation de l'Organisation de l'unité africaine devenue, depuis 2002, l'Union africaine (UA), rappelle-t-on.

Le secrétaire général de l'ONU a ainsi rendu hommage aux 17 pays qui ont finalisé les auto-évaluations dans le cadre du MAEP, un instrument de promotion de la bonne gouvernance sur la base de l'appropriation et du partenariat entre toutes les parties prenantes à la vie politique, économique et sociale.

«L'exercice a montré la nécessité de mieux gérer les ressources naturelles, de lutter davantage contre la corruption, la xénophobie, le chômage des jeunes, le crime organisé et le terrorisme», a déclaré M. Ban.

Avant tout, a-t-il poursuivi, le MAEP «souligne la nécessité de mettre fin aux changements anticonstitutionnels de gouvernement et, quand ils se produisent, à réagir vigoureusement pour défendre les principes». Le chef de l'ONU a indiqué que le moment est, désormais, venu d'approfondir et d'élargir le processus à davantage de pays. L'objectif, selon lui, est que tous les pays d'Afrique participent à cet examen et c'est ce que les Africains attendent de leurs dirigeants.

Pour le patron de l'ONU, «ce que le MAEP fait pour la gouvernance, le NEPAD le fait pour le développement. Ensemble, ils aident l'Afrique à avancer sur la voie de la démocratie et du développement, pour le bien des peuples du continent».

Il est à rappeler que l'Algérie a été un des premiers pays à être évalué dans le cadre du MAEP, en présentant deux rapports d'étape en 2009 et 2012 sur la mise en œuvre de son programme d'action national sur la gouvernance qui a intégré les recommandations issues de l'évaluation.

L'adhésion des pays au MAEP est volontaire alors que 17 des 33 pays membres de ce Mécanisme ont, jusqu'à ce jour, achevé leur auto-évaluation et ont fait l'objet d'évaluation par les pairs au cours des réunions des chefs d'Etat et de gouvernement de ce mécanisme.

ÉGYPTE

Washington condamne l'attentat contre une église au Caire

Washington a «fermement» condamné lundi l'attentat contre une église du Caire au cours de laquelle quatre Coptes ont été tués, tout en appelant à traduire les responsables en justice.

«Nous condamnons fermement l'odieuuse attaque» contre l'église de la Vierge au Caire, a déclaré Marie Harf, porte-parole adjointe du département d'Etat.

La police égyptienne est à la recherche des hommes armés ayant pris pour cible dimanche soir les invités à un mariage copte. Deux hommes sont arrivés à moto et l'un a ouvert le feu sur un groupe qui se trouvait devant l'église de la Vierge, dans le quartier populaire d'Al-Warrak. Dix-sept personnes ont aussi été blessées, selon les services de secours.

Il s'agissait du premier attentat contre la communauté copte dans la capitale égyptienne depuis la destitution le 3 juillet du président Mohamed Morsi par l'armée, après des manifestations d'ampleur ayant réclamé son départ. Des dizaines d'églises, de maisons et de commerces appartenant à des Coptes ont été attaquées et incendiés, dans le centre du pays en majorité, durant les jours et les semaines qui ont suivi la dispersion dans un bain de sang de deux importants rassemblements pro-Morsi au Caire le 14 août. «Nous soutenons les appels lancés par le gouvernement égyptien pour que les responsables de cette attaque soient traduits en justice», a encore dit Marie Harf.

PORTUGAL - MOZAMBIQUE

Lisbonne suit avec «inquiétude» la situation au Mozambique

Le gouvernement portugais a déclaré lundi soir qu'il suivait «avec inquiétude» la situation au Mozambique, après l'attaque des forces gouvernementales contre la base des ex-rebelles de la Renamo.

Suite à cette attaque contre leur base située dans les monts Gorongosa, dans le centre du pays, les ex-rebelles de la Renamo ont dénoncé l'accord de paix de 1992, qui avait mis fin à 16 ans de guerre civile. «Le gouvernement portugais accompagne avec inquiétude la situation constatée à Gorongosa», a indiqué le ministère portugais des Affaires étrangères.

Lisbonne «regrette la perte de vies humaines et souhaite que le Mozambique revienne rapidement à un cadre de normalité afin de poursuivre dans la voie du développement économique et du progrès social», a-t-il ajouté dans un bref communiqué.

L'armée mozambicaine avait annoncé s'être emparée lundi de la base des anciens rebelles, une opération confirmée par la Renamo. Le porte-parole de la Renamo, Fernando Mazanga, a affirmé que l'armée avait essayé de tuer le chef de l'ex-rébellion.

Mais Afonso Dhlakama, sain et sauf, selon la Renamo, a pu s'enfuir dans une direction inconnue et aucune victime de ces affrontements n'avait pour l'heure été signalée. «L'attitude irresponsable du commandant en chef des forces de sécurité met fin à l'accord de paix de Rome», a déclaré le porte-parole de la Renamo, désignant ainsi le président mozambicain Armando Guebuza.

APS

SAHARA OCCIDENTAL - MAROC

Le Monde diplomatique appelle l'ONU et la France à mettre fin à «l'impasse mortelle» de la question sahraouie

L'édition anglophone du mensuel français *Le Monde diplomatique* d'octobre a publié un article qui exhorte l'ONU et la France à mettre fin à «l'impasse mortelle» du dossier du Sahara occidental, tout en relevant les multiples «échecs» de l'ONU et en pointant du doigt la France qui « bloque » les efforts diplomatiques pour l'affaire sahraouie.



Dans son article solidement argumenté, le journaliste britannique Tom Stevenson évoque, tout d'abord, la tournée actuelle dans la région de l'envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU pour le Sahara occidental, Christopher Ross, dans le cadre d'une «nouvelle offensive diplomatique» afin d'effacer «une des plus sombres tâches des dossiers de l'ONU». La visite actuelle de M. Ross vise à «brisser une impasse qui dure depuis des décennies pour résoudre définitivement le problème de la dernière colonie en Afrique», note l'article publié sous le titre : «Il est temps d'agir au Sahara occidental».

Dans une brève rétrospective, il rappelle «l'invasion menée en 1975 par le roi Hassan II au Sahara occidental» et les souffrances de la population sahraouie dont «des dizaines de milliers ont fui leurs maisons vers la frontière algérienne où des camps de réfugiés avaient, alors, été installés et qui dépendent de l'aide humanitaire».

Quant aux Sahraouis qui sont restés dans les territoires occupés par le Maroc, «ils se sont retrouvés sous une dure domination marocaine, terrorisés par les forces de sécurité et de plus en plus marginalisés par les colonies marocaines subventionnées» par le régime marocain, observe ce journaliste britannique. Plus grave encore, poursuit-il, «une force armée allant entre 100.000 et 140.000 soldats marocains tient sous son contrôle une population sahraouie de seulement

500.000 personnes».

Évoquant les multiples actes de répression menés par les forces marocaines contre les activistes sahraouis et contre les manifestations pacifiques pro-indépendantistes, il affirme que les violations des droits de l'homme, rapportées par les journalistes et les ONG internationales, «demeurent monnaie courante». Ayant lui-même visité les territoires sahraouis occupés en 2012, il témoigne avoir eu «des preuves de la répression systématique, des agressions et même des exécutions extra-judiciaires ou de disparitions de Sahraouis».

En conséquence, il s'est interrogé, lui aussi, sur les raisons pour lesquelles la mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso) demeure privée du mécanisme de surveillance des droits de l'homme. Mais en fait, observe-t-il, «les échecs de l'ONU au Sahara occidental sont multiples».

À ce propos, il considère que l'ONU «a échoué, à la fois, pour procéder dûment à la décolonisation des territoires sahraouis occupés, pour exécuter la décision de la Cour internationale de justice invalidant les revendications du Maroc sur le Sahara occidental, et pour organiser un référendum d'autodétermination qui devait avoir lieu en 1992».

Sur ce point, il considère qu'il y a une «beaucoup d'explications, mais «toutes inacceptables», à cette «impasse mortelle», dont la plus importante est que le

refus du Maroc à permettre un règlement juste de la question sahraouie est excusé à plusieurs reprises par des puissances européennes».

Plus explicite, il pointe du doigt la France qui «continue à bloquer les efforts diplomatiques à l'ONU susceptibles de mettre un terme au conflit, y compris les initiatives visant à faire bénéficier la Minurso d'un mandat de surveillance des droits de l'homme».

Concernant la position américaine dans le dossier sahraoui, M. Stevenson indique que si les Etats-Unis avaient, auparavant, soutenu le roi Hassan II et financé la campagne militaire marocaine contre le Front Polisario, «le paysage est en train de changer». À ce propos, il cite le projet de résolution élaboré par les Etats-Unis, avec le soutien de la Grande-Bretagne, qui avaient proposé en avril dernier d'introduire le mandat des droits de l'homme au sein de la Minurso.

En dépit du rejet par la France de ce projet de résolution et de la campagne menée par le Maroc contre ce texte, avance-t-il, il n'en demeure pas moins que cette initiative des Etats-Unis est «un signe encourageant».

En effet, renchérit-il, «avec un gouvernement américain ouvert à une politique positive pour la résolution de la question du Sahara occidental, l'action minimale de surveillance des droits de l'homme par les Nations unies dans les territoires sahraouis occupés semble à portée de main».

MALAWI

La présidente du Malawi reçoit des menaces de mort suite à une affaire de corruption

La présidente du Malawi Joyce Banda a reçu des menaces de mort suite à une affaire de corruption au plus haut échelon de l'Etat qui l'avait contrainte à dissoudre le gouvernement, a déclaré lundi le ministre de l'Information, Brown Mpinganira.

«La présidente Banda a reçu des menaces de mort. Certaines de ces menaces viennent de l'étranger», a précisé à la radio publique le ministre. Il a ajouté que la police enquêtait sur les menaces.

Le 10 octobre dernier la présidente Banda a renvoyé son gouvernement à la suite d'un scandale de corruption baptisé «Capital hill cash-gate» dans lequel de hauts responsables ont été soupçonnés



d'avoir détourné plus de 2,2 millions d'euros des caisses de l'Etat.

«Cela montre le sérieux de la lutte contre la fraude et la corruption», a souligné le mi-

nistre, faisant allusion aux menaces. Il y a deux semaines, un directeur du budget du ministère des Finances, Paul Mphwiyo, qui enquêtait sur un réseau soupçonné d'avoir dé-

tourné des millions des caisses de l'Etat a été abattu devant son domicile. Mme Banda, première femme à présider le Malawi, est arrivée au pouvoir en 2012 à la suite du décès de Bingu wa Mutharika. Selon l'accusation, il n'y a pas moins d'un tiers des ressources de ce pays pauvre qui sont détournées par la fraude et la corruption.

Environ 40% du budget du Malawi provient de l'aide étrangère et plusieurs pays ont déjà dénoncé à plusieurs reprises la corruption au sein de la classe dirigeante du Malawi. À la suite de ce scandale, l'Union européenne a menacé de suspendre son aide et la Norvège a effectivement suspendu la sienne.

Syrie

«Les conditions pas encore réunies» pour des négociations de paix

Le président syrien Bachar al-Assad a déclaré que les «conditions n'étaient pas encore réunies» pour des négociations de paix avec l'opposition. Dans une interview diffusée lundi soir par la chaîne

libanaise Al-Mayadeen, M. Assad a affirmé: «Aucune date n'a été fixée, et les conditions ne sont pas encore réunies si nous voulons qu'elle réussisse». «Quelles sont les forces qui y prendront part? Quel lien ont-elles avec le

peuple syrien? Ces forces représentent-elles le peuple syrien, ou représentent-elles les Etats qui les ont inventées?», s'est-il interrogé. «La solution (au conflit syrien) doit être une solution syrienne», a-t-il martelé.

ARMES CHIMIQUES

La coordinatrice de la mission OIAC-ONU à Damas

La Néerlandaise Sigrid Kaag, coordinatrice de la mission conjointe entre l'ONU et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) chargée d'éliminer l'arsenal chimique syrien est arrivée lundi à Damas, a annoncé l'OIAC dans un communiqué.

«La coordinatrice spéciale est arrivée à Damas», a indiqué l'OIAC, précisant qu'elle avait passé le week-end à La Haye, où siège l'OIAC, et rencontré le Directeur général de l'organisation. Sigrid Kaag, 52 ans, avait été nommée vendredi par le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon. Elle sera basée à Chypre, où se trouvera la base arrière de la mission.

La mission devrait comporter, à effectif plein, une centaine d'experts des deux orga-



nisations. Elle est chargée de détruire les armes chimiques syriennes d'ici au 30 juin 2014, conformément à une résolution adoptée fin septembre par le Conseil de sécurité de l'ONU. Une première équipe d'experts des deux organisations est sur place depuis début octobre et a commencé le démantèlement de l'arsenal.

«Des inspections ont été conduites sur 17 sites. Sur 14 sites, les inspecteurs ont effectué des activités liées à la destruction de matériel essentiel, afin de rendre les installations inutilisables», a ajouté l'OIAC. L'OIAC, qui a obtenu début octobre le prix Nobel de la paix, avait indiqué précédemment avoir vérifié 14 sites

des 20 sites signalés par Damas. La mission avait été décidée à la faveur de l'accord russe-américain du 14 septembre, alors que les Etats-Unis menaçaient de frapper militairement Damas après une attaque chimique meurtrière le 21 août près de la capitale syrienne.

Sommet Arabie Saoudite-Jordanie-Emirats sur fond de tractations régionales autour du conflit syrien

Le roi Abdallah d'Arabie Saoudite s'est entretenu lundi avec son homologue jordanien Abdallah II et le prince héritier émirati cheikh Mohamed Ben Zayed Al-Nahyan lors d'un sommet tripartite à Jeddah (ouest) sur fond de tractations régionales autour du conflit syrien. Selon l'agence officielle saoudienne SPA, ce sommet, tenu à Jeddah sur la mer Rouge, a été consacré à l'examen des développements de la situation aux plans régional et international, en plus des perspectives de coopération entre les trois pays. Plusieurs responsables saoudiens ont assisté au sommet, dont le prince héritier Sal-

mane Ben Abdel Aziz qui est aussi ministre de la Défense, le chef des services de renseignement Bandar Ben Sultan Ben Abdel Aziz, et le ministre de l'Intérieur, le prince Mohamed Ben Nayef, a ajouté l'agence.

Le rencontre du souverain saoudien avec le roi Abdallah II et le prince Mohamed Ben Zayed, commandant en chef des forces armées des Emirats arabes unis, est intervenue alors que l'émissaire de l'ONU et la Ligue arabe pour la Syrie, Lakhdar Brahimi, poursuivait lundi à Bagdad (Irak) une tournée régionale pour préparer une conférence de paix sur la Syrie, espérée en novem-

bre à Genève. L'Arabie Saoudite, très engagée aux côtés de l'opposition en Syrie, vient de refuser un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU pour exprimer sa colère contre l'inaction de cette instance dans les dossiers du Moyen-Orient, notamment la crise syrienne.

Pour sa part, la Jordanie, voisine de la Syrie, est accusée par Damas de laisser transiter par ses frontières les militants de l'opposition et d'accueillir des camps d'entraînement de combattants syriens, alors que les Emirats arabes unis soutiennent, comme Ryad, l'opposition syrienne.



ETATS-UNIS - FRANCE - RENSEIGNEMENT Entretien Obama-Hollande sur les activités de renseignement US en France

Le président Barack Obama s'est entretenu lundi au téléphone avec son homologue français François Hollande sur les allégations d'activités de renseignement américain en France, a indiqué la Maison-Blanche. Cet entretien intervient après la publication par un journal français d'une information selon laquelle l'Agence américaine de sécurité nationale (NSA) aurait massivement écouté les communications téléphoniques et électroniques des Français. A ce propos, la Maison-Blanche a souligné que le président Obama et M. Hollande avaient discuté de ces révélations faites dans la presse «dont certaines ont déformé nos activités et que d'autres soule-

vent des questions légitimes de la part de nos amis et alliés sur la façon dont ces capacités de renseignement sont utilisées».

Les Etats-Unis et la France «partagent une relation de travail étroite sur un large éventail de questions, y compris celles de la sécurité et du renseignement», a noté la même source.

Selon le communiqué de la présidence américaine, M. Obama a précisé clairement que les Etats-Unis «ont commencé à recueillir la façon dont ils recueillent les renseignements, et ce, de sorte qu'ils assurent convenablement l'équilibre entre les exigences légitimes de sécurité de ses citoyens et de ses alliés et les exigences liées

au respect de la vie privée auquel chaque individu a droit».

Dans ce sens, les deux présidents ont convenu qu'ils devaient continuer à discuter de ces questions à travers les canaux diplomatiques.

Sur un autre chapitre, les deux dirigeants ont également discuté de la poursuite des violences en Syrie et de l'importance d'une «solution politique» à cette crise.

Auparavant, un porte-parole de la Maison-Blanche avait déclaré que les Etats-Unis récupéraient des données du renseignement à l'étranger comme le font tous les autres pays.

USA - PALESTINE - ISRAËL Les négociations entre Israéliens et Palestiniens s'intensifient

Les négociations entre Israéliens et Palestiniens s'intensifient et tous les «problèmes fondamentaux» étaient sur la table, a indiqué lundi à Paris le secrétaire d'Etat américain John Kerry.

S'exprimant après des discussions avec des représentants de la Ligue arabe, John Kerry a souligné qu'Israéliens et Palestiniens s'étaient rencontrés treize fois depuis la reprise des négociations de paix en juillet, dont trois fois ces derniers quatre jours.

«Le rythme (des négociations) s'est intensifié, tous les problèmes fondamentaux sont sur la table et ils se sont rencontrés avec une intensité croissante», a assuré M. Kerry.

Artisan de la reprise du dialogue direct israélo-palestinien après presque trois ans de pause, John Kerry a entamé lundi une série de rencontres en Europe. Il a rencontré à Paris le ministre des Affaires étrangères saoudien Saoud al-Faïçal et le comité de suivi de l'initiative de paix arabe de la Ligue arabe impliquée dans la relance du processus de paix israélo-palestinien. Il s'entendra mercredi à Rome avec le chef du gouvernement israélien Benjamin Netanyahu.

Les Américains parrainent depuis fin juillet les contacts directs entre Israéliens et Palestiniens, mais maintiennent un quasi black-out sur le climat et la teneur de ces discussions. M. Kerry avait assuré il y a quelques semaines que les pourparlers «s'intensifiaient». «Ce n'est un secret pour personne que cela reste un processus difficile, et qu'on ne manque pas de sceptiques enflammés», a souligné John Kerry.

«Les Israéliens et les Palestiniens ont des dirigeants qui comprennent très bien ce qui est en jeu et les dirigeants ont pris le risque de conduire les parties à la table» des négociations, a-t-il rappelé.

Le ministre qatari des Affaires étrangères a indiqué pour sa part que la Ligue arabe était «préoccupé» par l'extension des colonies israéliennes en territoire palestinien. «Nous avons parlé du problème de Gaza et de l'utilité d'isoler Gaza», a déclaré M. Attiya.

Selon l'ONG La Paix Maintenant, les mises en chantier dans les colonies israéliennes en territoire palestinien ont grimpé de 70% au premier semestre 2013, ce qui pourrait compliquer les pourparlers de paix.

Le négociateur palestinien Saëb Erakat, qui mène des pourparlers de paix avec Israël, a ainsi accusé le gouvernement israélien de Benjamin Netanyahu de «détruire le processus de paix».

Dalia Grybauskaite, la présidente de la Lituanie, dont le pays assure la présidence secrète de l'UE, a estimé pour sa part que le développement des colonies «entreva» les pourparlers de paix.

Programme du mercredi 23 octobre 2013

TF1

06h30 Magazine jeunesse TFou
 11h10 Série réaliste Petits secrets entre voisins
 11h40 Série réaliste Mon histoire vraie
 11h55 Magazine de la gastronomie Petits plats en équilibre
 12h00 Jeu Les douze coups de midi
 12h50 Magazine sportif L'affiche du jour
 13h00 Journal
 13h45 Magazine de la gastronomie Petits plats en équilibre
 13h50 Météo
 13h55 Téléfilm sentimental Joséphine, ange gardien?
 15h30 Série humoristique Pep's
 16h35 Téléréalité Quatre mariages pour une lune de miel
 17h25 Jeu Bienvenue chez nous
 18h20 Jeu Une famille en or
 19h05 Jeu Le juste prix
 19h55 Météo
 20h00 Journal
 20h35 Magazine scientifique Des inventions et des hommes
 20h40 Série humoristique Nos chers voisins
 20h45 Divertissement-humour C'est Canteloup
 20h50 Série policière Esprits criminels Inédit
 21h35 Série policière Esprits criminels ??
 22h35 Série policière Esprits criminels ??
 23h25 Série hospitalière Dr House ??

2

08h00 Journal
 08h10 Magazine de services Télématin (suite)
 09h05 Magazine littéraire Dans quelle étagère
 09h10 Feuilleton sentimental Des jours et des vies
 09h35 Feuilleton sentimental Amour, gloire et beauté
 10h00 Magazine de société C'est au programme
 10h55 Météo outremer
 11h00 Jeu Motus
 11h30 Jeu Les Z'amours
 12h00 Jeu Tout le monde veut prendre sa place
 12h55 Météo 2
 13h00 Journal
 13h48 Météo 2
 13h50 Magazine du consommateur Consomag
 14h00 Toute une histoire
 15h40 Comment ça va bien !
 16h50 Dans la peau d'un chef
 17h35 Multisports Côté Match
 17h45 Divertissement-humour On n'demande qu'à en rire
 18h25 Talk show Jusqu'ici tout va bien
 19h15 Météo 2
 19h20 Jeu N'oubliez pas les paroles
 19h45 Série humoristique Y'a pas d'âge
 20h00 Journal
 20h40 Loterie Tirage du Loto
 20h43 Magazine musical Alcaline l'instant
 20h44 Météo 2
 20h45 Téléfilm de suspense Surveillance ?? Inédit
 22h15 Magazine de société Un jour, un destin ??
 23h45 Magazine du cinéma Plein 2 ciné
 23h50 Magazine littéraire Dans quelle étagère
 23h54 Météo outremer
 23h55 Magazine culturel Grand public

3

07h40 Série d'animation Ninjago
 08h06 Série d'animation Ninjago
 08h30 Magazine jeunesse Ludo vacances
 08h34 Dessin animé Garfield & Cie
 09h42 Dessin animé Les Dalton
 09h49 Dessin animé Les Dalton
 09h57 Dessin animé Les Dalton
 10h09 Dessin animé Les Dalton
 10h17 Dessin animé Les Dalton
 10h24 Dessin animé Les Dalton
 10h38 Les lapins crétins : invasion
 10h46 Série d'animation Les as de la jungle

10h49 Magazine du consommateur Consomag
 10h50 Magazine régional Midi en France
 11h55 Météo
 12h00 12/13 : Journal régional
 12h25 12/13 : Journal national
 12h55 Magazine de découvertes Météo à la carte
 13h45 Loterie Keno
 13h55 Série policière Un cas pour deux
 14h55 Débat Questions au gouvernement
 16h10 Jeu Des chiffres et des lettres
 16h50 Jeu Harry
 17h20 Magazine littéraire Un livre, un jour
 17h30 Jeu Slam
 18h10 Jeu Questions pour un champion
 19h00 19/20 : Journal régional
 19h18 19/20 : Edition locale
 19h30 19/20 : Journal national
 19h58 Météo
 20h00 Magazine sportif Tout le sport
 20h15 Feuilleton réaliste Plus belle la vie
 20h45 Magazine de reportages Des racines et des ailes ??
 22h35 Météo
 22h38 Magazine culturel Parlons passion
 22h40 Grand Soir 3
 23h40 Divertissement Les chansons d'abord

CANAL+

07h55 Divertissement-humour Les Guignols de l'info
 08h05 La météo
 08h10 Divertissement Zapping
 08h15 Série d'animation Les Simpson
 08h35 Comédie Nous York
 10h15 Série marionnettes Gorg et Lala
 10h20 Divertissement-humour La semaine des Guignols
 10h50 Comédie Wrong77
 12h20 Magazine d'actualité La nouvelle édition
 12h45 Magazine d'actualité La nouvelle édition, 2e partie
 14h00 Thriller Argot77
 16h00 Court métrage On s'y met
 16h10 Magazine du multimédia L'oeil de Links
 16h40 Téléfilm dramatique Erreur fatale
 18h05 Divertissement Zapping
 18h10 Divertissement Le Before du grand journal
 18h45 Le JT
 19h10 Talk show Le grand journal
 20h00 Talk show Le grand journal, la suite
 20h25 Divertissement Le petit journal
 20h55 Comédie dramatique Du vent dans mes mollets ??
 22h20 Découvertes Quand j'étais petit je serrai acteur
 23h25 Comédie dramatique Camille redouble ??

M6

07h40 Dessin animé La maison de Mickey
 08h05 Série d'animation Jake et les pirates du pays imaginaire
 08h30 Série d'animation Lanfeust Quest
 08h50 Dessin animé Kid Paddle
 09h00 Météo
 09h05 Magazine de télé-achat M6 boutique
 10h00 Météo
 10h10 Série sentimentale 90210
 10h55 Série sentimentale 90210
 11h45 Série dramatique Desperate Housewives ??
 12h40 Météo
 12h45 Le 12.45
 13h05 Série humoristique Scènes de ménages
 13h40 Météo
 13h45 Téléfilm dramatique Duo de glace, duo de feu
 15h40 Série fantastique Super Hero Family
 16h20 Jeu Les reines du shopping
 17h30 Jeu Un dîner presque parfait
 18h40 Magazine d'information 100 % mag
 19h40 Météo
 19h45 Le 19.45
 20h05 Série humoristique Scènes de ménages
 20h50 Téléréalité Cauchemar en cuisine Inédit
 22h30 Téléréalité Cauchemar en cuisine

La sélection

TF1**20h50****Mentalist****Résumé**

La mort d'un botaniste de génie amène Patrick Jane et toute l'équipe à enquêter dans le monde de la culture du cannabis à usage médical. Parmi les collègues de la victime, personne ne semble lui connaître d'ennemis. Bientôt, Jane découvre que le botaniste travaillait en parallèle pour une grande entreprise de tabac qui a choisi d'anticiper la légalisation du cannabis en commençant à développer un nouveau produit à base de cette plante. Il s'avère que, peu avant sa mort, la victime a volé un échantillon de graines d'une valeur de plusieurs millions de dollars. Patrick Jane s'emploie à retrouver les échantillons...

2**20h45****Surveillance****Résumé**

Chargé par une société de surveillance d'assurer la sécurité d'un hypermarché, Pierre Solvy ne tarde pas à découvrir que l'on attend de lui autre chose que les traditionnelles interpellations de suspects. En effet, les caméras mises à sa disposition ne servent pas seulement à observer les clients, mais également les salariés de l'entreprise. Ceux-ci sont systématiquement filmés, et épions dans leurs moindres mouvements. Au fil de ses missions, Pierre, intégré et conscientieux, gagne la confiance de sa hiérarchie. Jusqu'au jour où il met au jour un trafic et devient une menace pour le système qu'il a contribué à mettre en place. Le piège se referme alors inexorablement sur lui...

3**20h45****Des racines et des ailes****Résumé**

A l'occasion du 400e anniversaire de la naissance d'André Le Nôtre, Patrick de Carolis installe le plateau de son émission à Versailles. Au sommaire : Le Nôtre, un génie français

De Versailles à Saint-Germain-en-Laye, en passant par Sceaux, les réalisations d'André Le Nôtre révèlent l'audace et la créativité de ce grand architecte. Le Nôtre et ses héritiers

Gros plan sur le travail des fontainiers de Versailles, qui utilisent les mêmes outils que sous l'Ancien Régime.

Il était une fois le Grand Trianon

Le Grand Trianon, dont Napoléon avait choisi de faire sa résidence de campagne, a dû attendre le général de Gaulle pour reprendre vie. Pendant 25 ans, ce lieu a accueilli les chefs d'Etat et de gouvernement du monde entier.

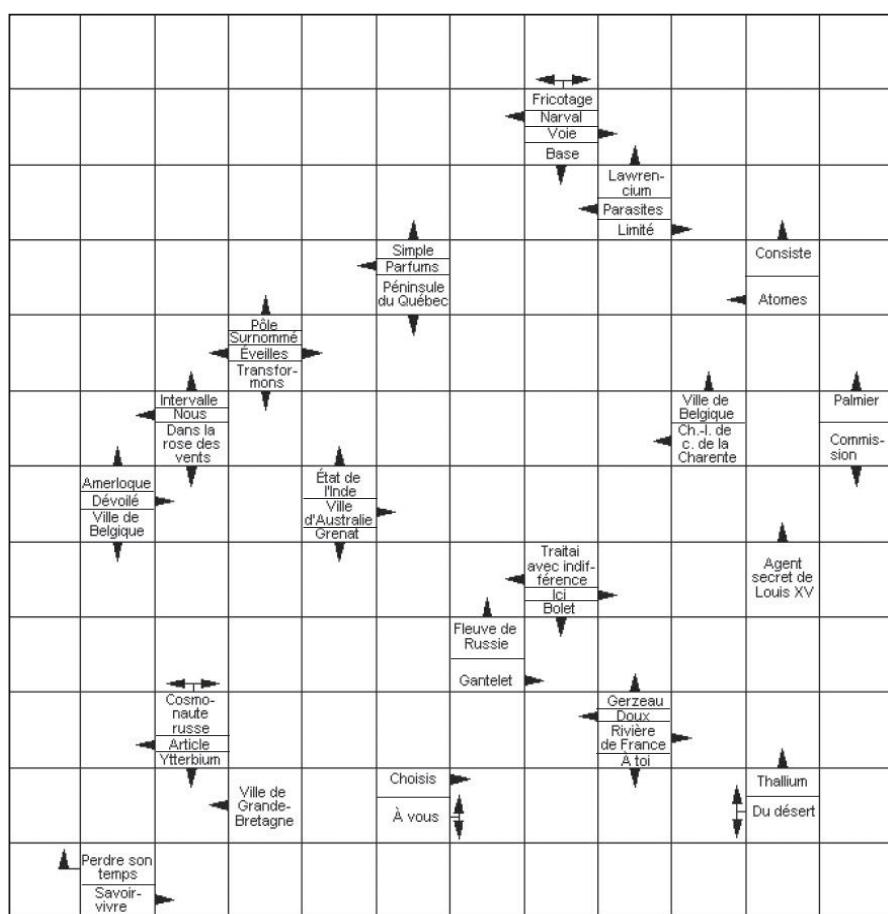
CANAL+**21h00****Du vent dans mes mollets****Résumé**

Au début des années 80, Rachel Gladstein, 9 ans, veut adhérer au club Barbie, devenir copine avec Marina Campbell, la plus belle fille de la classe dont la maman vient de mourir, et ne plus avoir à surveiller le sommeil de sa mamie cardiaque, installée dans sa chambre. Mais la maitresse la place d'autorité auprès de l'espionne Valérie et ne cesse de la brimer. Colette, sa mère, la protège beaucoup trop. Madame Trebla, sa psy, est un petit peu inquiétante et Michel, son papa, préfère refaire la cuisine de la jolie maman de Valérie, Catherine, plutôt que la branlante installation familiale. L'anniversaire de Rachel est un échec. Seule Valérie honore son invitation....

M6**23h40****Cauchemar en cuisine****Résumé**

Cette semaine, Philippe Etchebest file vers Lille. Il tente de sortir de l'impasse l'établissement que tient Romain, une petite brasserie au cœur de cette ville du nord de la France. Najib, son associé, officie en cuisine. Mais les deux hommes ne s'entendent pas et peinent à travailler ensemble. Alors que Romain reproche à son cuisinier un manque d'audace sur les menus, Najib, lui, se sent complètement délaissé. Cette mésentente a un certain effet sur la clientèle, et l'établissement coule lentement. Philippe tente de reprendre avec Najib et Romain les fondamentaux de la restauration, dans l'espoir de leur redonner goût au métier.

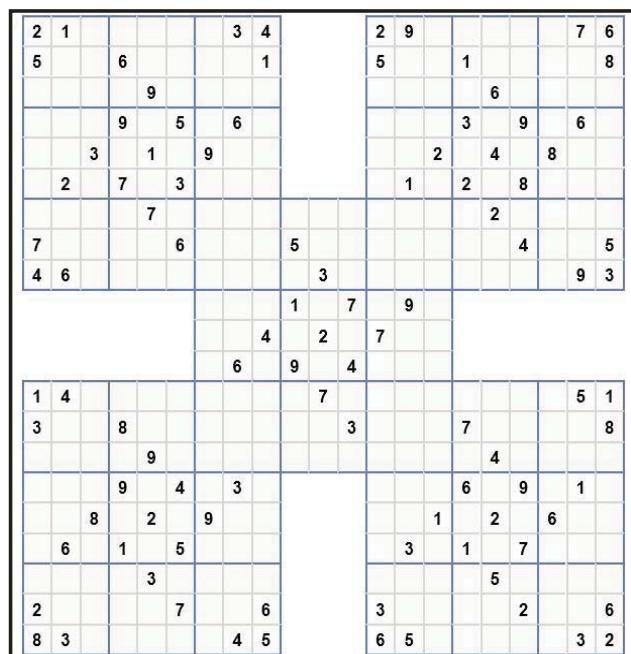
Mots fléchés n°407



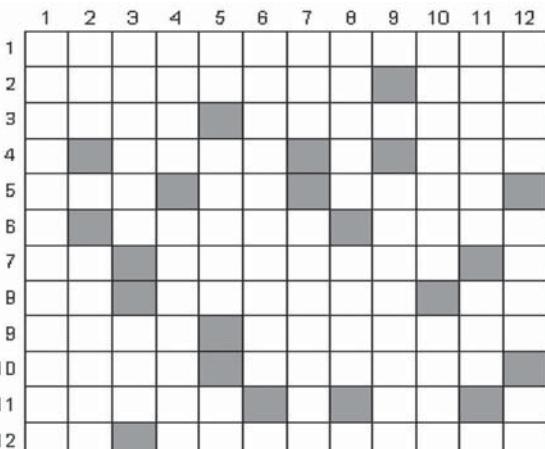
Samouraï-sudoku n°407

Les problèmes de sudoku samouraï se composent de cinq grilles de sudoku entrelacées. Les règles standards du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3x3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samouraï a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.



Mots croisés n°407



Horizontalement :

- 1.Changement d'une forme en une autre
- 2.Pareil - Très court
- 3.Jeune fille - Jeunes hommes entretenus
- 4.Choisis - Obtenu
- 5.Pour ouvrir une serrure - Charpente du corps - Table pour débiter la viande
- 6.Affection qui produit la toux - De la famille des équidés (plur.)
- 7.Fleuve d'Italie - Filtres magiques
- 8.Américum - Petit papier collé sur une copie pour signaler une modification - Mammifère
- 9.Femelle d'un chien de chasse - Qui a rapport à l'os cubital
- 10.Affluent du Danube - Etendus d'eau stagnante
- 11.Tissu - Du verbe avoir
- 12.En matière de - Incendiées

Verticalement :

- 1.Place sous le contrôle d'une commune
- 2.Ecole nationale d'administration - Passées sous silence
- 3.Produire des sons aigus - Conjonction
- 4.Groupe ethnique islamisé - Loge
- 5.Molybdène - Chante à la manière des tyroliens - Eminence
- 6.Relatif à l'orgasme
- 7.Revenu minimum d'insertion - Eprouver une joie très intense
- 8.Milieu des escrocs, des voleurs - Victoire de Napoléon
- 9.Petits bâtiments
- 10.Poète français - Région
- 11.Qui est ivre (fém.) - Epaule du cheval
- 12.Crochet en forme de S - Matière carbonée noire - Coutumes

C'est arrivé un 23 octobre

2004 : Jean-Pierre Raffarin signe le décret relatif à l'extradition de l'ancien activiste d'extrême gauche Cesare Battisti, réfugié en France depuis 1991 mais en fuite depuis le 21 août, et condamné par contumace en Italie à la réclusion criminelle à perpétuité pour le meurtre de quatre personnes entre 1978 et 1979.

2004 : Tremblement de terre de Chuetsu (Niigata) de force 6,8.

2011 : le CNT proclame la libération totale de la Libye après huit mois de révolte armée contre la Jamahiriya de Kadhafi.

Célébrations

- Journée de la Mole, fête officieuse célébrée par les chimistes en Amérique du nord, le 23 octobre (« 10-23 »), entre 6:02 et 18:02 (6:02 PM), en référence au nombre d'Avogadro, approximativement $6,02 \times 10^{23}$.

- Hongrie : Fête nationale, commémore la révolution de 1956 et la proclamation de la république en 1989.

- Macédoine : Fête de la Révolution, commémore la lutte pour l'indépendance menée par l'Organisation révolutionnaire intérieure macédonienne contre l'occupation ottomane.

- Mexique : « Dia del medico » (Fête des médecins).

- Thaïlande : Fête du memorial de Chulalongkorn, commémore le décès du cinquième roi de la dynastie monarchique régnante.

CHAMPIONNATS ARABES DE CYCLISME DU 22 AU 31 OCTOBRE 18 cyclistes algériens à Manama

18 cyclistes (6 seniors, 6 juniors et 6 cadets) prendront part à la 21^e édition des championnats arabes de cyclisme sur route masculins prévus à Manama (Bahreïn) du 22 au 31 octobre 2013, a-t-on appris auprès de l'instance fédérale.

Cette 21^e édition verra la participation de plus de 300 cyclistes représentant 14 pays dont l'Algérie et le Bahreïn, pays organisateur. En marge de ces championnats, l'Union arabe de cyclisme organise également la 2^e édition de la coupe arabe juniors.

Lors de l'édition précédente, l'Algérie avait terminé à la 2^e place au tableau des médailles avec un total de 11 médailles (6 or, 3 argent, 2 bronze) derrière le Maroc avec 14 médailles (7 or, 4 argent et 3 bronze).

Composition de la délégation nationale : Seniors : Azeddine Lagab, Youcef Reguigui, Abdellah Benyoucef, Abdelmalek Madiani, Fayçal Hamza, Hichem Chabane.



Programme des courses (Seniors)

Contre la montre Par équipe : Vendredi 24/10/2013

Contre la montre Individuel : Samedi 26/10/2013

Course en ligne : Lundi 28/10/2013

Juniors : Abdrahmene Bechlaghem, Abderrahmen Mansouri, Abdelghani Fellah, Smail Bouricha, Hichem Amari, Hichem Mokhtari

Programme des courses (Juniors)

Contre la montre Par équipe : aujourd'hui

Contre la montre Individuel : Vendredi

25/10/2013

Course en ligne : Dimanche 27/10/2013

Cadets : Yacine Hamza, Islem Mansouri, Ishak Abdeldjalil Hadri, Mustapha Reguigui Hamza, Abdellah Kessouar, Amar Bradai.

Programme des courses (Cadets)

Contre la montre Individuel : Vendredi

25/10/2013

Course en ligne : Dimanche 27/10/2013

50^E ANNIVERSAIRE DU COA Compétition nationale de natation les 25 et 26 octobre à Alger

La Fédération algérienne de natation (FAN) organisera les 25 et 26 octobre à la piscine du 1^{er}-Mai d'Alger, une compétition nationale de natation au profit des jeunes filles et garçons, a-t-on appris auprès de l'instance fédérale. Cette compétition qui s'inscrit dans le cadre de la célébration du 50^e anniversaire de la création du Comité olympique algérien (COA), verra la participation de 283 athlètes (catégories d'âge 1997/1998 et 1999/2000) représentant trente clubs issus des différentes ligues de wilayas du pays. Les ligues participant à cette compétition sont : Alger (15 clubs), Sétif (3 clubs), Oran (4 clubs), Boumerdès (2 clubs), Bouira (2 clubs), Tlemcen (1 club), Mostaganem (1 club), Biskra (1 club) et Tipasa (1 club).

APS

COUPE DU MONDE

DE NATATION

Oussama Mellouli décroche l'argent du 1500 m nage libre



Le nageur tunisien Oussama Mellouli a décroché la médaille d'argent de l'épreuve du 1500

mètres, dans le cadre des épreuves de la Coupe du monde de la discipline qui se sont déroulés à Doha les 20 et 21 octobre. Mellouli, qui avait été sacré médaillé d'or de la catégorie (1500 m nage libre) aux Jeux Olympiques de Pékin en 2008 et médaillé de bronze aux JO de Londres en 2012, a couvert la distance en 14mn 36sec 46cent. La médaille d'or a été échue au Sud-africain Myles Brown (14mn 36sec 19cent) tandis que le podium a été complété par l'Italien Gregorio Paltrieri (14mn 39sec 18cent).

Oussama Mellouli avait, également, obtenu, lors de la précédente étape, disputée, à Dubaï, les 17 et 18 octobre courant, la médaille d'argent de l'épreuve de 1500 m nage libre après avoir couvert la distance en 14mn 41sec 79cent.

PARALYMPIQUES

Mohamed Allek, une belle carrière pour un athlète hors-pair

Avec une belle moisson de six médailles dont cinq en or, lors de ses cinq participations aux Jeux Paralympiques, et douze titre mondiaux depuis 1994, Mohamed Allek est l'athlète le plus titré du handisport algérien, toutes compétitions confondues. Mohamed Allek, aujourd'hui entraîneur, a débuté sa riche carrière à l'IR Hussein Dey, avant de porter les couleurs de l'ASPTT Alger puis celles du MC Algérien. Il a tiré sa révérence il y a quatre ans, après un parcours des plus éloquents au Groupement Sportif Pétrolier (GSP).

Après une domination à l'échelle nationale, régionale et continentale, le petit lutin algérien a réussi à ouvrir, à deux battants, les portes de la renommée mondiale, grâce à un tempérament pugnace et une rigueur à toute épreuve.

Efflanqué comme un levier, 1,75m pour une quarantaine de kilos, Allek prépare à coup d'entrainements assidus, son ascension vers le Gotha Mondial. Il franchira le Rubicon international, avec aisance, en 1994 à Berlin (Allemagne), à l'occasion de son premier championnat du monde. Une

compétition qui signera ses premiers pas au plus haut niveau (deux médailles dont une en or). «Ces titres sont les deux plus chers dans mon palmarès, car ils m'ont ouvert l'appétit», dira Mohamed Allek à l'APS.

Qualifié de génie des courses de fond, Allek, issu du village d'Agouni Gueghrane (Tizi Ouzou) et né en 1974. Il n'a cessé depuis d'accumuler titres, records et distinctions. Il a à son actif une soixantaine de médailles, toutes compétitions confondues, dont plusieurs records du monde du 100 m, 200 m et 400 m (des records qui ont duré pendant une dizaine d'années). Cette moisson de titre a fait pâlir d'envie bien d'athlètes.

«J'étais très ambitieux durant toute ma carrière et je me donnais à fond aux entraînements. Je voulais être un exemple pour mes coéquipiers de ma génération, et les nouveaux internationaux qui ont pris le flambeau. Je pense que j'ai réussi quelque chose, malgré le manque de moyens à l'époque», a tenu à dire, Mohamed Allek.

Aux Jeux Paralympiques, la première distinction d'Allek remonte à 1996 à Atlanta



(USA), où il remporte les titres du 100 m et 200 m, avant de confirmer sa progression quatre ans après à Sydney (trois médailles d'or). Il échappe avec une bronze en 2004. Sa 5^e participation paralympique à Pékin en 2008, a été la dernière d'Allek dans une riche carrière sportive. «C'est à Pékin que j'ai senti que j'ai perdu de ma verve et j'ai décidé de mettre terme à mon chemin international. L'athlétisme handisport, comme celui chez les valides, exige de l'athlète une lucidité et forme physique au summum, chose que j'ai perdue avec les

blessures et le temps», a expliqué Mohamed Allek, surnommé la «locomotive» par ses pairs.

Célébre dans le milieu sportif algérien pour avoir hissé les couleurs nationales dans les grandes manifestations internationales, Allek a été décoré de la médaille d'honneur (Al Athir) par le Président de la République Abdelaziz Bouteflika, en 2000, au stade du 5-Juillet, en marge de la finale de Coupe d'Algérie de football entre le WA Tlemcen et le CR Beni Thour. «C'est mon meilleur souvenir. Au moment où je faisais le tour d'honneur du stade olympique, sous les ovations des milliers de supporters, je ne croyais pas mes yeux. Après cela, le Chef de l'Etat me remettait la médaille d'honneur, en reconnaissance à mes consécrations et surtout les trois médailles d'or des Paralympiques de Sydney. C'était une joie indescriptible», lança Mohamed. Mohamed Allek a, d'ailleurs, de quoi être fier, puisque sa performance de Sydney n'a pas été égalée à ce jour et restera gravée, à tous jamais, dans les annales du handisport algérien et africain.

Solution Samurai-sudoku N°406

3	4	8	1	6	9	5	2	7
7	2	9	8	3	5	4	1	6
6	5	1	2	4	7	3	9	8
9	3	4	6	8	1	2	7	5
1	8	7	3	5	2	9	6	4
6	2	7	9	4	1	8	3	5
4	7	5	9	1	8	6	3	2
8	1	3	4	2	6	7	5	9
2	9	6	5	7	3	8	4	1

9	6	5	2	8	3	1	4	7
2	1	4	6	7	6	3	9	8
3	8	7	1	9	4	5	2	6

Solution Mots Croisés N°406

DISCONTINUER
INO■MOERIS■O
SOURIRE■ETAU
TUCARD■BLEDS
III■E■AULNES
LESINER■ASPE
L■■PT■MUGIT■
ELFE■REVELER
RA■CRIME■ESE
IRMA■CEINS■V
EMU■TINTE■TE
SERPENTE■DUR

Solution Mots Fléchés N°406

FACTIONNAIRE
OBEISSANT■A■
NE■MLI■EOLIE
DRAGEES■U■PC
ABA■RUPTEUR
MORDU■CA■CRI
ELU■FECIAL■N
NETTOYERAIS■
TAIE■RDS■PUR
ATRESIE■ASTI
LEE■ONSAGER■
EZOUUG■CIRAS

CHAMPIONNATS D'AFRIQUE D'HALTÉROPHILIE

Les Algériens à Casablanca pour faire bonne figure

L'Algérie prendra part avec 30 athlètes, toutes catégories confondues, aux championnats d'Afrique des nations d'haltérophilie (garçons et filles) prévus à Casablanca (Maroc) du 28 octobre au 5 novembre 2013, avec l'ambition d'enranger le maximum de médailles et redorer le blason de la discipline à l'échelle continentale, a-t-on appris auprès de la direction technique nationale (DTN).

Le choix des entraîneurs nationaux s'est porté sur une sélection de six seniors, huit juniors, huit cadets, six cadettes et deux seniors (filles), qui se sont bien préparés depuis le début de la saison et ont bénéficié d'une vingtaine de stages ponctués, à chaque fois, par des tests.

«C'est le premier championnat d'Afrique, toutes catégories, auquel nos athlètes vont participer dans ce mandat olympique (2013-2016). On a une idée sur notre niveau à l'échelle arabe et internationale, et l'occasion nous est donnée pour voir à l'œuvre nos capés au niveau africain et surtout avoir nos repaires vis-à-vis des autres nations du continent», a indiqué à l'APS, le directeur technique national, M. Yahia Zaidi.

Interrogé sur les pronostics fixés quant à la participation algérienne au rendez-vous de Casablanca, le responsable



technique avance que la forme actuelle des haltérophiles algériens (garçons et filles), permet de présager une «bonne récolte et un bon niveau technique».

«La Fédération a mis les moyens nécessaires et adéquats pour espérer faire une bonne CAN. Tous les athlètes sélectionnés sont censés monter sur le podium africain, car ils ont les potentialités requises pour le faire et ont effectué un travail enchaîné et sérieux, sous la houlette des différents staffs techniques», a souligné M. Zaidi.

Pour sa part, le président de la fédération, M. Aziz Brahimi, a indiqué que la politique prônée par son instance et basée sur les jeunes talents qui doivent prendre la partie du lion dans la préparation et la prise en charge. «On est en train d'investir sur les jeunes catégories (-17 ans et -20

ans) qui sont issus du Lycée sportif national de Draria et des différents pôles de développement (Ben Sror, Maghnia et M'Sila, entre autres). Tout cela pour des objectifs à long terme jusqu'aux prochains jeux Olympiques. Et les championnats d'Afrique sont une autre étape d'évaluation de nos athlètes, après les derniers championnats arabes, le championnat du monde juniors et les Jeux de la Solidarité Islamique», a tenu à expliquer M. Brahimi, relevant que son équipe œuvre à permettre à l'haltérophilie algérienne de retrouver son lustre d'autan.

Pour des raisons d'ordre financier, la délégation sera scindée en deux groupes. Le premier partira le 28 octobre pour revenir le 1er novembre et le second séjournera du 1er au 5 novembre, selon le premier responsa-

ble fédéral. Voici la liste des athlètes retenus pour la CAN à Casablanca:

Seniors: Souheil Maarif (62kg), Anis Belhou (77kg), Abdellah Mekki (85kg), Maamar Boudani et Missaoui Seddam (94kg) et Abdelhamid Mimoun (+105kg).

Juniors: Abdelkader Aïn Wazan (56kg), Nafaa Seriak et Abdoulaah Toualbi (62kg), Adel Belhou (69kg), Hossein Fardjellah (77kg), Mohamed S'Ghir Kelou (94kg), Abdelbassat Khalfallah (85kg) et Walid Bidianni (105kg).

Cadets: Farès Touiri et Samir Fardjellah (50kg), Khalil Mohamed et Abdourahmane Khalidi (56kg), Mohamed Réda Temri (69kg), Ameur Messaoud et Bilel Messaoud (77kg) et Aymen Touiri (94kg).

Seniors : Rachida Torch (63kg) et Aissa Slimane (75kg).

Cadettes: Meriem Benmiloud (53kg), Hammou Kheira et Meghnia Hamad (58kg), Ikram Cherara (63kg), Fatma-Zohra Hiréche (69kg) et Fatma-Zohra Sahraoui (+69kg).

Staff technique:

Abdelmounaim Yahiaoui et Ahmed Gouni (équipe A) Merad Boudia Fethi et Fouad Bouznada (seniors) Kamel Saidi et Abdelladjid Boulahia (cadets et juniors) Azzeddine Basbas (équipe filles).

MONDIAUX-2013 D'HALTÉROPHILIE 2 athlètes tunisiens contrôlés positifs

Deux athlètes tunisiens ont été contrôlés positifs lors des championnats du monde d'haltérophilie qui ont débuté dimanche à Wroclaw (Pologne), ce qui a conduit la Fédération tunisienne à retirer son équipe de ces joutes mondiales.

«Le bureau de la fédération a décidé de ne plus participer aux championnats du monde après avoir reçu de la fédération internationale un courrier duquel il ressort que Khalil Mouaouia et Ramzi Bahloul ont été testé positifs», a expliqué lundi le directeur technique de la FTH, Mohamed Ben Amor. Le responsable n'a pas précisé de quel produit dopant il s'agissait. Les sportifs attendent désormais «des sanctions de la fédération internationale», a ajouté Ben Amor.

APS

Publicité

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
DIRECTION DES SERVICES AGRICOLES DE LA WILAYA D'ILLIZI
SERVICE DE L'ADMINISTRATION ET DES MOYENS

AVIS DE RECRUTEMENT

La Direction des services agricoles de la wilaya d'illizi organise un concours sur titre pour accéder au corps aux grades suivants :

Grade	Modalités de recrutement	Conditions	Titres et diplômes	Nombre de postes	Lieu d'affectation	Autres conditions
Docteur vétérinaire	Concours sur titre	Les candidats titulaires d'un diplôme de docteur vétérinaire ou d'un titre reconnu équivalent	Diplôme de docteur vétérinaire ou d'un titre reconnu équivalent	02	- Djinet - Bordj Omar Dris	Un (1) poste budgétaire destiné pour le recrutement des agents recrutés dans le cadre d'insertion professionnelle
Ingénieur d'Etat en agronomie	Concours sur titre	Les titulaires d'un diplôme d'ingénieur d'Etat en agronomie ou d'un titre reconnu équivalent	Diplôme d'ingénieur d'Etat en agronomie ou équivalent	03	- Illizi - In Annas	Un (1) poste budgétaire destiné pour le recrutement des agents recrutés dans le cadre d'insertion professionnelle
Inspecteur principal phytosanitaire	Concours sur titre	Les titulaires d'un diplôme d'ingénieur d'Etat en agronomie ou d'un titre reconnu équivalent	Les candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur d'Etat ou d'un titre reconnu équivalent dans la spécialité protection des végétaux. Spécialité : NS1, NS2, NS3	02	- Illizi - Djinet	Un (1) poste budgétaire destiné pour le recrutement des agents recrutés dans le cadre d'insertion professionnelle
Attaché principal d'administration	Concours sur titre	Les titulaires d'un diplôme d'études universitaires d'applications ou d'un titre reconnu équivalent	Diplôme d'études universitaires d'applications ou d'un titre reconnu dans les spécialités : - gestion publique - droit des affaires - loi relations économiques internationales - commerce international - marketing - gestion des ressources humaines - psychologie	01	- Illizi	/
Technicien supérieur de l'agriculture	Concours sur titre	Les titulaires d'un diplôme technicien supérieur de l'agriculture ou d'un titre reconnu équivalent	Diplôme de technicien supérieur de l'agriculture ou d'un titre reconnu équivalent	01	- Djinet	Un (1) poste budgétaire destiné pour le recrutement des agents recrutés dans le cadre d'insertion professionnelle

Composition du dossier:

- Demande manuscrite de participation au concours
- Photocopie légalisée du diplôme
- Photocopie de l'attestation justifiant la situation du candidat vis-à-vis des obligations du Service national
- Photocopie de la copie de la carte nationale
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin N°3) en cours de validité
- 02 photos d'identité
- Certificat de résidence portant la mention **pour recrutement**
- Attestation justifiant la durée de travail du candidat dans la réinsertion professionnelle ou sociale des jeunes diplômés et détenteur du poste occupé, le cas échéant.
- Copie conforme légalisée des relevés notes du parcours scolaire du candidat par l'organisme de la Sécurité sociale pour l'expérience acquise dans le secteur privé, le cas échéant.
- Attestation justifiant l'expérience professionnelle du candidat paraphé par l'organisme de la Sécurité sociale pour l'expérience acquise dans le secteur privé, le cas échéant.

Conditions d'admission et l'ordre des dossier:

- Tout document justifiant que le candidat suit une formation supérieure que le diplôme obtenu dans la spécialité requise, le cas échéant.
- Tout document justifiant des travaux et études réalisées par le candidat dans la spécialité requise, le cas échéant
- Certificat médical justifiant l'aptitude du candidat à exercer les missions
- Les candidats réussis doivent compléter leurs dossier par les pièces manquantes (nationalité - extrait de naissance... etc), avant leur recrutement.
- Les délais de recours sont arrêtés à cinq jours après la date du concours.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'EL OUED
DAÏRA DE TALEB LARBI
COMMUNE DE DOUAR EL MAA

AVIS DE RECRUTEMENT

La commune de Douar El Maa lance un concours de recrutement pour les grades suivants :

Grade	Type de recrutement	Conditions d'adhésion	Spécialité exigée	Nombre de postes ouverts	Lieu de désignation	Autres conditions
Médecin vétérinaire	Concours sur titre	Candidats titulaires du diplôme de vétérinaire ou diplôme équivalent	Médecin vétérinaire	01	Commune de Douar El Maa	
Administrateur territorial principal	Concours sur titre	Candidats titulaires d'un master ou diplôme équivalent	Sciences juridiques et administratives - sciences économiques - sciences financières - sciences politiques - sciences commerciales - sciences de l'information et de la communication - sciences de gestion (filière management et filière finances) - sociologie (filière travail) - psychologie (filière travail) - sciences islamiques (filière charia et droit) - sociologie (spécialité communication)	01	Commune de Douar El Maa	
Administrateur territorial	Concours sur titre	Candidats titulaires d'une licence dans l'enseignement supérieur ou diplôme équivalent	Sciences juridiques et administratives - sciences économiques - sciences financières - sciences politiques - sciences commerciales - sciences de l'information et de la communication - sciences de gestion (filière management et filière finances) - sociologie (filière travail) - psychologie (filière travail) - sciences islamiques (filière charia et droit) - sociologie (spécialité communication)	02 (un pour les travailleurs contractant dans le cadre d'aide à la réinsertion administrative ou professionnelle)	Commune de Douar El Maa	
Comptable principal l'administration territoriale	Concours sur titre	Candidats titulaires d'un diplôme universitaire d'application en comptabilité ou diplôme équivalent	Diplôme études universitaires d'application en comptabilité ou diplôme équivalent	01	Commune de Douar El Maa	

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Copie légalisée de la carte d'identité nationale
- Demande manuscrite de participation au concours
- Certificat médical justifiant la capacité du candidat à exercer le grade exigé
- Copie du document justifiant les travaux et les études réalisés par le candidat dans la spécialité, le cas échéant
- Copie légalisée du diplôme exigé
- Attestation justifiant l'expérience professionnelle acquise dans un poste similaire.

- Renvoi de notes du parcours scolaire ou de formation
- Copie du document justifiant la situation du candidat vis-à-vis du service national

- Fiche familiale pour les mariés
- Casier judiciaire n°03 en cours de validité
- 04 photos

Les candidats compléteront leurs dossiers par :

- Certificat de nationalité
- 02 extraits de naissance originale
- Délais des inscriptions et dépot des dossiers
- Les délais des inscriptions sont fixés à 15 jours à compter de la date de publication de la présente note
- Les dossiers de candidature doivent être déposés auprès du président de l'APC de Douar El Maa (bureau du personnel).
- Obs : les dossiers incomplets ou reçus après les délais fixés ne seront pas pris en considération.**

Retransmission télévisée de trois rencontres de la 9^e journée

Trois matches de la 9^e journée du championnat de Ligue 1 algérienne de football prévue pour ce week-end seront retransmis en direct sur les chaînes de la Télévision nationale, a appris l'APS mardi auprès de l'entreprise EPTV.

Il s'agit des rencontres : JSM Béjaïa - MO Béjaïa vendredi (16h45) au stade de l'Unité maghrébine de Béjaïa, ES Sétif - CS Constantine au stade du 8-Mai 1945 à Sétif et MC Alger - JS Kabylie au stade Omar Hamadi à Bologhine (Alger), programmées toutes les deux samedi à partir de 17h45. C'est la première fois depuis le début de cet exercice que la Télévision nationale diffuse trois rencontres en direct pour le compte d'une même journée. Le plateau "royal" proposé pour la circonstance y est pour quelque chose, estiment les observateurs. Outre ces matches, la prochaine étape de la Ligue 1 comporte également une autre affiche opposant les deux voisins algériens, le CR Belouizdad et l'USM El Harrach au stade du 20-Août.

ES SÉTIF

«Il n'est pas question de résilier le contrat de l'Ivoirien Madou»

L'attaquant ivoirien de l'ES Sétif, Franck Madou, absent de son équipe depuis plusieurs semaines, n'a pas été libéré par le champion de Ligue 1 algérienne, a indiqué hier le président du département football du club, Hassan Hamar. «Madou fait toujours partie de notre effectif. Il n'a jamais été question pour nous de résilier son contrat», a déclaré Hamar à l'APS, précisant que le joueur se trouve actuellement chez lui «pour renouveler son passeport».

Engagé lors de l'intersaison, Madou, sur lequel les dirigeants de l'Entente misaient énormément notamment en compétition africaine, n'a pas été à la hauteur des attentes, selon les observateurs. Son absence prolongée a fait croire à son départ définitif.

Depuis qu'il a rejoint l'ESS, il n'a fait que de rares apparitions durant lesquelles il n'a pas été convaincant, aux yeux de l'entourage du club. «Il manquait de compétition seulement, mais je suis persuadé qu'une fois en possession de tous ses moyens, il sera d'un grand apport pour nous», a estimé le responsable séfítien.

Madou (26 ans) est un ex-international junior (2006-2007) qui a évolué dans les catégories jeunes d'Ivry, Martigues et Toulouse en France, avant de signer son premier contrat professionnel en 2007 au profit des Young Boys (Suisse) où il est resté deux saisons, puis a joué pour Lausanne (Suisse). Il a eu par la suite deux expériences à Chypre et en Ukraine.

LIGUE 1 (J 9) CR BELOUIZDAD-USM EL HARRACH

Les Harrachis demandent la 2^e tribune du stade du 20-Août

La direction de l'USM El Harrach a demandé à son homologue du CR Belouizdad de céder aux supporters de son club la deuxième tribune du stade du 20-Août (Alger) en vue de la rencontre des deux équipes vendredi pour le compte de la 9^e journée du championnat de Ligue 1 algérienne de football, a appris l'APS hier auprès d'un responsable harrachi.

La même source a ajouté que la direction du club banlieusard de la capitale mise sur les «bons rapports» liant les deux parties pour faire aboutir sa demande. D'habitude, le CRB réserve aux supporters des clubs visiteurs le virage sud non couvert d'une capacité d'environ



mille places, ce qui est loin de répondre aux aspirations de la galerie «d'Essafra» qui souhaite assister en grand nombre au rendez-vous de vendredi, a encore expliqué le dirigeant de l'USMH.

Avant le début du championnat de cette saison, la Ligue de football professionnel (LFP) avait décidé que les der-

bys algérois se jouent chacun sur le terrain de l'équipe qui reçoit, contrairement aux saisons précédentes lorsque ces rencontres étaient domiciliées au stade du 5-Juillet, donnant l'occasion aux supporters des formations concernées d'y assister en nombre. L'USMH est revenue en force lors des quatre précédentes journées en enchaînant notamment trois victoires de suite, après un début de parcours négatif marqué par quatre défaites de rang. Ce réveil des protégés de l'entraîneur Boualem Charef plaide pour un déplacement massif des fans harrachis au vieux stade de «Ruisseau», prédisent les observateurs, d'où la demande des dirigeants de l'USMH de bénéficier de la deuxième tribune de l'enceinte du 20-Août.

JSM BÉJAÏA-MO BÉJAÏA

16.000 billets seront mis en vente

16.000 billets seront mis en vente pour le derby de la vallée de la Soummam entre la JSM Béjaïa et le MO Béjaïa, prévu ce vendredi (16h45) au stade de l'Unité maghrébine, comptant pour la 9^e journée du championnat de football de Ligue 1, a appris l'APS hier auprès de la direction de la JSMB. Les supporters des deux formations béjaouies se partageront les 16.000 billets, soit 8000 places pour chaque galerie. L'opération de vente des billets réservés pour la JSMB commencera aujourd'hui au niveau du cercle du club, alors que le MOB devrait écouter ses tickets demain jeudi. La répartition du nombre des billets

s'est effectuée lors de la réunion de sécurité, qui a regroupé hier des représentants de la DGSN et de la direction de la jeunesse et des sports (DJS), et des délégués des deux clubs en question, précise la même source. Si le MO Béjaïa a réussi relativement à sortir la tête de l'eau, notamment après l'arrivée à la barre technique de Abdelkader Amrani, la JSM Béjaïa, dirigée désormais par le franco-algérien, Kamel Djabour, court toujours derrière sa première victoire de la saison. Au classement, le MOB pointe à la 14^e place avec 7 points, alors que la JSMB est avant-dernière avec 4 points dans son escarcelle.

TRANSFERTS

Kerbadj : «Hameur Bouazza et Chadli Amri ne seront pas qualifiés avant le mercato»

Le président de la Ligue de football professionnel (LFP), Mahfoud Kerbadj, a réaffirmé que les deux ex-internationaux, Hameur Bouazza et Amri Chadli, signataires respectivement à l'ES Sétif et au MC Oran, ne seront pas qualifiés avant la période des transferts d'hiver.

«Je l'avais déjà dit et je le répète : Bouazza et Amri ne seront pas qualifiés avant le prochain mercato.

C'est impossible de le faire avant cette période», a indiqué lundi soir le premier responsable de la LNF à une chaîne de télévision algérienne privée. Hameur Bouazza s'était engagé avec l'Entente pour un contrat de deux saisons, soit la même durée de bail pour Amri Chadli avec le MCO. Les deux anciens joueurs de l'équipe nationale, espèrent bénéficier d'une dérogation de la part de la fédération algérienne de football (FAF) pour être qualifiés en dehors de la période fixée.

L'instance avait déjà accordé une dérogation par le passé à des ex-internationaux, une procédure visant à les aider à renouer avec la compétition pour éventuellement être utilisés en sélection nationale.

Le président de la LFP avait expliqué l'impossibilité de qualifier ces deux joueurs, par le fait que «le système de régulation des transferts (TMS) de la Fédération internationale de football (FIFA), nécessaire à la qualification d'un joueur venant de l'étranger, est actuellement fermé».

Dans une récente intervention à l'APS, le président du conseil d'administration de l'ESS, Azzeddine Arab, avait indiqué que son club «va saisir la FAF pour la qualification de Bouazza», estimant que «les règlements sont clairs».

USM ALGER

Courbis évoque un «possible départ» après la Super coupe d'Algérie



L'entraîneur français de l'USM Alger, Roland Courbis, a indiqué qu'il n'écartait pas l'idée de quitter les commandes techniques de son équipe de Ligue 1 de football «après le match de la Super coupe d'Algérie».

«Je compte honorer mes engagements jusqu'à la rencontre de la Super coupe, après quoi, je rencontrerai le président du club pour tirer au clair certains points avant de décider de mon avenir à l'USMA», a déclaré l'ancien entraîneur de l'Olympique Marseille lundi soir à une chaîne de télévision algérienne privée.

La Fédération algérienne de football a approuvé samedi la relance de l'épreuve de la Super coupe, une compétition qui ne s'est plus jouée depuis 2007. L'USMA, détentrice de la coupe d'Algérie,

affrontera pour la circonsistance l'ES Sétif, le champion en titre, «le 16 novembre courant ou avant l'entame de la phase retour», selon le président de la Ligue du football professionnel (LFP), Mahfoud Kerbadj. «Mon souhait est de remporter un troisième titre avec l'USMA comme ça si je venais à la quitter, je le ferai par la grande porte», a ajouté le coach des Rouge et Noir de la capitale.

L'entraîneur n'a toutefois pas précisé les véritables raisons l'ayant poussé à songer à son départ, bien

LE NOUVEAU PROPRIÉTAIRE DE L'INTER MILAN, L'INDONÉSIEN ERICK THOHIR : «Taïder et Belfodil représentent le futur de l'Inter»

Le nouveau propriétaire de l'Inter Milan, l'Indonésien Erick Thohir, a estimé que les deux jeunes internationaux algériens Saphir Taïder et Ishak Belfodil représentent le futur du club «nerazzurro», aux côtés de l'Argentin Mauro Icardi et du Brésilien Juan Jesus, selon une interview publiée hier dans la presse italienne. «Il y a un bon équilibre entre ceux qui ont quelques années de plus et l'enthousiasme des jeunes. (Esteban) Cambiasso et (Hugo) Campagnaro donnent de l'assurance, comme (le gardien Samir) Handanovic qui a 29 ans. Mais à leurs côtés, nous avons l'énergie de Juan Jesus, Taïder, Icardi et Belfodil, qui représentent le futur du club», a déclaré Erick Thohir au quotidien *Repubblica*. «C'est le mix que je veux, expérience et fraîcheur physique», a ajouté le magnat indonésien des médias, qui a racheté mardi dernier la majorité des parts de l'Inter Milan.

MOURINHO : «GAGNER SANS CALCULER»

Pour le coach de Chelsea José Mourinho, «l'heure n'est pas venue de prendre la calculette» mais de penser à gagner mardi (20h45) au Veltins Arena de Schalke, le leader du groupe F de la Ligue des champions.

Etes-vous plus détendu qu'avant le match à Bucarest où vous étiez allé après la défaite contre Bâle ?

Je ne pense pas que le temps soit venu de prendre la calculette et compter les points nécessaires pour être 1^{er}, 2^{er} ou jouer en Europa League. Je pense que ça viendra au 5^e match. Là, on peut jouer en ne pensant qu'à gagner, ou à défaut à prendre un point, sans la pression des calculs. On a perdu à domicile, on a gagné à l'extérieur. Maintenant on joue deux fois contre l'adversaire le plus fort du groupe. Donc les 5^e et 6^e matches seront contre Bâle et le Steaua, on aura besoin de points lors de ces deux matches.

Schalke compétent plusieurs absents sur blessures, cela influence-t-il tactiquement ?

C'est difficile de disputer une saison sans blessures ou suspensions. Il leur manque quelques joueurs importants mais nous aussi. Ashley Cole est important pour nous et il ne jouera pas. Une équipe, c'est un groupe pas seulement onze joueurs. Quelle est la différence entre Farfan (blessé) et Meyer, entre Höger (blessé) et le jeune qui l'a remplacé. C'est une bonne équipe, espérons qu'on sera meilleur qu'eux.

Avez-vous déjà décidé qui jouerait en défense centrale où il y a concurrence ?

Moi je sais mais pas les joueurs. Avec seulement deux jours entre les matches, je n'ai pas entraîné les joueurs tactiquement pour cette rencontre. Quand ils sont au courant, je n'ai

pas de problèmes à en parler aux médias. Mais ces trois joueurs sont les trois défenseurs centraux. Ils sont excellents. John (Terry) était en conférence et normalement les joueurs présents jouent. Il faudra décider entre David (Luiz) et Gary (Cahill). Mais mon choix est déjà fait !

Que pensez-vous de l'évolution d'André Schürrle ?

Vous savez (en Allemagne) ce qu'il a fait à Leverkusen et avec la sélection, vous êtes mieux placé pour en parler. Il a besoin de temps pour s'adapter car la Premier League est différente. C'est un bon gars, il a envie de travailler. On est content de notre investissement.

Et Samuel Eto'o qui a marqué contre Cardiff City ?

Un autre joueur qui a besoin de temps mais pas parce qu'il est jeune comme Schürrle. Il a joué principalement en Espagne et en Italie qui sont différentes de la Premier League. Il doit s'adapter. Ce match contre Cardiff fut bon pour lui, pas seulement parce qu'il a marqué mais parce qu'il était celui qui était le plus en mouvement face à une défense très serrée. Les questions sur son âge, à savoir s'il est toujours le même à 32 ans, moi je pense que oui.

Naples : Maradona entraîneur ? Oui mais... non

Considéré comme une légende vivante à Naples, depuis son passage réussi comme joueur au tournant des années 1990, Diego Maradona aimerait un jour devenir entraîneur du club de Campagne. Mais il a indiqué qu'un détail pourrait l'en empêcher dans le futur. «Bien sûr que j'aimerais entraîner le Napoli après le passage de Rafa Benitez Napoli mais De Laurentiis ne veut pas de moi. Tant qu'il sera président, je ne pense pas que ça soit possible.»



POGBA à Man City ?

« Si une grosse offre arrivait, je pense qu'en ce moment la Juventus n'aurait pas les moyens de retenir un tel joueur. » Des propos signés Agnelli, président de la Juventus, et qui ne sont pas tombés dans l'oreille d'un sourd. Le média italien Sportmediaset relaie une information du Sun faisant état d'une offre à venir pour le Turinois. Ainsi, Manchester City serait disposé à mettre 47 M€ sur la table pour s'offrir le Français lié à la Juve jusqu'en 2016. Une information qui ne manquerait pas de faire jaser dans la cité anglaise deux ans après le départ remarqué de Pogba, alors joueur de MU.

ENCORE UN DOUTE POUR RIBÉRY

Victime en fin de semaine dernière d'une petite déchirure au niveau de la cheville droite, le milieu offensif du Bayern Munich Franck Ribéry (30 ans) avait dû déclarer forfait face à Mayence (4-1) lors de la 9^e journée de Bundesliga. L'état de l'international tricolore était encore incertain lundi soir. Sa participation n'est pas encore confirmée ni écartée pour la rencontre de Ligue des Champions prévue aujourd'hui (20h45) sur la pelouse du Viktoria Plzen. Son entraîneur, Pep Guardiola, devrait attendre le dernier moment pour prendre une décision. Le joueur a suivi une séance individualisée, a simplement écrit le club bavarois sur son compte Twitter.

Un club anglais prêt à casser la tirelire pour Benzema ?

L'avenir de Karim Benzema (26 ans) toujours en suspens, les cadors de Premier League gardent un œil sur l'évolution de sa situation. Selon son représentant François Gallardo, interrogé par Le 10 Sport, «un club très important de la Premier League veut Karim. Ce club souhaite que le transfert se fasse cet hiver. Si cela n'est pas possible, alors l'été prochain au plus tard. L'offre sera d'environ 50 millions». Le club pourrait bien être Arsenal, le plus chaud sur ce dossier.

LOGEMENT PUBLIC

La participation des entreprises tunisiennes, thème d'un entretien entre M. Tebboune et l'ambassadeur de Tunisie

La participation des entreprises tunisiennes aux programmes du logement public a été au centre de discussions hier entre le ministre de l'Habitat, de l'urbanisme et de la ville, Abdelmajid Tebboune, et l'ambassadeur de Tunisie à Alger Mohamed Nadib Hachana, a indiqué un communiqué du ministère.

Les deux parties ont évoqué les moyens de renforcement des relations entre l'Algérie et la Tunisie dans les domaines du logement, de l'urbanisme et des équipements publics à travers la «mise en place d'une base solide» se traduisant par la «conclusion d'un protocole d'accord bilatéral portant sur la participation des entreprises tunisiennes à la réalisation des logements sous la caution de l'Etat tunisien et la création de postes d'emploi pour les deux parties».

M. Tebboune «s'est dit satisfait de l'établissement d'un partenariat solide et d'une coopération fructueuse» dans ce secteur. Pour sa part, l'ambassadeur tunisien a exprimé la volonté de son pays à œuvrer au renforcement de la coopération, sous toutes ses formes, dans l'intérêt des deux pays».

ALGÉRIE - ROYAUME-UNI**Des bédéistes algériens dans une exposition collective à Londres**

Les bédéistes algériens Sofiane Belaskri, Mahmoud Benameur et Soumeya Ouarezki participent à une exposition collective de bande dessinée à Londres, prévue du 24 octobre au 22 novembre prochain dans le cadre du 10^e Festival international de la BD «Comica-2013», annoncent les organisateurs. Six autres dessinateurs de Turquie et du Royaume-Uni, sont également invités à cette exposition intitulée «Reframe (Recadrer): perspectives sur l'Europe à travers des bandes dessinées d'artistes algériens, turcs et du Royaume-Uni», organisée au Centre «Free Word» par le Festival et soutenue par la Fondation culturelle européenne. L'exposition «Reframe», vise à faire connaître «les méthodes singulières de nombreux artistes débutants et leurs points de vue sur l'Europe», à travers une nouvelle collection d'histoires courtes en bande dessinée qui explorent les dynamiques culturelles, sociales et politiques entre l'Europe et chacun des pays participants».

Les organisateurs ont par ailleurs indiqué que l'exposition sera transférée en 2014, d'abord à Alger lors du 7^e Festival international de la bande dessinée (Fibda), puis à Istanbul en Turquie pour le même événement. Parmi les bédéistes présents à l'exposition «Reframe», Hannah Berry et Daniel Locke du Royaume-Uni, Cem Ozüdür, Murat Mihçigil et Naz Tansel de Turquie qui participeront avec plusieurs albums dont «Angry Turks» (Turcs en colère) traitant des manifestations au parc Gezi et à la place Taksim d'Istanbul ainsi que des réactions du gouvernement turc face aux manifestants.

ALGÉRIE - LIBYE**Le président Bouteflika félicite le président du Congrès général national libyen**

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a adressé un message de félicitations au président du Congrès général national libyen, Nouri Bousahmein, dans lequel il a souligné son attachement à la préservation de la solidité des relations «fraternelles exceptionnelles» entre les deux pays.

«Il me plaît à l'occasion de ces fêtes nationales et islamiques de vous adresser, au nom du peuple et du gouvernement algériens et en mon nom personnel, mes vœux fraternelles, priant Dieu Tout-Puissant de vous accorder santé et bien-être et au peuple libyen frère davantage de progrès et de prospérité sur la voie de l'instauration de ses institutions constitutionnelles démocratiques», a écrit le président Bouteflika dans son message.

«Je tiens également à vous exprimer mon attachement à la préservation de la solidité des relations fraternelles exceptionnelles entre nos deux pays, reflet des liens fraternelles et de bon voisinage qui unissent nos deux peuples», a souligné le président de la République, réitérant sa «détermination à les développer et à les approfondir dans tous les domaines et à y opérer un saut qualitatif au service du développement et de la prospérité de nos deux pays et au mieux des intérêts



de nos deux peuples frères».

«L'Algérie est soucieuse de soutenir l'Etat libyen dans sa démarche



visant à construire un avenir prospère pour son peuple», a conclu le président Bouteflika.

SURÉTÉ NATIONALE**L'atout communication**

La politique adoptée par la DGSN pour renforcer les bases de communication et de collaboration avec les différents acteurs de la société, les médias notamment, a porté ses fruits pour ce qui est de la sensibilisation des citoyens à la sécurité et aux dangers de la criminalité, a souligné le responsable qui s'exprimait à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de la presse le 22 octobre et le 38^e anniversaire de la création de la revue *Echourta*(Police).

La démarche de la Sûreté nationale se base sur la sensibilisation et la prévention. Sa communication est orientée vers le citoyen, les institutions au contact du plus grand nombre (l'école, les supporters, les jeunes adultes, les acteurs du mouvement associatif) pour les armer et faire faire face aux dangers de dissolution du lien familial et social.

Ayant une parfaite connaissance des problèmes rencontrés par tous les milieux sociaux, la Sûreté nationale garde une approche de soutien et non de punition, tout en exécutant les réquisitions des magistrats.

Depuis quelques années, la police, le policier ont une attitude respec-

tive du droit des citoyens ; il est vrai que le recrutement est ouvert aux diplômés de l'enseignement secondaire et supérieur, que la formation laisse une place importante au droit et à la psychologie. Même lors de manifestations, le service d'ordre agit avec mesure et préfère la dispersion pacifique aux coups de matraques. Ce qui ne veut pas dire que la police algérienne est laxiste : elle utilise les moyens de droit pour agir au mieux de la sécurité publique.

Il est probable que les policiers algériens soient convaincus que le délinquant, le consommateur de drogue, les jeunes qui s'écartent du droit chemin

conjugaison de ses efforts et ceux des autres acteurs, notamment les médias nationaux, dans le cadre de la police de proximité

C'est dans cet esprit, a ajouté Djillali Boudalia, que la DGSN s'est attelée à conforter ses canaux de communication à travers de nombreuses initiatives qui ont stimulé le partenariat avec les intervenants en matière de sensibilisation et de prévention. Il a cité le lancement du Forum de la sûreté nationale, le site web et la page Facebook de la DGSN ainsi que d'autres projets comme la radio de la Sûreté nationale. Concernant la revue *Echourta*, le responsable de la communication a mis en exergue le niveau atteint par cette tribune d'information aux plans national et arabe à travers les thématiques qu'elle évoque.

S'il fallait un signe pour évaluer le feed-back de cet investissement social, c'est la quantité énorme de demandes de recrutement dans les rangs de la police nationale.

Des jeunes qui ont une vision chevaleresque : celle de combattre les gros bandits de la drogue, les narco-trafiquants, les criminels de tout poil et les bandits de grands chemins.

O. L.